

379w 2



Ville de Lille

**RECUEIL DES
ACTES
ADMINISTRATIFS
(DELIBERATIONS)**



AD2 / 200

Ville de Lille

**RECUEIL DES
ACTES
ADMINISTRATIFS
(DELIBERATIONS)**

Séance du 16 mai 1994

N° D 94/02

ANNEE 1994

SOMMAIRE

La Commission d'urbanisme a été créée le 16 mai 1994

Page

Le 16 mai 1994, le Conseil Municipal a élu M. Jean-Pierre LEBLANC, Maire de Lille

Le 16 mai 1994, le Conseil Municipal a élu M. Jean-Pierre LEBLANC, Maire de Lille
Le 16 mai 1994, le Conseil Municipal a élu M. Jean-Pierre LEBLANC, Maire de Lille

Pages

- Feuille de présence 2
- Ordre du jour de la séance 3 à 12
- Délibérations 13 à 259

Le 16 mai 1994, le Conseil Municipal a élu M. Jean-Pierre LEBLANC, Maire de Lille
Le 16 mai 1994, le Conseil Municipal a élu M. Jean-Pierre LEBLANC, Maire de Lille

Le 16 mai 1994, le Conseil Municipal a élu M. Jean-Pierre LEBLANC, Maire de Lille
Le 16 mai 1994, le Conseil Municipal a élu M. Jean-Pierre LEBLANC, Maire de Lille

Le 16 mai 1994, le Conseil Municipal a élu M. Jean-Pierre LEBLANC, Maire de Lille
Le 16 mai 1994, le Conseil Municipal a élu M. Jean-Pierre LEBLANC, Maire de Lille

Le 16 mai 1994, le Conseil Municipal a élu M. Jean-Pierre LEBLANC, Maire de Lille
Le 16 mai 1994, le Conseil Municipal a élu M. Jean-Pierre LEBLANC, Maire de Lille

PERSONNEL

Le 16 mai 1994, le Conseil Municipal a élu M. Jean-Pierre LEBLANC, Maire de Lille
Le 16 mai 1994, le Conseil Municipal a élu M. Jean-Pierre LEBLANC, Maire de Lille

Le 16 mai 1994, le Conseil Municipal a élu M. Jean-Pierre LEBLANC, Maire de Lille
Le 16 mai 1994, le Conseil Municipal a élu M. Jean-Pierre LEBLANC, Maire de Lille

Séance du
N°
OBJET

Convoqué le 10 mai 1994

Le Conseil Municipal s'est réuni le 16 mai 1994

sous la Présidence de M. Pierre MAUROY, Maire

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 59

Etaient présents : MM. BARBAROSSA, BERTRAND, BESSON, BIENVENU, Mmes BOUCHEZ, BUFFIN, MM. BURIE, CACHEUX, Mme CAPON, MM. CATESSON, COLIN, DAUBRESSE, Mmes DAVAL, DAVIDT, MM. DEBEYRE, DEBIEVE, DEGREVE, DELANNOY, DEMAILLE, DEREUX, DE SAINTIGNON, Mme ESCANDE, MM. FLORENCE, FREMAUX, IFRI, JAGU, KANNER, Mme MATTIGHELLO, M. MAUROY, Mme MERESSE, MM. PARGNEAUX, PAUWELS, Mme PETIT, MM. RICHIR, ROMAN, ROUGERIE, Mmc SEGARD, M. SINAGRA, Mmes STAHL, STANIEC-WAVRANT, STIKER, M. SULMAN, Mme TANGHE-LEGUEVEL, MM. TURK, VAILLANT, VIRON, WINDELS.

Etaient excusés : Mmc BRACQ, M. CAMUSET, Mmes CARON, CHEBOUB-KERROS, CODACCIONI, M. DEPERNE, Mme D'ERCEVILLE, MM. DEROSIER (pouvoir), DONNAY (pouvoir), HASCOET, PLANCKE (pouvoir), SABRE.

ORDRE DU JOUR

	Pages
94/135 - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L 122-20 et L 122-21 du Code des Communes - Compte rendu au Conseil Municipal.	13
94/136 - Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale - Phase de consultation.	21
94/262 - Implantation de la Faculté de Droit dans le quartier de Moulins - Concours conception construction - Approbation du choix du jury.	22

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

94/137 - Commune Associée d'Hellemmes - Associations sportives - Ecoles communales de sport - Subventions.	23
94/138 - Commune Associée d'Hellemmes - Animation culturelle dans les écoles - Subventions aux coopératives des écoles publiques - Exercice 1994.	25
94/139 - Commune Associée d'Hellemmes - Subventions de fonctionnement aux Foyers de Jeunes et Amicales Laïques - Exercice 1994.	26
94/140 - Commune Associée d'Hellemmes - Projet d'activité éducative - Subvention à la Coopérative de l'Ecole Herriot - Exercice 1994.	27
94/141 - Elargissement de la rue Delemazure à Hellemmes - Cession gratuite de terrain à la Communauté Urbaine de Lille.	28
94/142 - Espaces verts sis à Hellemmes, angle des rues Pierre Curie et Jeanne d'Arc - Cession gratuite par l'O.P.A.C. du Nord à la Ville de Lille.	29

PERSONNEL

94/263 - Poste de médecin pédopsychiatre responsable du "Fil d'Ariane" - Pérennisation du poste.	30
94/264 - Personnel de la Ville de Lille - Création de 27 postes supplémentaires d'agent contractuel de surveillance de stationnement payant.	31

RELATIONS INTERNATIONALES - JUMELAGES

94/144 - Organisation d'un Tournoi de Football Pupilles à Hellemmes 21/24 mai 1994 - Demande de subvention.	32
94/145- Organisation d'un Tournoi International de Football Seniors de Lille-Sud - 21/24 mai 1994 - Demande de subvention.	33
94/146 - Mise en place d'un programme de Coopération Intercommunale entre les institutions du Nord/Pas-de-Calais et Saint-Louis du Sénégal - Demande de subvention.	34
94/147 - Organisation d'un Chantier de jeunes de Lille/Leeds/Saint-Louis du Sénégal - Demande de subvention.	36
94/148 - Participation d'une formation de Jazz au Festival de Jazz de Saint-Louis du Sénégal - 14/17 avril 1994 - Règlement des frais.	37
94/149 - Participation du Racing Club des Bois-Blancs à un Tournoi de Football organisé par la Ville de Kharkov - 1er/6 mai 1994 - Demande de participation financière.	38

FINANCES

94/150 - Dotations complémentaires et nouvelles - Exercice 1994 - Décision modificative n°1.	39
94/151 - Pouponnière municipale - Dotations nouvelles - Exercice 1994 - Décision modificative n° 1.	45
94/152 - Renégociation partielle de la dette - Financement du surcoût T.G.V. et de la section d'investissement du Budget Primitif 1994 - Lancement et mobilisation de deux emprunts obligataires.	46
94/153 - Crédit Local de France - Participation de la Ville au capital social.	48
94/154 - Union Syndicale Autonome Justice (U.S.A.J.) - Organisation d'un congrès à Lille les 26 et 27 mai 1994 - Subvention exceptionnelle.	50
94/155 - Association Régionale pour l'Education Interculturelle des Jeunes (A.R.P.E.I.J.) - Organisation d'un colloque à Lille les 31 mai et 1er juin 1994 - Subvention exceptionnelle.	51
94/156 - C.H.R. de Lille - Faculté de Médecine - Organisation d'une réunion intitulée "Glycoconjugués" à Lille les 19 et 20 septembre 1994 - Subvention exceptionnelle.	52

94/157 - Société Européenne d'Aide à la Décision Médicale - Organisation du 5ème congrès européen à Lille du 2 au 4 octobre 1994 - Subvention exceptionnelle.	53
94/158 - Association "Soleil pour les enfants de Tchernobyl" - Subvention.	54
94/159 - Association Agir Ensemble contre le Chômage (AC !) - Marche Nationale contre le Chômage - Organisation d'une étape à Lille le 7 mai 1994 - Subvention exceptionnelle.	55
94/160 - Association pour la promotion de Lille Grand Palais - Subvention d'équipement - Décision.	56
94/161 - Géant BARBEROUSSE - Remise à la Ville - Restauration.	57
94/162 - Caisse des Ecoles Publiques de Lille - Acquisition de matériel d'équipement des cuisines et de matériel d'animation - Emprunt de 500.000 F - Garantie financière de la Ville.	58
94/163 - SORELI - Opération d'aménagement "rue de Cannes" - Emprunt de 900.000 F - Garantie financière partielle de la Ville.	60
94/164 - Budgets primitif et supplémentaire (reports) - Transferts de crédits.	62
94/165 - Achat de "colis-cadeaux" pour personnes âgées - Fêtes de fin d'année 1994.	80
94/166 - Immeuble 84 rue de Trévis, Bâtiment A - Concession d'aménagement avec la SORELI - Avance de 6 millions de francs.	81
94/167 - Présentation du rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière du Crédit Municipal de Lille en 1993.	82
94/265 - Déplacement à l'étranger du personnel municipal - Régime indemnitaire - Modification.	97
94/268 - Centre Communal d'Action Sociale - Ligne de Trésorerie - Modification - Avis.	98

ACTION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES

94/168 - Restauration de l'Hospice Général - Implantation de l'I.A.E.	99
94/169 - RAID GAULOISES - Participation financière de la Ville.	100

POLITIQUE DE LA VILLE

94/170 - Quartier de Lille-Sud - Collège Verlaine - Acquisition de matériel pédagogique.	101
94/171 - Quartier de Lille-Sud - Collège Louise Michel - Activités d'animation proposées par le Foyer Socio-Educatif - Subvention.	102
94/172 - Participation de la Ville à la construction de logements réalisés par l'OPHLM aux abords de divers équipements municipaux.	104
94/173 - Contrat d'Agglomération/Contrat de Ville - Programme 1994.	105
94/174 - Plan de Relance - Volet "Politique de la Ville" - Aménagement du Centre Social Marcel Bertrand - Modification du plan de financement.	106
94/175 - Quartier de Lille-Sud - Elagage d'arbres au Groupe "400 Maisons" - Financement par l'enveloppe DSQ de la C.U.D.L.	107
94/176 - Quartier de Lille-Sud - Ecole PAINLEVE - Projet de classe culturelle Lecture-Ecriture - Subvention.	108
94/177 - Ecole RECAMIER - Acquisition de matériel pédagogique.	110

PETITE ENFANCE

94/178 - Subventions aux haltes-garderies, mini-crèches, structures mixtes, crèches parentales et lieux d'accueil parents-enfants.	111
--	-----

DECENTRALISATION

94/179 - Crédits décentralisés - Gestion.	113
94/180 - Centre Social - Maison de quartier du Vieux-Lille - Attribution d'une aide financière par le Conseil de quartier du Vieux-Lille.	115

PRETS DE SALLES ET DE MATERIELS

94/181 - Prêts de salles - Annulation de la créance de M. Bernard FATRAS.	116
---	-----

PROPRETE PUBLIQUE

94/182 - Maintenance des corbeilles et des bornes - Appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution.	117
--	-----

POLICE MUNICIPALE

94/183 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.	118
94/184 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.	119
94/185 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.	120
94/186 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.	121
94/187 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.	122
94/188 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.	123
94/189 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.	124
94/190 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.	125
94/191 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.	126
94/192 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.	127
94/193 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.	128

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

94/194 - Délégation de gestion des parcs ouvragés "Les Tanneurs" et "Palais de la Musique" - Convention (Avenants) entre la C.U.D.L. et la Ville de Lille.	129
94/195 - Délégation de gestion du stationnement en ouvrage à la SORELI - Parkings Tanneurs et Palais de la Musique - Convention.	130
94/196 - Gestion déléguée du stationnement payant sur voirie - Avenant n° 1 à la convention entre la Ville et la SORELI.	131

94/197 - Contrôle d'accès aux voies piétonnes - Marché à commandes - Avenant n° 1.	132
---	-----

94/198 - Elargissement de la rue de Cambrai - Procédure de concertation.	133
--	-----

PREVENTION

94/199 - Association Socio-Educative de Contrôle Judiciaire et de Réinsertion Sociale du Nord - Subvention.	135
--	-----

94/200 - Association pour la réalisation d'un complexe motocycliste - Subvention.	136
---	-----

94/201 - Association "MAD." Mobilisation anti-drogues - Subvention.	137
---	-----

URBANISME

94/202 - Ravalement de façades - Subventions.	138
---	-----

94/203 - Projet de Schéma Directeur de Développement et d'Urbanisme de la Métropole lilloise révisé - Avis.	146
--	-----

94/266 - Projet Secteur Sauvegardé modifié - Avis.	150
--	-----

ACTION FONCIERE

94/204 - Echange sans soulte - Terrains sis à Loos à l'Epi de Soil et ex-école Jacquard, 51 rue de Wazemmes - Boulevard Victor Hugo.	151
---	-----

94/205 - Immeuble communal sis à Lille, 16 rue Castel - Vente par la Ville de Lille.	153
--	-----

94/206 - Vente par la Ville de Lille d'une propriété sise à Lille 108-110, Quai Géry Legrand et achat par la Ville de Lille de locaux à construire.	154
--	-----

94/207 - Droit de Prémption Urbain - Immeuble sis à Lille, 129 rue Rivoli, 2 Cité Vermeulen - Rétrocession à la Ville de Lille.	156
--	-----

94/208 - Immeuble sis à Lille, 4 rue de la Chaude Rivière - Achat par la Ville de Lille.	157
---	-----

94/209 - Vente par la Ville de Lille au Centre Communal d'Action Sociale de Lille d'une partie des terrains sis à Lille 22-24 rue d'Emmerin.	158
---	-----

94/210 - Propriété communale sise à Lille, 8, rue Victor Renard - Vente par adjudication publique.	159
---	-----

94/211 - Propriétés situées aux alentours de la rue Jean Perrin - Vente par la Ville de Lille à l'Etat (Direction Départementale de l'Équipement).	160
--	-----

TRAVAUX

94/212 - Pôle Sportif de Wazemmes - Intégration du logement de fonction dans l'équipement.	161
94/213 - Mairie de quartier du Sud - Décoration intérieure.	163
94/214 - Hôtel de Ville - Extension - Avenant n° 1.	165
94/215 - Hôtel de Ville - Extension - Aménagement de bassins d'eau - Appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution.	166
94/216 - Palais des Beaux-Arts - Rénovation - Lots n° 18 A4 - 18 B - Substitution d'entreprise.	167
94/217 - Economies d'énergie - Musée d'Histoire Naturelle et Harmonie Municipale rue Malus - Raccordement sur le réseau de chauffage urbain - Appel d'offres ouvert.	168
94/218 - Bourse du Travail - Travaux de rénovation - Appel d'offres ouvert en 3 lots.	169

GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAL

94/219 - Immeuble communal sis 4, rue Corneille à Lille - Bail emphytéotique au profit du CAL-PACT.	171
---	-----

ECLAIRAGE PUBLIC

94/220 - Prise en charge des consommations électriques de l'installation d'éclairage du terrain de proximité situé boulevard de Metz - Convention.	172
94/221 - Eclairage Public - Amélioration et complément des installations d'éclairage public de la Ville de Lille - Marché sur appel d'offres ouvert.	173

ACCESSIBILITE AUX HANDICAPES

94/222 - Subvention à l'Association COMPETENCES.	174
--	-----

ACTION ET DEVELOPPEMENT CULTURELS

94/223 - Associations culturelles - Attributions de subventions.	176
94/224 - Conservatoire National de Région - Donation d'une banquette de piano - Acceptation.	180
94/225 - Conservatoire National de Région - Demande de subvention à l'Etat pour le matériel musical et pédagogique.	181
94/226 - Conservatoire National de Région - Montant des vacations des membres des jurys d'examens et concours du Conservatoire et prise en charge des frais de transport et hébergement.	182

VIE CULTURELLE DECENTRALISEE

94/227 - Associations de Quartier à caractère culturel - Attribution de subventions.	183
94/267 - Association "La Nouvelle Aventure" - Versement d'une subvention.	186

DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES MUSICALES AMATEURS

94/228 - Associations culturelles à caractère musical - Attribution de subventions.	187
---	-----

EDUCATION - ENSEIGNEMENT

94/229 - Indemnité représentative de logement allouée aux instituteurs exerçant dans les écoles publiques - Complément communal égal à la différence entre l'indemnité due et la dotation unitaire - Revalorisation - Application de la majoration annuelle au 1er janvier 1993.	189
94/230 - Année scolaire 93/94 - Classes d'environnement à WIMILLE - Convention.	190
94/231 - Classes d'environnement - Opération Canoë Kayak - Année scolaire 1993/1994.	191

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

94/232 - Implantation de l'Université de Lille II dans Moulins - Modification du plan de financement.	193
---	-----

ACTION SOCIALE

94/233 - ARTES - Organisation de séjour de neige durant les vacances de Noël 1993 en faveur d'enfants défavorisés - Demande de participation financière.	194
94/234 - Association Nos Petits au Grand Air - Acquisition de séjours de vacances.	195
94/235 - Remises gracieuses - Titres de recette 8118/91, 8821/90, 4855/91 et 19150/92 en faveur de trois Lillois en difficulté.	197
94/236 - Modification des modalités de versement de la subvention au CAL-PACT.	198
94/237 - Participations financières aux haltes-garderies, mini-crèches, structures mixtes, crèches parentales dans le cadre du Contrat Enfance.	200
94/238 - Subventions et participations financières aux organismes à caractère social - Section Action Sociale - Répartition des crédits.	202

PERSONNES AGEES

94/239 - Subventions aux organismes à caractère social - Section Personnes Agées - Répartition des crédits.	206
---	-----

ANIMATION

94/240 - Comité Lillois d'Aide aux Projets - Attribution de subventions.	207
94/241 - Opération "Eté à Lille pour ceux qui restent" - Subventions 1994.	209
94/242 - Comités de quartier - Subventions de fonctionnement au titre de l'année 1994.	211
94/243 - Contrat F.O.N.J.E.P. - Modification.	213
94/244 - Extension d'activités de la Base Nautique de Lille - Convention entre la Ville de LILLE et la Commune de BOUIN - PLUMOISON.	214
94/245 - Association Lille-Sud Développement - Mise à disposition de locaux - Convention avec la Ville de Lille.	216
94/246 - Subventions exceptionnelles à divers organismes.	218
94/247 - Convention relative à la gestion d'une enveloppe de chèque-vacances entre la Ville de Lille et le Conseil Général du Nord.	220

FETES ET CEREMONIES

94/143 - Calendrier - Festivités 94 - Information.	221
94/248 - Fêtes de Lille - Programme - Subventions.	223

JEUNESSE

94/249 - Associations de Jeunesse - Subventions de fonctionnement au titre de 1994.	225
---	-----

SPORTS

94/250 - Construction d'une salle de sports dans le quartier de Wazemmes - Demande de subvention.	226
94/251 - Développement du sport dans les quartiers lillois - Aide financière aux clubs lillois.	228
94/252 - Diverses associations sportives - Attribution de subventions.	230
94/253 - Diverses associations sportives - Subventions de fonctionnement et de gestion - Année 1994 - Répartition.	231
94/254 - Promotion d'un centre de loisirs pour la Pratique du Golf et de l'Equitation - Demande d'adhésion de la commune de Lesquin au S.I.V.U. - Autorisation.	237

ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS

94/255 - Aménagement d'aires de jeux sur la Ville de Lille et la Commune Associée d'Hellemmes - Marché sur appel d'offres ouvert.	239
94/256 - Aménagement de jardinières rue Garibaldi - Convention.	241
94/257 - Convention entre la Ville de Lille et l'E.D.F. pour le prêt de deux véhicules de type "Volta".	242
94/258 - Développement de l'animation de la Ferme Marcel DHENIN - Partenariat avec l'Association ANIMAVIA - Avance sur subvention.	243
94/259 - Parc de loisirs de la Citadelle - Contrat d'agglomération - Nouvelle répartition de la tranche 1993 - Appel d'offres.	244
94/260 - Un projet pour la Citadelle de Lille.	245
94/261 - Adhésion de la Ferme Marcel DHENIN au Groupement des Fermes d'Animation - Modifications.	259

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/135

OBJET

Délégation accordée au Maire en vertu des articles L.122-20 et L. 122-21 du Code des Communes Compte rendu au Conseil Municipal

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 89/2 en date du 24 mars 1989, vous avez bien voulu, en vertu des articles L.122-20 et L.122-21 du Code des Communes accorder délégation au Maire ou en cas d'empêchement au Premier Adjoint pour les objets limités énumérés ci-dessous :

- réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passation à cet effet des actes nécessaires ;
- préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés sous forme de marchés négociés en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passation des contrats d'assurance ;
- exercice, au nom de la Commune, du droit de préemption dans le cadre du plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de Lille ;
- engagement, au nom de la Commune, de toutes actions en justice, ou défense de la Commune dans toutes les actions intentées contre elle.

Aux termes de l'article L.122-21 du Code des Communes, les décisions prises en vertu de l'article L.122-20 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des Conseils Municipaux sur les mêmes objets.

De plus, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation ; en conséquence, nous vous prions de trouver, ci-annexé, un tableau récapitulatif de ces décisions.

ADOPTÉE à l'unanimité

Marché, avenants, contrats d'assurances, réalisations d'emprunts et actions en justice
exercés par le Maire conformément aux dispositions
des articles L 122-20 et L 122-21 du Code des Communes
et de la délibération du Conseil Municipal n° 89/2 du 24 mars 1989

Tableau mis à jour le 4 mai 1994

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépot en Préfecture le
94/22 D.M.	17 février 1994	Finances et Achats	Une convention est passée avec l'Association Lille-Sud Développement, 54 rue de Marquillies à Lille, en vue de la confection de lits destinés aux écoles publiques de Lille.	Prix unitaire : 1.000 F	22 février 1994
94/23 D.M.	18 février 1994	Finances et Achats	Un avenant est passé au contrat conclu avec le Centre de Distribution mixte d'Electricité de France, 2 rue Saint-Martin à Lille, pour la fourniture d'énergie électrique à l'Opéra, place du Théâtre à Lille, en vue d'en modifier les différentes périodes tarifaires.		25 février 1994
94/24 D.M.	18 février 1994	Finances et Achats	Un contrat est passé avec la société KONICA, 681 avenue de la République à Lille (59800) en vue de la maintenance d'un copieur de marque KONICA, type 1122, installé à la Mairie de Quartier du Vieux-Lille, place Louise de Bettignies.	Redevance forfaitaire de 1.900 F.H.T. par tranche de 10.000 copies	25 février 1994
94/25 D.M.	23 février 1994	Développement Economique et Grands Projets	Une convention est conclue avec l'Association Baptiste d'Entraide à la Jeunesse (A.B.E.J.), Association Loi 1901, dont le siège est à Lille, 24 boulevard de Metz, représentée par son Président, M. David BERLY, en vue de préciser les modalités de mise à disposition de M. François DELAISSE, dans le cadre de l'accomplissement de son service national à la Ville.	6.000 F	28 février 1994

94/26 D.M.	23 février 1994	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la Société Anonyme FRANCE VEHICULES INDUSTRIELS, rue Pic-au-Vent à Lesquin (59810) en vue de la fourniture d'un camion benne de 13 tonnes de marque Renault Midliner M 150 13 C BTP, destiné au service des transports, parc et matériels.	524.212 F.T.T.C.	28 février 1994
94/27 D.M.	2 mars 1994	Finances et Achats	Un quatrième avenant est passé à la convention conclue avec la Société Jean-Claude DECAUX, 17 rue Soyer à Neuilly-sur-Seine (92523) en vue d'y adjoindre la mise à disposition et la maintenance gratuite de 120 panneaux d'expression libre de type "Mupi Médium Affichage Libre".		4 mars 1994
94/28 D.M.	8 mars 1994	Finances et Achats	Un contrat est passé avec la Société NORD-PAS-DE-CALAIS BUREAUTIQUE, 15 route Nationale à Ennetières-en-Weppes (59320) en vue de la maintenance de quatre copieurs de marque AGFA installés au service du cadastre et au service de l'Etat Civil.	Prix à la copie : mod X38 : 0,081 FHT mod X300 : 0,079 FHT mod X300 : 0,076 FHT mod X 55.3R : 0,079 FHT	16 mars 1994
94/29 D.M.	8 mars 1994	Finances et Achats	Un emprunt de 125.000.000 de F (cent vingt cinq millions de francs) destiné à financer le remboursement anticipé de divers prêts du Crédit Local de France, est réalisé, dans le cadre d'un réaménagement de la dette communale, auprès du Crédit Local de France Le taux d'intérêt est fixé à 6,40 % l'an (taux fixe) à échéance annuelle pour une durée de 10 ans, assorti d'un différé d'amortissement d'un an.		8 mars 1994

94/30 D.M.	8 mars 1994	Finances et Achats	Un emprunt de 125.259.000 F (cent vingt cinq millions deux cent cinquante neuf mille francs) destiné à financer le remboursement anticipé de divers prêts du Crédit Local de France, est réalisé, dans le cadre d'un réaménagement de la dette communale, auprès du Crédit Local de France. Le taux d'intérêt est fixé à 6,40 % l'an (taux fixe) à échéance annuelle pour une durée de 10 ans assorti d'un différé d'amortissement d'un an.		8 mars 1994
94/31 D.M.	8 mars 1994	Finances et Achats	La Ville de Lille contractualise plusieurs prêts exceptionnels de réaménagement de dette qui lui sont faits par le Crédit Local de France pour un montant de 32.201.450 F.		8 mars 1994
94/32 D.M.	8 mars 1994	Finances et Achats	La Ville de Lille décide de procéder au remboursement anticipé auprès du Crédit Local de France de plusieurs prêts pour un montant de 218.057.550 F par l'intermédiaire de 2 prêts de substitution.		8 mars 1994
94/33 D.M.	9 mars 1994	Sports	Un contrat, renouvelable d'année en année, est à souscrire, à compter du 1er juin 1993, aux conditions fixées par la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique pour la diffusion de musique à la piscine Marx Dormoy.	Redevance forfaitaire annuelle : 8.160,00 F.H.T. pour la 1ère année	16 mars 1994
94/34 D.M.	18 mars 1994	Contentieux	Une convention, conclue pour une durée d'un an à compter du 1er avril 1994, avec possibilité de tacite reconduction pour une période de même durée, est passée avec le Cabinet LLORENS, SOLER-COUTEAUX et SONNENMOSER, 24 place des Halles à Strasbourg (67000), en vue d'une mission d'assistance juridique auprès du service juridique de la Ville.	Abonnement mensuel 10.000 F.H.T.	22 mars 1994

94/35 D.M.	18 mars 1994	Contentieux	La Ville de Lille défend devant toute juridiction compétente au recours du Syndicat des Copropriétaires de la Résidence Le Beffroi en vue d'obtenir des indemnités en réparation des dommages qui résulteraient des infiltrations d'eau à différents niveaux du parking souterrain de la Résidence Le Beffroi.		22 mars 1994
94/36 D.M.	22 mars 1994	Finances Assurances	Un avenant au contrat d'assurance multirisque n° 30.966.734, garantissant l'ensemble du patrimoine communal, prenant effet le 1er janvier 1994, est passé avec la compagnie d'assurances DUBOIS PROUVOST, 13 rue Faidherbe à Lille.	Montant de la prime pour la période du 1/1 au 31/12/94 : 4.133.765 F	25 mars 1994
94/37 D.M.	28 mars 1994	Finances et Achats	Un avenant est passé au contrat conclu avec le Centre de Distribution mixte d'Electricité de France, 2 rue Saint-Martin à Lille, pour la fourniture d'énergie électrique à la maison de quartier de Fives, rue du Long Pot, en vue d'en porter la puissance souscrite à 40 KW au tarif vert.		31 mars 1994
94/38 D.M.	28 mars 1994	Finances et Achats	Un marché à bons de commandes négocié de fournitures et de prestations de services est passé avec la société anonyme STOP FIRE, dont le siège social est à Nanterre (92000) et l'agence régionale à Lille (59800), 164 avenue Georges Clémenceau, en vue de la vérification technique, la remise en état et la fourniture d'extincteurs.	Minimum annuel : 50.000 F.T.T.C. Maximum annuel : 500.000 F.T.T.C.	31 mars 1994
94/39 D.M.	28 mars 1994	Finances et Achats	Un marché à bons de commandes négocié de prestations de services est passé avec la société anonyme COVED, dont le siège social est à Saint-Quentin-en-Yvelines (78064) et l'agence régionale à Oignies (62590), 5 avenue Fernand Darchicourt, en vue du nettoyage de divers plans d'eau sur le territoire de Lille.	Montant estimatif annuel : 142.266,63 F.T.T.C.	31 mars 1994

94/40 D.M.	28 mars 1994	Finances et Achats	Une convention, conclue pour la période du 1er février au 31 décembre 1994, avec possibilité de tacite reconduction par périodes d'une année, est passée avec la société anonyme des Transports en Commun de la Communauté Urbaine de Lille (T.C.C.), dont le siège social est à Marcq-en-Baroeul (59700), 908 avenue de la République, en vue du transport du personnel du Centre Technique Municipal, rue de Bargues, jusqu'au restaurant municipal de l'Hôtel de Ville.	Somme forfaitaire journalière : 423 F.H.T.	31 mars 1994
94/41 D.M.	28 mars 1994	Finances et Achats	Un premier avenant est passé au contrat de maintenance conclu avec la société SMH ALCATEL pour la maintenance d'un ensemble bureautique Alcatel 7300 en service au bureau des marchés et appels d'offres, en vue de substituer à cette dernière la société ALCATEL RESEAUX D'ENTREPRISES, dont le siège social est à Marcq-en-Baroeul (59700), Parc Europe, 340/2 avenue de la Marne.		31 mars 1994
94/42 D.M.	12 avril 1994	Finances et Achats	Un contrat est passé avec la société SATAS, 107 rue Henri Barbusse à Clichy (92000), en vue de la location et de la maintenance de deux machines à affranchir type SK 1024 avec tête SK supplémentaire.	Redevance annuelle de 11.805,44 F.T.T.C. par machine SK 1024 et de 4.545,93 F.T.T.C. pour la tête SK supplémentaire	18 avril 1994
94/43 D.M.	14 avril 1994	Contentieux	La Ville de Lille défend devant toute juridiction compétente à l'appel qui lui est fait comme partie à l'instance engagée par la S.C.I. PHILIPPE LE BON dans le but de contraindre EDF-GDF à désactiver le câble électrique aérien provisoire qui alimente le bâtiment rue Jean Bart, propriété de la Ville, qui abrite le Centre Régional de Documentation Pédagogique.		

94/44 D.M.	21 avril 1994	Finances et Achats	Un marché négocié de prestations de services est passé avec la S.A.R.L. ESTHETIQUE URBAINE, dont le siège social est à Lezennes (59260), 1 Chemin de Meurchin, en vue de la maintenance des équipements de jeux de plein air de marque Kompan installés sur le territoire de Lille et de Lille-Hellemmes.	Montant annuel : 331.568,59 F.T.T.C.	27 avril 1994
94/45 D.M.	21 avril 1994	Finances et Achats	Un premier avenant est passé au contrat conclu avec le Centre de Distribution mixte d'Electricité de France, 2 rue Saint-Martin à Lille, pour la fourniture d'énergie électrique au groupe scolaire Gustave Delory, rue Saint-Sauveur, en vue de lui appliquer le tarif "longues utilisations".		27 avril 1994
94/46 D.M.	21 avril 1994	Urbanisme et Foncier	Un deuxième avenant au bail du 4 mai 1988, prenant effet le 1er janvier 1994, est passé avec la Poste, ayant pour effet de réviser le loyer des locaux situés dans l'immeuble communal 33, avenue du Peuple Belge, dénommé "Halle aux Sucres" occupés par le bureau de poste SAINT MARTIN.	Montan du loyer annuel : 27.750 F	
94/47 D.M.	21 avril 1994	Urbanisme et Foncier	Une convention, prenant effet le 1er janvier 1994, pour toute la durée de fonctionnement du réseau câblé, est passée avec la S.C.I. 170, rue des Postes, qui accorde à la Ville la location d'un local de 42 m2 au rez-de-chaussée de cette résidence située 170/188 rue des Postes à Lille.	Montant du loyer : 238.505,05 F payable en une seule fois pour toute la durée de la location	
94/48 D.M.	21 avril 1994	Finances et Achats	Un deuxième avenant est passé au contrat conclu avec le Centre de Distribution mixte d'Electricité de France, 2 rue Saint-Martin à Lille, pour la fourniture d'énergie électrique à la Maison de la Nature et de l'Environnement, rue Gosselet, en vue de lui appliquer le tarif "longues utilisations".		27 avril 1994

94/49 D.M.	21 avril 1994	Finances et Achats	Un deuxième avenant est passé au contrat conclu le 30 septembre 1989 avec le Centre de Distribution mixte d'Electricité de France, 2 rue Saint-Martin à Lille, pour la fourniture d'énergie électrique au Théâtre Roger Salengro, rue Saint-Nicolas, en vue de son passage au tarif "courtes utilisations".		27 avril 1994
94/50 D.M.	25 avril 1994	Finances et Achats	Un contrat, conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification avec possibilité de tacite reconduction sans que sa durée totale puisse excéder cinq ans, est passé avec la Société SETRA, Zone Industrielle du Hellu à Lezennes, en vue de la location et de la maintenance de 30 copieurs de marque RICOH installés dans les écoles publiques et au service de l'enseignement.	Prix à la copie : 0,165 F.H.T.	

Séance du 16 mai 1994

N° 94/136

OBJET

**Projet de Schéma Départemental de Coopération
Intercommunale - Phase de consultation**

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le Préfet de la Région Nord/Pas-de-Calais nous a fait parvenir le 1er mars dernier le projet de schéma départemental de coopération intercommunale en nous demandant de lui faire part de notre avis pour le 1er juin 1994, dernier délai.

Ce projet n'a pas d'incidence pour la Ville de Lille, la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale n'ayant pas proposé de modification en ce qui concerne le périmètre de la Communauté Urbaine de Lille.

Nous vous proposons par conséquent de bien vouloir entériner cette décision.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/262

OBJET

Implantation de la Faculté de Droit
dans le Quartier de Moulins
Concours concepteur constructeur
Approbation du choix du jury

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Par vos délibérations d'octobre 1993 et Mars 1994, vous avez arrêté les conditions du concours concepteur constructeur pour la réalisation du transfert de la Faculté de Droit à Moulins.

Le jury, présidé par Monsieur le Maire, s'est réuni à deux reprises pour sélectionner le meilleur des 6 projets remis à l'issue de la deuxième phase du concours.

Son choix s'est porté sur l'équipe :

- DUMEZ
- SGTN
- SNEP
- Delemazure (Architecte)

Nous vous demandons de confirmer ce choix et d'autoriser la SORELL mandataire, à conclure tous les marchés en conséquence.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/137

OBJET

Commune Associée d'Hellemmes

Associations Sportives -
Ecoles Communales de Sport
Subventions

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Un certain nombre d'associations sportives possèdent une école de sport ou ont accepté d'en créer une.

Afin de les encourager financièrement une somme de 35.000,00 Francs a été inscrite au Chapitre 945-18 "Encouragement aux Sports" Article 657 "Subventions" de l'état spécial de fonctionnement 1994.

Après concertation des clubs et en accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'Hellemmes réuni le 9 Mai 1994, nous vous proposons pour des facilités d'acheminement et pour un gain de temps de verser cette somme à l'Office Communal pour le Développement du Sport avec mission à concurrence de 17.400,00F, de la répartir de façon égale entre les 12 associations et à concurrence de 17.600,00 F, de la ventiler au prorata du nombre d'enfants dans chacune des écoles.

ADOPTÉE à l'unanimité

ADOPTÉE à l'unanimité

SUBVENTIONS ECOLES DE SPORT 1994

CREDIT 35 000,00 F

12 Associations 16 Sections

	Part association 17 400,00F : 12	Répartition par enfant 17 600,00F : 568	TOTAL
A.S.H. FOOTBALL	1450,00	3800,00	5250,00
AVENIR HELLEMMOIS GYMNASTIQUE	"	2400,00	3850,00
NATATION COMMUNALE	"	2300,00	3750,00
TENNIS CLUB HELLEMMOIS	"	1000,00	2450,00
IRIS CLUB RUGBY	"	900,00	2350,00
A.S.H. CYCLISME	"	800,00	2250,00
B.F.C.H.L. BASKET-BALL	"	750,00	2200,00
BOXE FRANCAISE QUINQUINOISE D'HELLEMMES	"	750,00	2200,00
A.C.A.S.H. VOLLEY-BALL	"	600,00	2050,00
CERCLE APOLLON HELLEMMOIS LUTTE	"	450,00	1900,00
AMICALE DE LA BARRIERE (section TIR)	"	300,00	1750,00
<u>CLUB LEO LAGRANGE</u>			
JUDO		1400,00	
TAI JITSU	1450,00	1100,00	5000,00
WA JUTSU		700,00	
TENNIS DE TABLE		350,00	
	<u>17400,00 F</u>	<u>17600,00 F</u>	<u>35000,00 F</u>

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/138

OBJET

Commune Associée d'Hellemmes
Animation Culturelle dans les Ecoles
Subventions aux Coopératives des
Ecoles Publiques -
Exercice 1994

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, les crédits affectés à l'Animation Culturelle sont, pour les établissements scolaires publics affiliés à une coopérative, versés à celle-ci.

En accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'Hellemmes réuni le 9 mai 1994, la participation étant fixée à 14,00 F par élève, nous vous proposons de verser les subventions suivantes :

- Ecole Sévigné	: 14,00 F x 255 élèves.....	3.570,00 F
- Ecole Herriot	: 14,00 F x 158 élèves.....	2.212,00 F
- Ecole Rostand	: 14,00 F x 111 élèves.....	1.554,00 F
- Ecole Jenner	: 14,00 F x 244 élèves.....	3.416,00 F
- Ecole Salengro	: 14,00 F x 212 élèves.....	2.968,00 F
- Ecole Dombrowski	: 14,00 F x 178 élèves.....	2.492,00 F
- Ecole Jean Jaurès	: 14,00 F x 490 élèves.....	6.860,00 F
- Ecole Berthelot	: 14,00 F x 282 élèves.....	3.948,00 F

La dépense sera prélevée au chapitre 944.9 "Oeuvres Sociales Scolaires"
Article 657 "Subventions"

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/139

OBJET

Commune Associée d'Hellemmes
Subventions de fonctionnement aux
Foyers de Jeunes et Amicales Laïques
Exercice 1994

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

En vue d'encourager les Foyers de Jeunes et Amicales Laïques, un crédit est ouvert à l'état spécial de la Commune Associée d'Hellemmes.

En accord avec le Conseil Consultatif réuni le 9 mai 1994, nous vous proposons d'allouer les subventions suivantes :

- Foyer de Jeunes et d'Education Populaire
Amicale du Centre..... 6.000,00 F
- Amicale Laïque de la Barrière..... 6.000,00 F
- Foyer de Jeunes et d'Education Populaire
Amicale Herricot..... 1.000,00 F

La dépense sera prélevée au chapitre 944.9 "Oeuvres Sociales Seclaires"
article 657 "Subventions"

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/140

OBJET

Commune Associée d'Hellemmes
Projet d'Activité Educative
Subvention à la Coopérative de
l'Ecole Herrict - Exercice 1994

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par courrier du 22 Novembre 1993, Madame LOIRE, Directrice de l'Ecole Herrict à Hellemmes, sollicitait une aide matérielle pour la mise en place d'un P.A.E. de sa classe de Cours Moyen, consistant en la visite de la Cité des Sciences de la Villette à Paris.

Scusieux d'aider de telles initiatives, et en accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'Hellemmes réuni le 9 mai 1994, nous vous proposons d'octroyer une subvention d'un montant de 2.000,00 F à la Coopérative de l'Ecole Herrict d'Hellemmes.

La dépense sera prélevée au chapitre 944.9 "Oeuvres sociales scolaires" article 657 "Subventions exceptionnelles"

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/141

OBJET

Elargissement de la rue
Delemazure à Hellemmes.
Cession gratuite de
terrain à la Communauté
Urbaine de Lille.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet d'élargissement de la rue Delemazure à Hellemmes, la Communauté Urbaine de Lille a été amenée à empiéter sur un terrain communal repris au cadastre d'Hellemmes sous le n° 912 de la section 298 AD pour une contenance de 252 m².

Afin de régulariser cette situation, la Communauté Urbaine de Lille souhaite acquérir cette bande de terrain gratuitement.

Aussi, en accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes qui s'est réuni le 8 octobre 1992 et votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 15 mars 1994, nous vous demandons :

1) de décider la cession gratuite à la Communauté Urbaine de Lille du terrain sus-désigné ;

2) de nous autoriser à comparaître à l'acte intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 16 mai 1994

N° 94/142

OBJET

Espaces verts sis à Hellemmes,
angle des rues Pierre
Curie et Jeanne d'Arc
Cession gratuite par l'OPAC du
Nord à la Ville de Lille

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'Office Public d'Aménagement et de Construction du Nord a rénové sur le territoire d'Hellemmes un ensemble immobilier sis à l'angle des rues Pierre Curie et Jeanne d'Arc.

Le dit Etablissement envisage de céder gratuitement à la Ville de Lille les espaces verts de cette résidence.

Ces terrains sont repris au cadastre section 298 AC n° 802 pour une superficie de 1.218 m2.

Déjà ouverts au public, ces espaces verts seront aménagés (jeux pour enfants, bancs...) et pourront être intégrés au domaine public communal dès leur acquisition.

En accord avec vos Commissions de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public des 26 octobre 1993 et 15 mars 1994, nous vous demandons :

1) de décider l'acquisition gratuite par la Ville de Lille de la parcelle sus-désignée ;

2) de décider l'incorporation de ces biens dans le domaine public communal sitôt leur acquisition ;

3) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;

4) de décider l'imputation de la dépense correspondant aux frais de publication et d'établissement du document d'arpentage sur les crédits ouverts au chapitre 922, article 2109 LH 26 de nos documents budgétaires, sous l'intitulé "Hellemmes - Achat de terrains".

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 16 mai 1994

N 94/263

OBJET

Poste de médecin pédopsychiatre
responsable du "Fil d'Ariane"
Pérennisation du poste

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le "Fil d'Ariane", créé en juin 1990, effectue un travail très important auprès de familles et d'enfants en difficultés. Afin de permettre sa pérennité, vous avez autorisé, lors de la séance du 17 mai 1993, le recrutement en qualité de vacataire, d'un médecin pédopsychiatre responsable de la structure.

Le financement de ce poste était alors assuré pour la seule année 1993. Depuis, le contrat Petite Enfance intervenu entre la Ville et La Caisse d'Allocations Familiales, prévoit le financement de ce poste pour toute la période allant de début 1994 à décembre 1997.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif. Dès lors, cet emploi vacataire doit être pérennisé, à raison de 37 heures par mois.

La dépense entraînée par la reconduction de ce poste sera imputée au chapitre 931-1, article 611, sous-compte 33 (charges de personnel), et couverte par un virement du chapitre 955-1, article 66-29, sous compte 7417 (correspondant au Contrat Enfance et dénommé Aide sociale - Autres prestations de services). La dépense s'élèvera à 198 320 F en 1994, actualisable de la façon suivante : 204 270 F en 1995, 210 398 F en 1996 et 216 710 F en 1997.

En conséquence, en accord avec la Commission des Finances réunie le 19 avril 1994, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la pérennisation de ce poste et les dépenses afférentes.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/264

OBJET

Personnel de la Ville de Lille :
Création de 27 postes supplémentaires
d'agent contractuel de surveillance
de stationnement payant.

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 94/8 du 7 mars 1994, la Ville a
décidé la création de 30 postes d'agents contractuels de
surveillance de stationnement payant.

Compte-tenu des différents projets d'extension de zones
de stationnement décidés lors de la conférence du Maire du 17
janvier dernier, il conviendrait d'augmenter le nombre de ces
postes.

En conséquence, en accord avec la Commission des
Finances réunie le 19 avril 1994, nous vous proposons la création
de 27 postes supplémentaires dans les conditions fixées par la
délibération initiale.

**ADOPTÉE à l'unanimité
des Suffrages Exprimés**

Séance du 16 mai 1994

N° 94/144

OBJET

Organisation d'un Tournoi de Football Pupilles
à Hellemmes - 21/24 Mai 1994
Demande de subvention

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année, l'Association Sportive Hellemmoise organise, durant les Fêtes de Pentecôte, un Tournoi International de Football Pupilles où se mesurent 16 équipes de jeunes footballeurs de la Région Lilloise et d'Europe, dont 7 équipes venant de nos villes jumelées européennes.

Outre la compétition sportive, cette manifestation qui rencontre un très grand succès auprès de la population, revêt un aspect pédagogique, en offrant à plus de deux cent jeunes de vivre ensemble et de communiquer pendant quelques jours.

Le Budget global de cette rencontre s'élève à 197.000,00 Francs et l'Association Sportive Hellemmoise a sollicité auprès du Service Jumelages une aide financière de l'ordre de 70.000,00 Francs.

Cette association a également déposé une demande de subvention auprès de la Communauté Economique Européenne, par l'intermédiaire de l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (ACCRE).

En accord avec la Commission du Développement et des Affaires Economiques réunie le 19 Avril 1994. Nous vous demandons de bien vouloir autoriser :

- le versement d'une aide financière municipale de 50.000,00 Francs à prélever sur les crédits inscrits au Chapitre 940.232 du Budget Primitif de 1994, intitulé "Jumelages",
- la réaffectation sur ce même chapitre budgétaire de la subvention sollicitée auprès de la Communauté Economique Européenne aux fins de reversement à l'Association Sportive Hellemmoise.

ADOPTÉE à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 mai 1994

N° 94/145

OBJET**Organisation d'un Tournoi International
de Football Séniors de Lille-Sud - 21/24 Mai 1994
Demande de Subvention****Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,**

A l'occasion des Fêtes de Pentecôte et dans le cadre de la Commémoration de son 25ème anniversaire, le Football Club de Lille-Sud organise un Tournoi International de Football Seniors qui rassemble 10 équipes dont 8 équipes venant de nos villes jumelées européennes.

Cette manifestation à caractère européen permettra à la population de ce quartier de nouer des contacts avec des familles étrangères de nos villes jumelées.

Le Budget global de la manifestation s'élève à 145.000,00 Francs et l'association sollicite une aide financière du Service Jumelages de l'ordre de 60.000,00 Francs. Elle a également déposé une demande de subvention à la Communauté Economique Européenne, par l'intermédiaire de l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (ACCRE).

En accord avec la Commission du Développement et des Affaires Economiques du 19 Avril 1994, nous vous demandons de bien vouloir autoriser :

- le versement d'une aide financière municipale de 30.000,00 Francs au Football Club de Lille-Sud à prélever sur les crédits inscrits au chapitre 940.232 du Budget Primitif 1994, intitulé "Jumelages",
- la réaffectation sur ce même chapitre budgétaire de la subvention sollicitée auprès de la Communauté Economique Européenne aux fins de reversement au Football Club de Lille-Sud.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/146

OBJET

Mise en place d'un programme de coopération
Intercommunale entre les institutions du
Nord/Pas-de-Calais et Saint-Louis du Sénégal
Demande de Subvention

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Une importante délégation lilloise s'est rendue à Saint-Louis du Sénégal du 24 au 30 Octobre 1993 afin de faire le point sur les différentes actions de coopération des collectivités et organismes du Nord/Pas-de-Calais à Saint-Louis du Sénégal et d'officialiser le programme de coopération intercommunale établi à partir des demandes de la Municipalité de Saint-Louis, de la réflexion engagée par un Comité d'experts saint-louisiens et de l'étude faite par les techniciens de Cités Unies Développement.

Participaient à cette délégation, les représentants des Conseils Régional et Général, de la Ville de Lille, de l'Agence d'Urbanisme de la CUDL, du CHRU, de l'Agence Régionale de l'Energie, de l'Association pour la Fondation de Lille, du Barreau de Lille, de la Presse et de l'Association Partenariat Lille/Saint-Louis.

De nombreuses réunions entre le Comité d'experts et les membres de la délégation lilloise se sont déroulées sous la présidence de Monsieur DIAW, Président du Conseil Municipal de Saint-Louis, des rencontres ont eu lieu avec différents Ministres et la Représentante de la Mission Française de coopération.

Au cours de ces réunions, un accord de jumelage a été signé entre le CHRU et l'Hôpital de Saint-Louis et trois priorités ont été dégagées :

- le Traitement des Ordures Ménagères,
- la Restructuration du Marché de Sor,
- la Restructuration des Services Municipaux et la formation du personnel communal.

L'action du Partenariat s'inscrivant dans la durée, ce programme comporte également la poursuite des actions menées au niveau :

- de l'Animation Scolaire,
- du Développement Social Urbain,
- de l'Aide aux Handicapés.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

L'ensemble de ce programme a été budgétisé par l'Association Partenariat, qui coordonne les actions engagées par les institutions précitées en fonction de leurs compétences.

Le budget global de l'opération s'élève à 1.043.700,00 Francs, et le Ministère de la Coopération s'engage à financer ce programme à concurrence de 405.000,00 Francs.

L'Association Partenariat sollicite une aide financière au titre des jumelages d'un montant de 30.000,00 Francs.

En accord avec la Commission du Développement et des Affaires Economiques du 19 Avril 1994, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 30.000,00 Francs à l'Association Partenariat Lille/Saint-Louis du Sénégal.

La Dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 940.232 du Budget Primitif intitulé "Jumelages".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/147

OBJET**Organisation d'un Chantier de jeunes de
Lille/Leeds/Saint-Louis du Sénégal
Demande de subvention****Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,**

Comme chaque année, depuis 1984, l'Association Partenariat Lille/Saint-Louis du Sénégal organise un chantier de jeunes à Saint-Louis.

Treize lillois, quinze Saint-Louisiens et deux jeunes de Leeds (Grande-Bretagne) auront l'occasion de se rencontrer, d'échanger des idées tout en effectuant un travail à caractère social.

Il est prévu cette année la réfection d'une grande salle à l'école N'Dale Yalla, la construction de latrines pour handicapés et l'aménagement d'un espace vert à Khor.

Le montant total des frais de déplacement et de séjour s'élève à 115.570,00 Francs. L'Association sollicite une aide financière de 15.000,00 Francs.

En accord avec la Commission du Développement et des Affaires Economiques du 18 Avril 1994, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention de 15.000,00 Francs à l'Association Partenariat Lille/Saint-Louis du Sénégal.

La Dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 940.32 du Budget Primitif intitulé "Jumelages".

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 16 mai 1994

N° 94/148

OBJET

Participation d'une formation de Jazz
au Festival de Jazz de Saint-Louis du Sénégal
14/17 Avril 1994
Règlement des frais

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Le Centre Culturel Français de Saint-Louis du Sénégal, organise pour la deuxième année consécutive du 14 au 17 Avril prochain, un Festival International de Jazz auquel participent des artistes de renommée.

La Ville de Lille a été invitée à se faire représenter par une formation de musiciens, en raison de ses liens de jumelages avec Saint-Louis.

Le Conservatoire National de Région a répondu favorablement à cette demande en envoyant à Saint-Louis une formation de Jazz de quatre musiciens.

En accord avec la Commission du Développement et des Affaires Economiques du 19 Avril 1994, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le règlement des frais de déplacement de cette formation par le Service Jumelages et des frais de séjour par le Conservatoire National de Région.

Ces dépenses seront imputées sur les crédits inscrits aux chapitres budgétaires 940.32 intitulé "Jumelages" et 945.241 intitulé "Conservatoires National de Région".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/149

OBJET

Participation du Racing Club des Bois-Blancs
à un Tournoi de Football organisé par la Ville
de Kharkov - 1er/6 Mai 1994
Demande de participation financière

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Le Club Sportif "Locomotive" de Kharkov a invité une équipe de jeunes footballeurs du Racing Club des Bois-Blancs à participer au Tournoi qu'il organise à Kharkov du 1er au 6 Mai prochain.

Le Racing Club des Bois-Blancs allié au LUC pour le développement des ses activités sportives enverra une équipe de seize jeunes footballeurs et cinq accompagnateurs à Kharkov.

Le Budget prévisionnel du déplacement s'élève à 73.700,00 Francs et le Club sollicite du Service Jumelages une aide financière de 2.000,00 Francs.

En accord avec la Commission du Développement et des Affaires Economiques réunie le 19 Avril 1994, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention de 2.000,00 Francs.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 940.32 du Budget Primitif de 1994, intitulé "Jumelages".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/150

OBJETDotations complémentaires et nouvelles
Exercice 1994. Décision modificative n° 1Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

L'exécution budgétaire 1994 nécessite l'adaptation de divers crédits, tant au niveau de la section d'investissement que de la section de fonctionnement.

D'autres charges, dont certaines sont couvertes par le remploi de recettes correspondantes, doivent, par ailleurs, faire l'objet d'inscriptions nouvelles.

En voici le détail :

Chapitres	Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
		<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
900.9	2150 L2	Parc automobile. Vente de véhicules.....		2.000,00
901.1	1054 4220	Parking de l'avenue du Peuple Belge. Frais de dévoiement. Participation de la C.U.D.L.....		138.937,82
901.5	246 B5	Parc Zoologique. Massacre de deux gros rongeurs.. Indemnisation		8.000,00
903.1	2142 FX	Ecole Mozart. Fourniture de rayonnages. Avoir sur facture.....		2.465,00
903.51		Salle de sports De Becker. Sinistre du 8 décembre 93. Indemnité d'assurances. Remploi		
	232.263		41.549,00	
	242.263			41.549,00
903.61		Palais des Beaux-Arts. Don d'un tableau par Giacomo Barbarino. Intégration		
	2169 G8		30.000,00	
	106 G8			30.000,00
		(Délib. du C.M n° 93/466 du 11 octobre 1993)		

Chapitres	Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
903.61		Palais des Beaux-Arts. Don de six dessins de Hecht. Intégration.		
	2169 G8 106 G8	 (Délib. du C.M n° 93/265 du 17 mai 1993)	18.000,00	18.000,00
	2169 G8 106 G8	Palais des Beaux-Arts. Don de deux dessins de Muller par le marchand Gaubert. Intégration	16.000,00	16.000,00
	2169 G26 106 G26	Musée d'Histoire Naturelle. Dons des collections entomologiques de M. Deray et d'un herbier régional de M. Simoëns. Intégration	0,00	0,00
	235 G10 1059 G10	Musée de l'Hospice Comtesse. Restauration des ex-voto du parloir de la Prieure. Participation du Lion's Club.	20.000,00	20.000,00
903.61		Musée d'Histoire Naturelle. Restauration d'objets ethnologiques. Subvention de l'Etat. Remploi		
	235 G27 1051 G27	 (Délib. du C.M n° 94/46 du 7 mars 1994)	23.465,00	23.465,00

Chapitres	Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
903.63	2141 G11	Bibliothèque municipale. Acquisition de matériels spécialisés. Subvention au titre de la dotation générale de décentralisation. Remploi (partie)..... (Délib. du C.M n° 94/50 du 7 mars 1994)	50.000,00	
	2141 G15	Bibliothèque municipale. Facture mandatée à tort. Réajustement..... Bibliothèque municipale. Acquisition de livres et de revues pour la constitution d'un fonds sur les arts du spectacle. Subvention du C.N.L. Remploi.	702,00	702,00
	2141 G15 1051 G15	 (Délib. du C.M n° 94/49 du 7 mars 1994)	95.000,00	95.000,00
903.9	2141 B10 106 B10	Géant Barberousse. Don à la Ville par le Comité d'Aide aux anciens de Saint-Maurice des Champs. Intégration. Géant Barberousse. Détérioration par vandalisme. Indemnité d'assurances. Remploi.	0,00	0,00
	235 B10 246 B10		63.335,00	63.335,00
908.5	232 K52	Bâtiments scolaires. Logements de fonctions. Modernisation. Réparations. Emploi de la dotation prévisionnelle "Instituteurs" pour 1994 (partie).....	567.000,00	
909		1051 K55.....Travaux de protection électronique contre le vol à l'Hospice Comtesse. Subvention de l'Etat.....		98.183,00

Chapitres	Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
927	1152	Prélèvement sur recettes de fonctionnement.....		367.414.18
		<u>TOTAL DE LA SECTION</u> <u>D'INVESTISSEMENT</u>	<u>925.051.00</u>	<u>925.051.00</u>
		<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
930.5	831	Prélèvement sur recettes de fonctionnement.....	367.414.18	
932.013	609	Service des Manifestations. Travaux pour le compte de tiers. Remboursement. Remploi.....	23.000.00	
932.22	609	Bâtiments scolaires. Acquisition de fournitures. Emploi de la dotation prévisionnelle "Instituteurs" pour 1994 (partie).....	100.000.00	
970	745			667.000.00
940.32		Organisation d'une semaine de Lille à Erfurt du 13 au 21 novembre 1993. Subvention du Ministère des Affaires Etrangères. Remploi.		
	660 7371	 (Délib. du C.M n° 93/425 du 11 octobre 1993)	80.000.00	80.000.00
942.22		Prévention, délinquance. Actions 1993. Subvention de l'Etat. Remploi.		
	657 7371		999.000.00	999.000.00
943.1	657	D.S.Q. Wazemmes. Aménagement des rythmes scolaires. Subvention de la Région. Remploi. (encaissement de la subvention en 1993).....	45.000.00	

Chapitres	Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
943.5	615	D.S.Q. Sud, Wazemmes, Moulins. Actions de soutien scolaire. Subvention de la Région. Emploi. (encaissement de la subvention en 1993)	76.331,00	
945.12	7339	Diverses salles de sports. Société des Eaux du Nord. Avoir sur facture.....		1.315,29
945.18		Opération "Ticket Sport". Subvention du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Emploi.		
	657 7371	 (Délib. du C.M n° 93/445 du 11 octobre 1993)	28.000,00	28.000,00
945.220		Bibliothèque municipale. Acquisition de matériels spécialisés. Subvention au titre de la dotation générale de décentralisation. Emploi (partie)		
970	633 749	 (Délib. du C.M n° 94/50 du 7 mars 1994)	96.250,00	146.250,00
951.81		Cimetière du Sud. Erreur de créancier. Réajustement.		
	6629 7339		39.723,29	39.723,29
955.2		Remboursement à la Mission Locale des frais de formation C.E.S. Participation du C.N.A.S.E.A		
	642 7371		150.000,00	150.000,00
	7332	Contrats Emploi, Solidarité. Recouvrements de traitements perçus à tort.		3.237,79

Chapitres	Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
955.9		Partenariat Ville de Lille. Séjours de neige. Associations ARTES et ADP 59. Participation des familles. Remploi.		
	645		1.566,00	
	657		4.350,00	
	7009			5.916,00
	645	Association "Nos Petits au grand air". Frais de séjour de vacances. Participation de la D.A.T. Remploi	1.050,00	
970	8280	Action sociale. Remises gracieuses en faveur de trois lillois en difficulté.....	8.086,00	
		<u>TOTAL DE LA SECTION</u>		
		<u>DE FONCTIONNEMENT</u>	<u>2.019.770,47</u>	<u>2.120.442,37</u>
		<u>TOTAUX GENERAUX</u>	<u>2.944.821,47</u>	<u>3.045.493,37</u>

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/151

OBJET

Pouponnière municipale. Dotations nouvelles.
Exercice 1994. Décision modificative n°1

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Suite à la mise en recouvrement de divers titres de recettes, émis lors des exercices précédents, et après réclamation des débiteurs, certaines erreurs ont été constatées, principalement au niveau de l'organisme social devant prendre à sa charge les frais de séjour des enfants accueillis à la Pouponnière.

En conséquence, il est nécessaire de procéder à des opérations comptables consistant en l'émission de nouveaux titres de recettes à l'encontre des redevables et l'établissement de mandats d'annulation de même montant.

La somme totale de ces titres s'élève à 173.559,51 F

Il convient donc d'inscrire :

* en recettes

- compte 77211 : Produits rattachés
à l'exercice précédent 173.559,51 F

* en dépenses

- compte 671 : Charges exceptionnelles sur
opérations de gestion 173.559,51 F

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, réunie le 19 avril 1994, nous vous proposons de ratifier cette Décision Modificative n° 1 de la Pouponnière pour l'exercice 1994.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/152

OBJET

Renégociation partielle de la dette.Financement du surcoût T.G.V. et de la section d'investissement
du Budget Primitif 1994.Lancement et mobilisation de deux emprunts obligataires.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 93/587 du 13 décembre 1993, vous aviez décidé le principe de la mobilisation d'un emprunt obligataire dans le cadre de la renégociation de la dette et du financement du surcoût T.G.V.

Depuis cette date, plusieurs éléments ont modifié l'environnement qui avait présidé à l'élaboration de cette délibération, à savoir :

- la renégociation directe avec le Crédit Local à un taux de 6,40 % d'une fraction de notre portefeuille de dette (Délibération n° 94/125 du 7 mars 1994),

- le vote du Budget Primitif 1994 (Délibération n° 94/94 du 7 mars 1994) qui décide du principe de la réalisation d'un volume d'emprunts de 127.873.986 Francs,

- l'acceptation de M.B.L.A. de consentir la location d'un rating AAA/Aaa sur un emprunt qui serait conclu à 25 ans.

Sur ce dernier point, il a été en effet convenu que des équipements tels que Lille Grand Palais et le surcoût T.G.V. ne pouvaient être financés sur une durée classique (15 ans) et qu'il serait économiquement anormal de faire amortir par une génération des équipements structurants de cette nature.

En vertu de l'ensemble de ces éléments et en accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel réunie le 19 avril 1994, nous vous proposons :

1) de décider le principe et l'émission de deux emprunts obligataires :

- le premier, sur une durée de 11 ans, avec 1 an de différé d'amortissement de capital (10 + 1), pour un montant maximum de 350 Millions de Francs ; le montant définitif devant être arrêté en fonction des négociations en cours avec les prêteurs,

- le second, sur une durée de 25 ans, avec 1 an de différé d'amortissement de capital (24 + 1), pour un montant de 250 Millions de Francs, destinés à couvrir le financement du surcoût T.G.V. (136 Millions de Francs) et pour le solde une fraction du financement de Lille Grand Palais.

2) de recourir, suivant les exigences du marché, à la garantie AAA/Aaa de la Compagnie d'assurances M.B.I.A., moyennant une prime d'ores et déjà fixée à 0,25 %.

3) de décider la passation d'une convention permettant le règlement d'une somme de 693.810 Francs T.T.C. à la Société FINEVA GROUP au titre de la mission de conseil et d'ingénierie financière qu'elle a menée pour l'instruction de ces différents dossiers.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/153

OBJETCrédit Local de France.
Participation de la Ville au capital social.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Crédit Local de France, introduit en Bourse en décembre 1991, a été privatisé en juin 1993 et a acquis ainsi une totale autonomie de gestion.

Le C.L.F. conserve son statut d'institution financière spécialisée avec mission d'intérêt public. Il a obtenu en 1993 la meilleure notation des agences de rating, soit AAA/Aaa lui permettant d'être présent sur les marchés financiers internationaux. Il est classé l'un des premiers émetteurs sur l'euromarché.

Il propose aux Collectivités Territoriales une gamme complète de produits et services : éventail large de prêts, montage d'émissions obligataires, analyses prospectives, notes de conjoncture financières.....

Le C.L.F. peut constituer une référence utile pour les Collectivités Locales sollicitées par de nombreux intervenants, et leur permettre de procéder, en toute connaissance de cause, à des comparaisons entre les propositions qui leur sont faites. La Collectivité garde une totale liberté de choix de son prestataire de service ou de son prêteur.

L'entrée des Collectivités Territoriales au capital du C.L.F. renforce le lien de celui-ci avec le secteur public local et permet ainsi de garantir la pérennité de sa mission : le financement des Collectivités.

Elle nécessite néanmoins une procédure spécifique comportant 4 étapes :

- 1) l'adoption, par le Conseil Municipal, d'une délibération fixant le montant de la participation que la Ville envisage d'acquérir,
- 2) la prise du décret en Conseil d'Etat, qui ne peut se prononcer qu'au vu des délibérations des différentes Collectivités Territoriales,
- 3) l'inscription des crédits au compte 260 "titres cotés",
- 4) l'achat des actions.

Le C.L.F. prévoit de constituer un Conseil des Collectivités Locales actionnaires, composé de 20 membres, qui se réunira régulièrement, se prononcera sur l'activité du C.L.F. en direction des Collectivités Locales, illustrera le rôle du secteur local dans le financement des équipements collectifs et plus généralement dans le développement économique du pays et serait étroitement associé à la vie de l'établissement.

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, réunie le 19 avril 1994, nous vous demandons de bien vouloir :

- décider l'acquisition des actions du C.L.F. pour un montant maximum de 100.000 F, augmenté, le cas échéant, des frais conformes à l'usage en la matière,
- solliciter l'autorisation préalable prévue par l'article 5-III de la Loi du 2 mars 1982,
- inscrire, en temps opportun, le crédit nécessaire, qui sera fixé ultérieurement, au chapitre 925.5 - article 260,
- autoriser Monsieur le Maire à intervenir dans tous les actes relatifs à cette opération.

ADOPTÉE à la majorité

Séance du 16 mai 1994

N° 94/154

OBJET

Union Syndicale Autonome Justice (U.S.A.J.)
Organisation d'un congrès à Lille
les 26 et 27 mai 1994
Subvention exceptionnelle

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'Union Syndicale Autonome Justice organise, à Lille les 26 et 27 mai 1994, un congrès ayant pour thème : "La représentativité syndicale dans les organismes régionaux".

Ce congrès s'adresse plus particulièrement aux agents des services judiciaires, greffiers et greffiers en Chef, du ressort des Cours d'Appel de Douai, Amiens et Rouen.

Monsieur Pierre ROUSSY, Secrétaire Général du Syndicat, Greffier en Chef du Tribunal de Grande Instance de Paris, Monsieur Hervé LENOBLE, Maître de conférences à l'Ecole Nationale des Greffes de Dijon et Monsieur Jean-Jacques KUSTER, Secrétaire Général de l'Union Européenne des Greffiers de Justice, participeront à cette manifestation qui devrait accueillir 150 congressistes environ.

Madame Geneviève RAOULT, Permanente Syndicale de l'U.S.A.J, sollicite une subvention exceptionnelle de 10.000 F à titre de participation financière de la Ville aux frais d'organisation de ce congrès.

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, réunie le 19 avril 1994, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2.400 F.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 940.33 - article 657, sous l'intitulé : "Congrès. Comités. Repas de personnes âgées. Subventions exceptionnelles à divers groupements".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/155

OBJET

Association Régionale pour l'Education
Interculturelle des Jeunes (A.R.P.E.I.J.).
Organisation d'un colloque à Lille
les 31 mai et 1er juin 1994.
Subvention exceptionnelle.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'Association Régionale pour l'Education Interculturelle des Jeunes organise un colloque qui se tiendra à Lille les 31 mai et 1er juin 1994 sur le thème : "Vers une Eurorégion de l'Education, nouvelle donne économique pour l'avenir des jeunes ?" dans le cadre des premières Eurorégionales de l'Education et de la création d'une Eurorégion de l'Education qui doit faire l'objet d'une réflexion entre les principaux acteurs : professeurs, enseignants et linguistes.

Cette manifestation devrait réunir 300 participants environ : enseignants et partenaires économiques venus du Nord - Pas-de-Calais, du Kent, de Belgique francophone et néerlandophone, de Rhénanie-Westphalie, etc ...

Madame Denise SEGARD, Présidente, sollicite une subvention exceptionnelle de 30.000 F à titre de participation financière de la Ville aux frais d'organisation de ce colloque.

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, réunie le 19 avril 1994, nous vous demandons de bien vouloir décider, à cette occasion, l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 4.800 F.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 940.33 - article 657 du Budget Primitif 1994, sous l'intitulé : "Congrès. Comités. Repas de personnes âgées. Subventions exceptionnelles à divers groupements".

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 16 mai 1994

N° 94/156

OBJET

C.H.R. de Lille. Faculté de Médecine.
Organisation d'une réunion intitulée "Glycoconjugués"
à Lille les 19 et 20 septembre 1994.
Subvention exceptionnelle.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les Laboratoires de biochimie des Universités de Lille 1 et Lille 2, implantés à la Faculté de Médecine, place de Verdun à Lille, organisent une réunion des groupes de Glycobiologie lillois, allemand et néerlandais de nos villes jumelées.

Cette réunion annuelle de 2 jours, qui se tiendra cette année au C.H.R. de Lille les 19 et 20 septembre 1994, accueillera 130 participants environ.

Cette manifestation constitue également un lien d'échanges entre les jeunes chercheurs lillois et leurs homologues allemands et néerlandais.

Monsieur le Professeur Philippe ROUSSEL sollicite à cette occasion une subvention exceptionnelle de la Ville de 15.000 F.

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, réunie le 19 avril 1994, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2.100 F.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 940.33 - article 657, sous l'intitulé : "Congrès. Comités. Repas de personnes âgées. Subventions exceptionnelles à divers groupements".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/157

OBJET

Société Européenne d'Aide à la Décision Médicale.
Organisation du 5ème congrès européen à Lille
du 2 au 4 octobre 1994.
Subvention exceptionnelle.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Société Européenne d'Aide à la Décision Médicale (S.E.A.D.M.), dont le siège est au Centre Oscar Lambret à Lille, a pour but de développer la recherche et la formation dans tous les domaines de la prise de décision en médecine. Il s'agit notamment de l'ensemble des stratégies médicales, de l'évaluation de l'utilité et de l'efficacité des méthodes diagnostiques et thérapeutiques, des coûts générés, des problèmes éthiques et légaux et de l'utilisation de l'informatique pour l'aide au diagnostic et au traitement.

La S.E.A.D.M. se propose d'organiser son 5ème congrès européen à Lille Grand Palais du 2 au 4 octobre 1994. Les thèmes de la cancérologie, de l'imagerie médicale et de l'utilisation de la téléinformation y seront plus particulièrement développés.

Cette manifestation devrait réunir 300 participants : spécialistes européens, médecins, économistes, informaticiens et gestionnaires de santé.

Monsieur le Docteur SULMAN, Président de la Société Européenne d'Aide à la Décision Médicale, sollicite une subvention exceptionnelle à titre de participation financière de la Ville dans les frais d'organisation de ce congrès.

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, réunie le 19 avril 1994, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 7.200 F à la Société Européenne d'Aide à la Décision Médicale.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 940.33 - article 657 du Budget Primitif de 1994, sous l'intitulé "Congrès. Comités. Repas de personnes âgées. Subventions exceptionnelles à divers groupements".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/158

OBJETAssociation "Soleil pour les enfants de Tchernobyl".
Subvention.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'Association "Soleil pour les enfants de Tchernobyl", dont le siège est situé rue Pasteur à MARCQ-EN-BAROEUL, est composée de membres bénévoles qui se dévouent pour sauver les enfants irradiés et contaminés de Tchernobyl.

En 1993, l'Association a :

- accueilli 650 enfants
- organisé 2 voyages humanitaires
- aidé 3 orphelinats en Ukraine
- donné la possibilité à près de 50 familles d'accueil françaises de rencontrer leur famille ukrainienne

Madame Marie-José CHARLET, Présidente de cette association, sollicite une subvention de la Ville afin de poursuivre ses activités et aboutir à redonner un sourire à ces enfants et adoucir les dernières années des aînés qui vivent dans le dénuement.

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, réunie le 19 avril 1994, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention exceptionnelle de 5.000 F à cette Association.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 955.1 - article 657, sous l'intitulé : "Aide sociale à l'enfant, à la mère et à la famille - Subvention à l'Association "Soleil pour les enfants de Tchernobyl".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/159

OBJET

Association Agir Ensemble contre le Chômage (AC !) Rapport de Monsieur le Maire,
Marche Nationale contre le chômage
Organisation d'une étape à Lille le 7 mai 1994 Mesdames, Messieurs,
Subvention exceptionnelle.

L'Association Agir Ensemble contre le Chômage (AC !), créée l'année dernière, participe à la "Marche Nationale contre le Chômage". Cette initiative dont l'objectif est la lutte pour l'emploi et contre l'exclusion, se clôturera par une manifestation nationale à Paris le 28 mai 1994.

Dans ce cadre et cet esprit, l'Association AC ! organise une étape à Lille le 7 mai 1994. Le programme de cette journée se compose notamment d'une exposition photographique, d'une rencontre entre une délégation portant les revendications d'AC ! et la Municipalité, d'un débat, d'animations de rue, d'un lâcher de ballons avec messages et d'un concert.

Monsieur Denis **DUVAL**, responsable du Collectif AC ! Nord-Pas-de-Calais, sollicite une subvention exceptionnelle à titre de participation financière de la Ville aux frais d'organisation et d'animation de cette Marche sur Lille.

Nous vous demandons de bien vouloir accorder une somme de 20.000 F à ladite Association.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/160

OBJETAssociation pour la promotion
de Lille Grand Palais,
Subvention d'équipement
Décision.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 94/126 du 7 mars 1994, le Conseil Municipal a décidé de passer un avenant n° 1 à la convention liant la Ville de Lille à l'Association pour la Promotion de Lille Grand Palais de manière à proroger et développer les missions confiées initialement à l'association dans l'attente de la constitution de la S.A.E.M. de gestion, de la désignation de l'exploitant et de la signature du contrat d'affermage.

La mise en service de Lille Grand Palais en juin prochain suppose la réalisation d'un certain nombre d'investissements constitués par des aménagements intérieurs, l'acquisition de mobiliers et matériels supportés pour partie par l'Association et pour l'autre par la Ville.

C'est dans ce cadre que, par délibération n° 94/129 du 7 mars 1994, le Conseil Municipal a consenti de garantir partiellement un emprunt de 17 Millions de Francs au profit de Lille Grand Palais.

En complément, une participation de la Ville de Lille à la réalisation d'équipements nécessaires à l'exploitation a été inscrite au Budget Primitif 1994.

Considérant que l'avenant n° 1 à la convention susvisée prévoit une exploitation par l'Association pour la Promotion de Lille Grand Palais aux risques et périls de la Ville jusqu'à ce qu'une nouvelle structure de gestion soit désignée, nous vous demandons, en accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, réunie le 19 avril 1994 :

1) de décider le principe du versement de la participation de la Ville (4.500.000 F) sous forme d'avance remboursable à l'échéance de la convention ; le remboursement de cette avance étant gagé sur les biens appartenant à l'Association,

2) de décider le principe du virement d'une somme équivalente du chapitre 903.9 - article 232 496 au chapitre 925.5 - article 2549 496 sous l'intitulé : "Avance à l'Association pour la Promotion de Lille Grand Palais".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/161

OBJET

Géant BARBEROUSSE - Remise à la Ville

Restauration

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

Le 27 mai 1993 le géant du Quartier Saint-Maurice-Pellevoisin "BARBEROUSSE" a été gravement endommagé par un acte de vandalisme.

Appartenant au Comité d'Aide aux Anciens de Saint-Maurice des Champs, mais la Ville en ayant la garde et l'usage, elle a pu être indemnisée par ses assureurs pour une somme de 63 335 F.

Pour permettre la restauration de ce géant et ultérieurement son entretien, son gardiennage, et son utilisation dans de meilleures conditions, le Comité d'Aide aux Anciens accepte d'en céder gratuitement la propriété à la Ville.

Lors de sa séance officielle du 24 mars 1994, le Conseil de Quartier de Saint-Maurice-Pellevoisin a émis un avis favorable à cette opération.

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, réunie le 19 avril 1994, nous vous demandons :

- d'accepter la remise à la Ville du Géant BARBEROUSSE,
- de décider de confier sa restauration à l'entreprise Uyttenhove Vestis 33, rue Christophe Colomb à Lille,
- de décider l'admission en recette de l'indemnité reçue,
- de décider le emploi de la somme de 63 335 F. à inscrire au chapitre 903.9, article 235 B10, de la section d'investissement du Budget.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/162

OBJETCaisse des Ecoles Publiques de Lille.Acquisition de matériel d'équipement des cuisineset de matériel d'animation.Emprunt de 500.000 F.Garantie financière de la Ville.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Afin d'assurer un fonctionnement correct des services de la Caisse des Ecoles, il est envisagé l'acquisition de matériel d'équipement des cuisines des restaurants d'enfants ainsi que du matériel relatif à l'animation des Centres de Loisirs sans hébergement, des Centres d'animation de la Petite Enfance et de l'Auberge de la Forêt de Phalempin.

Pour financer cette opération, un emprunt de 500.000 F, amortissable sur 5 années à taux fixe, serait contracté auprès de la Caisse d'Epargne de Flandre qui conditionne toutefois sa réalisation à l'octroi de la garantie financière de la Ville.

Le Comité de la Caisse des Ecoles Publiques de Lille, réuni le 9 mars 1994, sollicite en conséquence cette garantie.

Eu égard à ce qui précède, nous vous prions, en accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel réunie le 19 avril 1994, de faire droit à la demande qui vous est présentée et de bien vouloir prendre, en conséquence, la délibération suivante :

Le Conseil,

Vu la demande formée par la Caisse des Ecoles Publiques de Lille tendant à obtenir la garantie financière de la Ville pour la réalisation d'un emprunt de 500.000 F,

Vu les dispositions de la Loi d'Amélioration de la Décentralisation du 5 janvier 1988,

Après en avoir délibéré, décide :

Article 1er - La Ville de Lille accorde sa garantie à la Caisse des Ecoles Publiques de Lille pour le remboursement d'un emprunt de 500.000 F que cet Etablissement se propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Flandre pour une période de 5 ans et destiné à financer l'acquisition de matériel d'équipement des cuisines et de matériel d'animation.

Le taux d'intérêt appliqué sera celui en vigueur à la date de signature du contrat.

Au cas où la Caisse des Ecoles Publiques de Lille, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la Ville de Lille s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur les bases ci-avant définies et sur simple demande de la Caisse d'Epargne de Flandre, adressée par lettre-missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la Caisse susvisée discute au préalable l'Etablissement défaillant.

Article 2 - Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée de la période d'amortissement à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant de l'annuité.

Article 3 - Conformément aux dispositions de l'article 48 de la Loi n° 84/148 du 1er mars 1984, la Caisse d'Epargne de Flandre est tenue au plus tard avant le 31 mars de chaque année, de faire connaître à la Ville de Lille le montant du principal et des intérêts restant à courir au 31 décembre de l'année précédente.

Article 4 - Monsieur le Maire est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Lille au contrat d'emprunt à souscrire par la Caisse des Ecoles Publiques de Lille et à poursuivre, s'il y a lieu, l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 16 mai 1994

N° 94/163

OBJET

SORELI. Opération d'aménagement "rue de Cannes".
Emprunt de 900.000 F.
Garantie financière partielle de la Ville.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 92/90 du 31 mars 1992, le Conseil Municipal a décidé de confier à la SORELI l'aménagement d'une zone d'activités sur les terrains situés à l'angle des rues de Cannes et de l'Arbrisseau (ex-terrains Usines SADER).

Cette mission devait se dérouler en deux phases :

- une première phase d'étude permettant de déterminer les conditions de réalisation de cette opération.

- par délibération n° 93/365 du 28 juin 1993, le Conseil Municipal a approuvé l'étude de faisabilité de ce projet, ainsi que l'avenant n° 1 permettant à la SORELI d'entreprendre la phase opérationnelle, deuxième phase de la mission.

Pour ce faire, la SORELI envisage de contracter auprès du Crédit Mutuel du Nord un prêt de 900.000 F, pour une durée d'amortissement de 2 ans, à taux fixe actuellement de 8,25 %, remboursement in fine.

Sa réalisation est conditionnée par l'octroi de la garantie financière de notre Commune, à hauteur de 80 %, conformément aux dispositions de la Loi d'Amélioration de la Décentralisation du 5 janvier 1988.

Eu égard à ce qui précède, nous vous prions, en accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel réunie le 19 avril 1994, de faire droit dans la limite de 80 % à la demande qui vous est présentée et de bien vouloir prendre, en conséquence, la délibération suivante :

Le Conseil,

Vu la demande formée par la SORELI tendant à obtenir la garantie financière partielle de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 900.000 F,

Vu la Loi d'Amélioration de la Décentralisation du 5 janvier 1988,

Après en avoir délibéré, décide :

Article 1er - La Ville de Lille accorde sa garantie financière à concurrence de 80 % à la SORELI pour le remboursement d'un emprunt de 900.000 F que cet Etablissement se propose de contracter auprès du Crédit Mutuel du Nord, pour une période de 2 ans, destiné à financer l'aménagement de l'opération "rue de Cannes".

Le taux d'intérêt appliqué sera celui en vigueur à la date de signature du contrat.

Au cas où la SORELI, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la Ville de Lille s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur les bases ci-avant définies et sur simple demande du Crédit Mutuel du Nord, adressée par lettre-missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la Caisse susvisée discute au préalable l'organisme défaillant.

Article 2 - Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée de la période d'amortissement à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant de l'annuité, à concurrence de 80 % de son total.

Article 3 - Conformément aux dispositions de l'article 48 de la Loi n° 84/148 du 1er mars 1984, le Crédit Mutuel du Nord est tenu au plus tard avant le 31 mars de chaque année, de faire connaître à la Ville de Lille le montant du principal et des intérêts restant à courir au 31 décembre de l'année précédente.

Article 4 - Monsieur le Maire est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Lille au contrat d'emprunt à souscrire par la SORELI et à poursuivre, s'il y a lieu, l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/164

OBJET

Budget primitif et supplémentaire (reports)
Transferts de crédits.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

En raison de la diversité de leur nature et de leur caractère prévisionnel, les dépenses des sections d'investissement et de fonctionnement de nos documents budgétaires ne peuvent, lors de leur élaboration, faire l'objet d'une répartition précise dans le cadre de la nomenclature du plan comptable.

En vue de permettre l'imputation de ces opérations selon leur destination, il est nécessaire de procéder, en cours d'année, à certains transferts ou ventilations des crédits mis à la disposition des services gestionnaires.

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, réunie le 19 avril 1994, nous vous prions de bien vouloir ratifier les propositions soumises en vue d'assurer le règlement de dépenses de travaux ou fournitures relatives à l'aménagement de divers équipements communaux.

Toutes les opérations correspondantes y compris l'utilisation des comptes 831 et 115 afférents à l'équilibre des deux sections budgétaires seront régularisées dans le cadre du Budget Supplémentaire de 1994.

ADOPTÉE à l'unanimité

- **Virement du chapitre 900.2 - Ordre public.**
 article 232 K3 - Commissariats de quartiers. Aménagements et réparations.

 au chapitre 903.51 - Salles de gymnastique.
 article 232 K22 - Diverses salles de gymnastique.
 Travaux de grosses réparations, modernisation et sécurité.
 d'une somme de..... 10.000,00 F

- **Virement du chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs.**
 article 2147 K8 - Mairies de quartiers. Secteurs techniques.
 Acquisition de matériel

 au chapitre 901.5 - Espaces verts, parcs et jardins.
 article 2147 L10 - Espaces verts. Acquisition de véhicules de chantier,
 gros matériel, bacs à fleurs, etc....
 d'une somme de..... 12.000,00 F

- **Virement du chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs.**
 article 2147 K8 - Mairies de quartiers. Secteurs techniques.
 Acquisition de matériel

 au chapitre 903.1 - Ecoles du premier degré.
 article 232 K16 - Bâtiments scolaires. Travaux de modernisation
 grosses réparations, agrandissement.
 d'une somme..... 50.000,00 F

- **Virement du chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs.**
 article 232 K10 - Divers bâtiments administratifs. Aménagement.

 au chapitre 901.5 - Espaces verts, parcs et jardins.
 article 2147 LX - Espaces verts. Acquisition de matériel.
 d'une somme de..... 4.000,00 F

- **Virement du chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs.**
 article 232 K11 - Mairies de quartiers. Travaux de modernisation
 et d'amélioration.

 au chapitre 922 - Opérations immobilières et mobilières
 hors programme.
 article 235 K62 - Démolition d'immeubles et travaux annexes.
 d'une somme de..... 55.623,40 F

- **Virement du chapitre 901.1 - Equipement de voies.**
 article 233 4220 - Eclairage public. Réseaux basse et moyenne tensions.
 Modernisation. Rénovation.

 au chapitre 900.00 - Hôtel de Ville.
 article 232 1D - Hôtel de Ville. Extension.
 Travaux d'aménagement et honoraires.
 d'une somme de..... 180.680,00 F

- **Virements du chapitre 901.1 - Equipement de voies.**
 article 235 L7 - Parkings provisoires. Aménagement.
 au chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs.
 article 2147 K8 - Mairies de quartiers. Secteurs techniques.
 Acquisition de matériel.
 d'une somme de 95.000,00 F
 et article 232 K10 - Divers bâtiments administratifs.
 Aménagement.
 d'une somme de 41.000,00 F
 au chapitre 904.92 - Autres équipements sanitaires.
 article 232 K46 - Divers équipements sanitaires et sociaux.
 Travaux de modernisation et de grosses réparations.
 d'une somme de 10.000,00 F
 et au chapitre 922 - Opérations immobilières et mobilières.
 hors programme.
 article 235 L29 - Immeubles et terrains communaux. Clôtures
 et aménagements divers.
 d'une somme de 14.000,00 F
- **Virement du chapitre 901.5 - Espaces verts, parcs et jardins.**
 article 235 L13 - Aménagement et rénovation de places, squares,
 aires de verdure, etc..
 au chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs.
 article 235 L1 - Parc automobile. Aménagement de véhicules.
 d'une somme de 3.683,48 F
- **Virements du chapitre 901.5 - Espaces verts, parcs et jardins.**
 article 235 L15 - Parcs et espaces verts. Amélioration et rénovation.
 au chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs.
 article 235 L1 - Parc automobile. Aménagement de véhicules.
 d'une somme de 673,42 F
 au chapitre 903.1. - Ecoles du premier degré.
 article 232 K16 - Bâtiments scolaires. Travaux de modernisation,
 grosses réparations, agrandissement.
 d'une somme de 40.000,00 F
 et au chapitre 922 - Opérations immobilières et mobilières
 hors programme.
 article 235 L29 - Immeubles et terrains communaux.
 Clôtures et aménagements divers.
 d'une somme de 32.905,81 F
- **Virements du chapitre 901.9 - Autres équipements de voirie.**
 article 235 L20 - Mobilier et aménagements urbains divers.
 au chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs.
 article 235 L1 - Parc automobile. Aménagement de véhicules.
 d'une somme de 7.559,54 F
 et au chapitre 908.0 - Urbanisme. Opérations d'aménagement.
 article 235 E4 - Projets d'aménagements de quartiers. Travaux.
 d'une somme de 925,27 F

- **Virement du chapitre 903.1 - Ecoles du premier degré.**
 article 135 K16 - Divers bâtiments scolaires.
 Travaux d'entretien couverts par l'emprunt.

 au chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs.
 article 2147 K7 - Centre technique municipal. Acquisition de matériel divers.
 d'une somme de 7.210,00 F

- **Virements du chapitre 903.1 - Ecoles du premier degré.**
 article 232 K16 - Bâtiments scolaires. Travaux de modernisation.
 grosses réparations, agrandissement.

 au chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs.
 article 232 K11 - Mairies de quartiers. Travaux de modernisation
 et d'amélioration.
 d'une somme de 148.342,00 F

- au chapitre 901.5 - Espaces verts, parcs et jardins.
 article 235 L15 - Parcs et espaces verts. Amélioration et rénovation.
 d'une somme de 436.529,00 F

- au chapitre 904.91 - Equipements socio-éducatifs.
 article 232 K42 - Divers équipements socio-éducatifs.
 Travaux de grosses réparations et sécurité.
 d'une somme de 156.484,00 F

- au chapitre 908.5 - Logements de fonctions.
 article 232 K52 - Bâtiments scolaires. Logements de fonctions.
 Modernisation. Réparations.
 d'une somme de 38.000,00 F

- et au chapitre 922 - Opérations immobilières et mobilières
 hors programme.
 article 235 K62 - Démolition d'immeubles et travaux annexes.
 d'une somme de 22.300,00 F

- et article 235 L29 - Immeubles et terrains communaux. Clôtures
 et aménagements divers.
 d'une somme de 29.985,00 F

- **Virement du chapitre 903.3 - Ecoles supérieures.**
 article 232 N49 - Implantation de l'Université de Lille II dans Moulins.
 Construction de la Faculté de Droit.

 au chapitre 910.9 - Autres équipements.
 article 132 J22 - Transfert du C.R.D.P. dans le magasin de la rue Royale.
 Frais d'études.
 d'une somme de 65.100,00 F

- **Virement du chapitre 903.50 - Terrains d'éducation physique.**
 article 232 K21 - Divers stades. Travaux de modernisation.
 grosses réparations.

 au chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs.
 article 235 L1 - Parc automobile. Aménagement de véhicules.
 d'une somme de 883,01 F

- Virements du chapitre 903.59 - Autres équipements de sports et de jeunesse.
article 232 K75 - Équipements sportifs divers. Aménagements.

au chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs.

article 235 L1 - Parc automobile. Aménagement de véhicules.

d'une somme de 747,42 F

- Virements du chapitre 903.59 - Autres équipements de sports et de jeunesse.
article 235 K28 - Parc de loisirs de la Citadelle. Aménagement.

au chapitre 901.5 - Espaces verts, parcs et jardins.

article 2147 L11 - Service animalier. Acquisition de matériel.

d'une somme de 96.000,00 F

article 2166 B5 - Parc zoologique. Acquisition d'animaux.

d'une somme de 106.000,00 F

et article 235 66 - Parc zoologique. Travaux d'aménagement et
de rénovation.

d'une somme de 1.000.000,00 F

- Virement du chapitre 903.59 - Autres équipements de sports et de jeunesse.
article 235 K69 - Transfert du club hippique des "3 D". Travaux.

au chapitre 912.3 - Sports.

article 130 K69 - Transfert du club hippique des "3D".

Subvention d'équipement.

d'une somme de 2.270.691,20 F

- Virements du chapitre 903.61 - Musées.

article 232 331 - Musée des Beaux-Arts.

Travaux d'aménagements divers.

au chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs.

article 232 498 - Immeuble 15, rue Voltaire.

Service de l'Archéologie. Travaux

de modernisation et grosses réparations.

d'une somme de 420.000,00 F

et au chapitre 901.1 - Equipement de voies.

article 132 L42 - Parking Place Louise de Bettignies.

Prise en charge partielle du coût de l'arrêt du chantier.

d'une somme de 180.000,00 F

- Virement du chapitre 903.61 - Musées.

article 232 333 - Musée d'Histoire Naturelle. Aménagement.

au chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs.

article 2147 K7 - Centre technique municipal. Acquisition de matériel divers.

d'une somme de 8.040,00 F

- **Virement du chapitre 908.0 - Urbanisme. Opérations d'aménagement.**
article 235 E5 - Euraille dans Lille. Equipements de quartiers.

au chapitre 903.51 - Salles de gymnastique.

article 232 K22 - Diverses salles de gymnastique. Travaux de
grosses réparations, modernisation et sécurité.

d'une somme de 140.000,00 F

- **Virement du chapitre 908.5 - Logements de fonctions.**
article 232 K51 - Bâtiments communaux. Logements de fonctions.
Modernisation. Réparations.

au chapitre 922 - Opérations immobilières et mobilières
hors programme.

article 235 L29 - Immeubles et terrains communaux. Clôtures et
aménagements divers.

d'une somme de 5.000,00 F

- **Virement du chapitre 914.8 - Urbanisme et habitation.**
article 130 N36 - Interventions en matière économique.

au chapitre 900.00 - Hôtel de Ville.

article 2140 E2 - Informatisation des services. Matériel. Equipement.

d'un somme de 23.696,28 F

- **Virement du chapitre 922 - Opérations immobilières et mobilières.**
hors programme.

article 235 L29 - Immeubles et terrains communaux.
Clôtures et aménagements divers.

au chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs.

article 232 K10 - Divers bâtiments administratifs. Aménagement.

d'une somme de 50.000,00 F

- **Virement du chapitre 922 - Opérations immobilières et mobilières.**
hors programme.

article 29 LH38 - Hellemmes. Provisions pour dépenses exceptionnelles.

au chapitre 903.1 - Ecoles du premier degré.

article 232 519B - Hellemmes. Ecole Jean-Jaurès.
Travaux de modernisation.

d'une somme de 150.000,00 F

- **Virements du chapitre 932.010 - Atelier de corps d'Etat rue de Barges.**
article 609 - Autres fournitures.

au chapitre 900.00 - Hôtel de Ville.

article 2140 E2 - Informatisation des services. Matériel. Equipement.

d'une somme de 10.615,00 F

au chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs.

article 2147 K7 - Centre technique municipal. Acquisition de matériel divers.

d'une somme de 65.930,00 F

et au chapitre 955.0 - Frais communs. Contingent.

article 6512 - Secours.

d'une somme de 24.186,17 F

- **Virements du chapitre 932.210 - Bâtiments communaux.**

article 6312 - Entretien de bâtiments.

au chapitre 936.0 - Espaces verts et jardins.

article 6629 - Autres prestations de service.

d'une somme de 6.000,00 F

au chapitre 940.210 - Relations publiques.

article 657 - Mairies de quartiers. Subventions diverses.

d'une somme de 3.000,00 F

au chapitre 940.230 - Information municipale.

article 6629 - Autres prestations de service.

d'une somme de 7.097,00 F

et au chapitre 955.0 - Frais communs. Contingent.

article 6512 - Secours.

d'une somme de 945,00 F

- **Virement du chapitre 932.210 - Bâtiments communaux.**

article 638 - Primes d'assurances.

au chapitre 940.231 - Communication. Promotion de la Ville.

article 699 - Autres charges exceptionnelles.

d'une somme de 1.251,24 F

- **Virements du chapitre 932.212 - Fonds d'Intervention "Vie Quotidienne".**

article 6629 - Autres prestations de service.

au chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs.

article 2150 L2 - Parc automobile. Renouvellement de véhicules.

d'une somme de 48.697,00 F

et article 235 L1 - Parc automobile. Aménagement de véhicules.

d'une somme de 34.959,90 F

au chapitre 940.211 - Animation urbaine.

article 657 - Subventions à divers organismes.

d'une somme de 25.000,00 F

et au chapitre 955.9 - Autres aides sociales.

article 642 - Participations aux frais des services et oeuvres privées.

d'une somme de 100.000,00 F

- **Virement du chapitre 934.23 - Centrale d'achats.**
 article 609 - Autres fournitures.

 au chapitre 932.010 - Atelier de corps d'Etat rue de Barges.
 article 609 - Autres fournitures.
 d'une somme de 50.000,00 F

- **Virement du chapitre 936.0 - Espaces verts et jardins.**
 article 609 - Autres fournitures.

 au chapitre 955.0 - Frais communs. Contingent.
 article 6512 - Secours.
 d'une somme de 618,83 F

- **Virement du chapitre 936.0 - Espaces verts et jardins.**
 article 6629 - Autres prestations de service.

 au chapitre 932.010 - Atelier de corps d'Etat rue de Barges.
 article 609 - Autres fournitures.
 d'une somme de 1.500,00 F

- **Virements du chapitre 936.20 - Nettoyement.**
 article 609 - Autres fournitures.

 au chapitre 932.05 - Atelier de réparations et transports automobiles.
 article 609 - Autres fournitures.
 d'une somme de 680.000,00 F

 et article 633 - Acquisition de petit matériel, outillage et mobilier.
 d'une somme de 20.000,00 F

 et au chapitre 932.5 - Frais par matériel de transports.
 article 623 - Taxes et impôts sur véhicules.
 d'une somme de 1.551,00 F

 et article 6315 - Entretien de matériel de transport.
 d'une somme de 399.223,64 F

- **Virement du chapitre 936.20 - Nettoyement.**
 article 6629 - Autres prestations de service.

 au chapitre 955.0 - Frais communs. Contingent.
 article 6512 - Secours.
 d'une somme de 6.300,00 F

- **Virement du chapitre 936.22 - Circulation.**
 article 6629 - Autres prestations de service.

 au chapitre 901.1 - Equipement de voies.
 article 130 L41 - Parcs de stationnement. Gestion SORELI.
 Subvention d'Equipement.
 d'une somme de 2.337.400,00 F

- **Virement du chapitre 936.5 - Eclairage de la voirie communale.**
 article 633 - Acquisition de petit matériel, outillage et mobilier.
 au chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs.
 article 2147 K7 - Centre technique municipal. Acquisition de matériel divers.
 d'une somme de 30.600,00 F

- **Virement du chapitre 940.10 - Etat Civil. Démographie.**
 article 645 - Autres prestations de services au bénéfice de tiers.
 au chapitre 934.240 - Hôtel de Ville. Autres services généraux.
 article 6631 - Bibliothèques Administratives.
 d'une somme de 115,00 F

- **Virement du chapitre 940.11 - Elections et référendums.**
 article 6629 - Autres prestations de services.
 au chapitre 934.241 - Restaurant municipal.
 article 601 - Alimentation.
 d'une somme de 8.330,00 F

- **Virement du chapitre 940.11 - Elections et référendums.**
 article 664 - Frais de postes et télécommunications.
 au chapitre 934.240 - Hôtel de Ville. Autres services généraux.
 article 664 - Frais de postes et télécommunications.
 d'une somme de 159.570,02 F

- **Virement du chapitre 940.11 - Elections et référendums.**
 article 633 - Acquisition de petit matériel, outillage et mobilier.
 au chapitre 934.23 - Centrale d'achats.
 article 608 - Fournitures de bureau.
 d'une somme de 2.686,29 F

- **Virement du chapitre 940.210 - Relations publiques.**
 article 657 - Mairies de quartiers. Subventions diverses.
 au chapitre 940.211 - Animation urbaine.
 article 657 - Mairies de quartiers. Subventions à divers organismes.
 d'une somme de 35.000,00 F

- **Virement du chapitre 940.211 - Animation urbaine.**
 article 657 - Subventions à divers organismes.
 au même chapitre
 article 657 - Subventions aux comités de coordination de quartiers.
 d'une somme de 800,00 F

- **Virement du chapitre 940.212 - Service animalier.**
 article 609 - Autres fournitures.
 au chapitre 932.010 - Atelier de corps d'Etat rue de Bargues.
 article 609 - Autres fournitures.
 d'une somme de 963,20 F

- **Virement du chapitre 940.230 - Information municipale.**
 article 609 - Autres fournitures.
 au chapitre 932.013 - Atelier de décors.
 article 609 - Autres fournitures.
 d'une somme de 400,00 F

- **Virements du chapitre 940.230 - Information municipale.**
 article 6629 - Autres prestations de service.
 au chapitre 900.00 - Hôtel de Ville.
 article 2140 E1 - Hôtel de Ville. Mobilier. Matériel.
 Equipement. Modernisation.
 d'une somme de 1.517,24 F
 et au chapitre 932.013 - Atelier de décors.
 article 609 - Autres fournitures.
 d'une somme de 41.081,60 F

- **Virements du chapitre 940.31 - Fêtes publiques et cérémonies.**
 article 609 - Autres fournitures.
 au chapitre 932.010 - Atelier de corps d'Etat rue de Barges.
 article 609 - Autres fournitures.
 d'une somme de 15.426,40 F
 et au chapitre 932.013 - Atelier de décors.
 article 609 - Autres fournitures.
 d'une somme de 350,00 F

- **Virements du chapitre 940.31 - Fêtes publiques et cérémonies.**
 article 645 - Autres prestations de services au bénéfice de tiers.
 au même chapitre
 article 657 - Fêtes annuelles organisées à Lille. Subventions.
 d'une somme de 574.000,00 F
 et au chapitre 945.282 - Office municipal et service de la jeunesse.
 article 6631 - Bibliothèques administratives.
 d'une somme de 495,00 F

- **Virement du chapitre 940.31 - Fêtes publiques et cérémonies.**
 article 657 - Mairies de quartiers. Subventions à divers organismes.
 au chapitre 940.211 - Animation Urbaine.
 article 657 - Mairies de quartiers. Subventions à divers organismes.
 d'une somme de 66.090,00 F

- **Virements du chapitre 940.33 - Congrès. Comités. Repas de personnes âgées.**
article 657 - Subventions exceptionnelles à divers groupements.

au chapitre 955.1 - Aide sociale enfant, mère, famille.

article 657 - Subvention à l'Association "Soleil pour les enfants de Tchernobyl".
d'une somme de.....5.000,00 F

au chapitre 955.4 - Aide sociale aux malades.

article 657 - Subvention à l'Association Oméga Lille.
d'une somme de.....10.000,00 F

- **Virement du chapitre 942.22 - Police. Ordre public.**

article 6629 - Autres prestations de service.

au même chapitre

article 657 - Programmes de prévention de la toxicomanie. Subventions.

d'une somme de.....2.100.000,00 F

- **Virement du chapitre 942.22 - Police. Ordre public.**

article 657 - Subvention au Conseil Communal de Prévention
de la Délinquance.

au chapitre 940.211 - Animation urbaine.

article 657 - Accompagnement des projets de quartiers. Subventions.

d'une somme de.....13.000,00 F

- **Virement du chapitre 943.1 - Enseignement du premier degré.**

article 607 - Fournitures scolaires.

au chapitre 932.010 - Atelier de corps d'Etat rue de Bargues.

article 609 - Autres fournitures.

d'une somme de.....4.232,26 F

- **Virement du chapitre 944.40 - Classes de neige.**

article 645 - Autres prestations de services au bénéfice de tiers.

au chapitre 968 311 - Transports scolaires.

article 645 - Autres prestations de services au bénéfice de tiers.

d'une somme de.....12.050,00 F

- **Virements du chapitre 945.18 - Encouragement aux sports.**

article 657 - Mairies de quartiers. Subventions à divers organismes.

au chapitre 940.211 - Animation urbaine.

article 657 - Mairies de quartiers. Subventions à divers organismes.

d'une somme de.....2.097,00 F

et au chapitre 940.230 - Information municipale.

article 6629 - Autres prestations de service.

d'une somme de.....18.903,00 F

- **Virements du chapitre 945.18 - Encouragement aux sports.**
 article 657 - Subventions à diverses sociétés sportives et d'éducation physique.

au même chapitre
 article 609 - Autres fournitures.
 d'une somme de 100.000,00 F

 et article 6405 - Cotisations municipales:
 d'une somme de 3.665,00 F
- **Virement du chapitre 945.20 - Monuments historiques.**
 article 6312 - Entretien de bâtiments.

au chapitre 932.010 - Atelier de corps d'Etat rue de Bargues.
 article 609 - Autres fournitures.
 d'une somme de 57.680,54 F
- **Virement du chapitre 945.230 - Palais des Beaux-Arts.**
 article 645 - Autres prestations de services au bénéfice de tiers.

au chapitre 903.61 - Musées.
 article 2141 G1 - Musée des Beaux-Arts. Acquisition de matériel divers.
 d'une somme de 2.800,00 F
- **Virement du chapitre 945.230 - Palais des Beaux-Arts.**
 article 661 - Frais de transport.

au chapitre 932.5 - Frais par matériel de transports.
 article 603 - Carburants.
 d'une somme de 1.722,00 F
- **Virement du chapitre 945.231 - Musée Comtesse.**
 article 661 - Frais de transport.

au chapitre 932.5 - Frais par matériel de transports.
 article 603 - Carburants.
 d'une somme de 240,00 F
- **Virement du chapitre 945.232 - Musée Commercial, industriel, agricole et de technologie scolaire.**
 article 609 - Autres fournitures.

au chapitre 932.010 - Atelier de corps d'Etat rue de Bargues.
 article 609 - Autres fournitures.
 d'une somme de 540,00 F
- **Virement du chapitre 945.235 - Musée de géologie et musée houiller.**
 article 633 - Acquisition de petit matériel, outillage et mobilier.

au chapitre 932.010 - Atelier de corps d'Etat rue de Bargues.
 article 609 - Autres fournitures.
 d'une somme de 3.468,00 F

- **Virement du chapitre 945.240 - Musique municipale.**
article 609 - Autres fournitures.

au chapitre 934.241 - Restaurant municipal.

article 601 - Alimentation.

d'une somme de 133,85 F

- **Virement du chapitre 945.251 - Tournées, récitals, comédies.**
article 630 - Loyers, charges locatives et de copropriété.

au chapitre 932.010 - Atelier de corps d'Etat rue de Barges.

article 609 - Autres fournitures.

d'une somme de 3.248,55 F

- **Virement du chapitre 945.251 - Tournées, récitals, comédies.**
article 633 - Acquisition de petit matériel, outillage et mobilier.

au chapitre 932.05 - Atelier de réparations et transports automobiles.

article 609 - Autres fournitures.

d'une somme de 2.600,00 F

- **Virement du chapitre 945.251 - Tournées, récitals, comédies.**
article 661 - Frais de transport.

au chapitre 932.5 - Frais par matériel de transports.

article 603 - Carburants.

d'une somme de 2.198,00 F

- **Virements du chapitre 945.280 - Activités culturelles.**
article 630 - Loyers, charges locatives et de copropriété.

au même chapitre

article 657 - Projets culturels décentralisés. Subventions.

d'une somme de 16.960,00 F

et au chapitre 955.9 - Autres aides sociales.

article 657 - Subventions à diverses associations culturelles.

d'une somme de 8.517,00 F

- **Virement du chapitre 945.280 - Activités culturelles.**
article 633 - Acquisition de petit matériel, outillage et mobilier.

au chapitre 945.281 - Sociétés culturelles.

article 657 - Subventions à diverses associations culturelles.

d'une somme de 30.000,00 F

- **Virement du chapitre 945.280 - Activités culturelles.**
article 657 - Crédits loisirs. Subventions

au même chapitre

article 6629 - Autres prestations de service.

d'une somme de 49.121,00 F

- **Virement du chapitre 945.280 - Activités culturelles.**
 article 657 - Mairies de quartiers. Subventions à diverses associations.
 au chapitre 955.0 - Frais communs. Contingent.
 article 6512 - Secours.
 d'une somme de 19.950,00 F

- **Virement du chapitre 945.280 - Activités culturelles.**
 article 657 - Projets culturels décentralisés. Subventions.
 au chapitre 940.211 - Animation urbaine.
 article 657 - Accompagnement des projets de quartiers. Subventions.
 d'une somme de 40.000,00 F

- **Virement du chapitre 945.280 - Activités culturelles.**
 article 657 - Activités culturelles. Subventions.
 au chapitre 940.211 - Animation urbaine.
 article 657 - Accompagnement des projets de quartiers. Subventions.
 d'une somme de 10.000,00 F

- **Virement du chapitre 945.280 - Activités culturelles.**
 article 6620 - Frais d'impression.
 au chapitre 934.241 - Restaurant municipal.
 article 601 - Alimentation.
 d'une somme de 1.400,00 F

- **Virement du chapitre 945.280 - Activités culturelles.**
 article 6629 - Autres prestations de service.
 au chapitre 955.9 - Autres aides sociales.
 article 657 - Subventions à diverses associations culturelles.
 d'une somme de 10.000,00 F

- **Virements du chapitre 955.9 - Autres aides sociales.**
 article 657 - Subventions à divers organismes
 à caractères social et familial. Action sociale tous publics.
 au même chapitre
 article 600 - Produits pharmaceutiques et hygiène.
 d'une somme de 10.000,00 F
 et au chapitre 940.230 - Information municipale.
 article 6620 - Frais d'impression.
 d'une somme de 22.000,00 F

- **Virements du chapitre 955.9 - Autres aides sociales.**
article 657 - Mairies de quartiers. Subventions à diverses associations.

au chapitre 955.0 - Frais communs. Contingent.

article 6512 - Secours.

d'une somme de 5.000,00 F

et au chapitre 955.5 - Aide sociale aux personnes âgées.

article 657 - Mairies de quartiers. Diverses subventions.

d'une somme de 10.000,00 F

- **Virement du chapitre 955.9 - Autres aides sociales.**

article 6629 - Autres prestations de service.

au chapitre 940.32 - Parrainage. Jumelage. Coopération.

article 660 - Fêtes et cérémonies.

d'une somme de 2.570,00 F

- **Virement du chapitre 961.0 - Expansion économique générale.**

article 657 - Mairies de quartiers. Subventions à divers organismes.

au chapitre 955.0 - Frais communs. Contingent.

article 6512 - Secours.

d'une somme de 2.000,00 F

- **Virements du chapitre 961.1 - Aménagement du territoire. Urbanisme.**

article 6629 - Autres prestations de service.

au chapitre 932.010 - Atelier de corps d'Etat rue de Barges.

article 609 - Autres fournitures.

d'une somme de 8.600,00 F

au chapitre 932.013 - Atelier de décors.

article 609 - Autres fournitures.

d'une somme de 750,00 F

au chapitre 945.12 - Terrains et salles de sports. Stades municipaux.

article 6314 - Entretien de matériel, outillage et mobilier.

d'une somme de 12.417,42 F

et article 6629 - Autres prestations de service.

d'une somme de 2.163,26 F

et au chapitre 961.0 - Expansion économique générale.

article 657 - Subvention à l'Association Course Croisière E.D.H.E.C.

d'une somme de 65.230,00 F

et article 657 - Subventions à l'Association des élèves de l'EUDIL

et à l'Ecole Centrale.

d'une somme de 23.720,00 F

- **Virement du chapitre 965.2 - Bâtiments.**

article 621 - Impôts fonciers et taxes foncières.

au chapitre 964.1 - Main d'oeuvre.

article 657 - Subventions aux organisations syndicales locales.

d'une somme de 125.000,00 F

HELLEMES**Virements internes**

- **Virement du chapitre 940.31 - Fêtes publiques. Cérémonies.**
article 657 - Subventions.

au chapitre 934.1 - Conseils et assemblées.

article 660 - Fêtes et cérémonies.

d'une somme de 1.600,00 F

- **Virement du chapitre 940.32 - Parrainage. Jumelage.**
article 657 - Subventions.

au chapitre 934.1 - Conseils et assemblées.

article 660 - Fêtes et cérémonies.

d'une somme de 600,02 F

- **Virement du chapitre 943.1 - Enseignement du premier degré.**
article 657 - Subventions.

au chapitre 934.1 - Conseils et assemblées.

article 660 - Fêtes et cérémonies.

d'une somme de 4.200,00 F

- **Virement du chapitre 944.9 - Autres oeuvres sociales scolaires.**
article 657 - Subventions.

au chapitre 934.1 - Conseils et assemblées.

article 660 - Fêtes et cérémonies.

d'une somme de 3.504,00 F

- **Virement du chapitre 945.18 - Encouragements aux sports.**
article 657 - Subventions.

au chapitre 934.1 - Conseils et assemblées.

article 660 - Fêtes et cérémonies.

d'une somme de 5.000,00 F

- **Virement du chapitre 945.282 - Office municipal et service de la jeunesse.**
article 657 - Subventions.

au chapitre 934.1 - Conseils et assemblées.

article 660 - Fêtes et cérémonies.

d'une somme de 1.217,00 F

- **Virement du chapitre 955.6 - Aide sociale aux aveugles et infirmes.**
article 657 - Subventions.

au chapitre 934.1 - Conseils et assemblées.

article 660 - Fêtes et cérémonies.

d'une somme de 471,43 F

- **Virement du chapitre 955.9 - Autres aides sociales.**
article 657 - Subventions.

au chapitre 934.1 - Conseils et assemblées.

article 660 - Fêtes et cérémonies.

d'une somme de 3.000,00 F

- **Virement du chapitre 964.1 - Main d'oeuvre.**
article 657 - Subventions.

au chapitre 934.1 - Conseils et assemblées.

article 660 - Fêtes et cérémonies.

d'une somme de 1.000,00 F

MODIFICATIONS APORTEES AU MONTANT

DE LA DOTATION DE LILLE HELLEMES

Réduction affectant le chapitre 932.210 - Bâtiments communaux (Hellemmes)

article 609 - Autres fournitures.....	3.240,00 F
article 6312 - Entretien de bâtiments.....	19.312,00 F
article 6314 - Entretien de matériel, outillage et mobilier.....	150,00 F

Réduction affectant le chapitre 932.22 - Bâtiments scolaires. (Hellemmes)

article 6312 - Entretien de bâtiments.....	5.408,00 F
--	------------

Réduction affectant le chapitre 955.0 - Frais communs. Contingent (Hellemmes)

article 657 - Subvention au C.C.A.S.....	659.000,00 F
--	--------------

Renforcement affectant le chapitre 932.010 - Atelier de corps d'Etat rue de Barges. (Ville)

article 609 - Autres fournitures.....	28.110,00 F
---------------------------------------	-------------

Renforcement affectant le chapitre 955.0 - Frais communs. Contingent (Ville)

article 657 - Subvention au C.C.A.S.....	659.000,00 F
--	--------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/165

OBJETAchat de "colis-cadeaux" pour personnes âgées

Rapport de Monsieur le Maire

Fêtes de fin d'année 1994

Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année, la Municipalité souhaite offrir aux personnes âgées et à certaines catégories de la population, un "colis-cadeau" composé de denrées à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Près de 6.500 colis seront distribués dans les quartiers en 1994, ce qui va occasionner une dépense de 650.000 F.

Dès lors, il convient de procéder à l'organisation d'un appel d'offres ouvert.

Le nombre de colis exact sera déterminé selon le recensement des personnes âgées lors de la campagne d'inscription.

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel réunie le 19 avril 1994, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la passation de cet appel d'offres ouvert.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 955.1 de la section de fonctionnement du budget primitif de 1994.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/166

OBJET

Immeuble 84 rue de Trévis. Bâtiment A
Concession d'aménagement avec la SORELI
Avance de 6 millions de francs.

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs.

Par délibération n° 90/430 du 15 octobre 1990, modifiée par la délibération n° 93/594 du 13 décembre 1993, la Ville a confié à la SORELI un traité de concession pour la réhabilitation de l'ancienne usine Leblan sise 84/86, rue de Trévis.

Si aujourd'hui, la SORELI a réalisé une grande partie de ses obligations et par conséquent, supporté les charges financières qui s'y rattachent, l'incertitude demeure sur la destination et l'acquéreur finaux.

En effet, des négociations se poursuivent entre la Ville et le Ministère de l'Education Nationale afin d'y implanter, éventuellement, l'Institut d'Etudes Politiques.

Ce projet est, sur le principe, bien avancé, mais de fortes incertitudes demeurent sur la définition des volumes nécessaires, les montages juridique et financier de l'opération.

De plus, pour mémoire, il convient de rappeler que, lors du vote du budget primitif 1994, le Conseil Municipal avait décidé d'inscrire au chapitre 922, article 2125 J20, un crédit de 6 millions de francs en vue de l'acquisition du bâtiment susvisé.

Dans ce contexte, il s'avère nécessaire de ne pas faire supporter, par SORELI, les effets financiers d'une négociation entre la Ville et l'Etat.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir, par virement de crédit, transformer le crédit d'acquisition initialement prévu, en avance à la SORELI (chapitre 925.5, article 2548 J20).

Selon le dénouement de l'opération, soit cette avance s'imputera de facto sur le prix d'acquisition et les frais d'aménagement si la Ville devient propriétaire, dans le cas contraire, elle sera remboursée à la Ville par la SORELI, au plus tard lors de la signature de l'acte notarié par un autre acheteur.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 16 mai 1994

N° 94/167

OBJET

Présentation du rapport annuel
relatif à l'activité et à la situation
financière du Crédit Municipal
de Lille en 1993

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

La Loi n° 92/518 du 15 juin 1992 fait obligation à Monsieur le Maire de présenter un rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière de la Caisse de Crédit Municipal de Lille.

En application de ce texte, et conformément à l'avis émis par votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, réunie le 2 mars 1994, nous vous demandons de prendre acte de ce document.

ADOPTÉE à l'unanimité

1 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 1993 a vu, pour l'Etablissement :

- la mise en place du Conseil d'Orientation et de Surveillance composé du Maire de la Commune-Siège de l'Etablissement, Président de droit, et, en nombre égal, de Membres Elus en son sein par le Conseil Municipal de la Commune-Siège de l'Etablissement et de Membres Nommés par le Maire de la Commune-Siège de l'Etablissement, en raison de leurs compétences dans le domaine financier ou dans le domaine bancaire.

Un collège facultatif de Membres Associés en tant que personnalités qualifiées a également été constitué, afin, notamment, de maintenir un lien avec les Communes dans lesquelles l'Etablissement possède une Agence ;

- la nomination d'un Directeur, nomination intervenue en avril 1993 ; le Directeur, nommé par le Maire, est chargé de l'administration de l'Etablissement sous le contrôle du Conseil d'Orientation et de Surveillance ;
- le "bouclage" du refinancement ; suite à la dissolution de la Caisse Centrale de CREDIT MUNICIPAL, dite Caisse GRIFFIN, l'Etablissement a dû rechercher de nouvelles contreparties afin d'assurer, en direct, les lignes de refinancement nécessaires à son activité ; compte-tenu de l'évolution générale des taux et des garanties apportées par la Ville de LILLE, ces lignes ont pu être obtenues à des conditions favorables ;
- le lancement de nouveaux produits :
 - le Livret Epargne-Avenir (L.E.A.) qui permet à la clientèle de l'Etablissement, après une phase d'épargne, d'obtenir des Prêts Personnels à des conditions préférentielles,
 - le Prêt Auto qui, en tant que prêt affecté et gagé, permet à l'Etablissement de sécuriser ses recouvrements ;
- le lancement d'importantes campagnes publicitaires qui ont permis de promouvoir, d'une part, les produits et services offerts par l'Etablissement, mais également les valeurs qui fondent son action ;
- le lancement d'un processus d'intéressement du Personnel aux résultats de l'Etablissement ; ceci permet de faire bénéficier l'ensemble des collaborateurs de l'Etablissement de son évolution économique positive en termes de résultats.

2 - RESULTATS

Pour la troisième année consécutive, l'Etablissement enregistre des résultats nettement positifs et en progression :

- 1991	8,3 Millions de Francs
- 1992	18,2 Millions de Francs
- 1993	18,8 Millions de Francs

Après une période de consolidation (exercices 1991 et 1992), l'Etablissement a amorcé en 1993 une phase de relance de ses activités, tout en veillant à une rigoureuse maîtrise de ses risques.

La comparaison des principaux ratios de gestion entre le CREDIT MUNICIPAL de LILLE et l'ensemble des banques indique clairement une situation en faveur de l'Etablissement.

3 - CONCLUSION

Le CREDIT MUNICIPAL de LILLE, tout en procédant à la relance de son développement économique, s'attache à réaffirmer sa vocation sociale ; s'il ne peut y avoir d'actions sociales possibles sans rentabilité économique, le CREDIT MUNICIPAL n'entend pas, à l'inverse, générer du "profit pour le profit" et sa vocation sociale, qui est la raison d'être même de cet Etablissement, l'oblige à ce que son profit soit profitable à tous.

Etre client au CREDIT MUNICIPAL de LILLE, c'est, certes, avoir droit à de bons produits et services, mais c'est aussi, en contribuant au fonctionnement économique de cette institution, rendre possibles les actions de solidarité en faveur de nos concitoyens.

ET DE SURVEILLANCE

DE LA CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE LILLE

RAPPORT ANNUEL
RELATIF A L'ACTIVITE
ET
A LA SITUATION FINANCIERE
DU
CREDIT MUNICIPAL DE LILLE

- EXERCICE 1993 -

86
COMPOSITION DU CONSEIL D'ORIENTATION

ET DE SURVEILLANCE

DE LA CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE LILLE

Président : Monsieur Pierre MAUROY, Sénateur-Maire de LILLE,
Ancien Premier Ministre,
Président de la Communauté Urbaine de LILLE

Trois collèges :

1 - Collège des membres élus au sein du Conseil Municipal de la Ville de LILLE

- Monsieur Maurice DAUBRESSE, Conseiller Municipal
- Monsieur Jean-Raymond DE GREVE, Adjoint au Maire
- Monsieur Alain DEMAILLE, Conseiller Municipal
- Monsieur Patrick KANNER, Vice-Président de la Caisse de CREDIT MUNICIPAL, Adjoint au Maire
- Monsieur Daniel ROUGERIE, Adjoint au Maire
- Monsieur Jean-Claude SABRE, Conseiller Municipal
- Monsieur Raymond VAILLANT, Adjoint au Maire

2 - Collège des membres nommés par le Maire en raison de leurs compétences dans le domaine financier ou dans le domaine bancaire

- Monsieur Michel DANION, Président de la MUTUELLE de la POLICE NATIONALE
- Monsieur Robert DESPRETZ, Président de LILLE Place Financière, Ancien Délégué Régional du CREDIT CHIMIQUE
- Monsieur Claude DUBUS, Président-Directeur Général de la Société de Bourse DUBUS S.A.
- Monsieur Jean-Claude FONTA, Secrétaire Général de la Ville de LILLE
- Monsieur Bernard LECOMTE, Directeur Général Adjoint de la COMPAGNIE GENERALE DE CHAUFFE, Président de REGION CABLE, Président de l'E.S.C. de LILLE
- Monsieur Jean-Pierre LEFOULON, Directeur honoraire de la B.N.P., Ancien Directeur de la Direction Nationale des Marchés et de la Trésorerie de la B.N.P.
- Monsieur Alain THEZE, Délégué Général du Centre de Formation de la Profession Bancaire Nord/Picardie, Ancien Directeur des Formations de la BANQUE de BRETAGNE

3 - Collège des membres associés en tant que personnalités qualifiées

- Monsieur Marc ARTAUD, Directeur de la BANQUE DE FRANCE de LILLE
- Monsieur Michel BAILLET, Conseiller Municipal délégué de la Ville d'ARRAS
- Monsieur Jacques BIALSKI, Sénateur, Maire-Adjoint de la Ville de DUNKERQUE
- Monsieur Julien DECOTTIGNIES, Membre Honoraire du Conseil d'Orientation et de Surveillance
- Monsieur Michel DEVAUX, Maire-Adjoint de la Ville d'AMIENS
- Monsieur Jean-Marc LECLERCQ, Maire-Adjoint de la Ville de LENS
- Madame Godeleine PETIT, Adjointe au Maire de la Ville de LILLE
- Monsieur Jean VANRULLEN, Maire-Adjoint de BETHUNE, Conseiller Général
- Monsieur André VAUDREE, Maire-Adjoint de la Ville de BEAUVAIS

Directeur : Monsieur Jean-Pierre DUEZ

CREDIT MUNICIPAL DE LILLE - POINTS CLES

NOMBRE DE CLIENTS EN COMPTE	74 400
NOMBRE DE PRETS CONSENTIS	57 585
ENCOURS DE PRETS CONSENTIS	1,541 Milliard Frs
NOMBRE DE COMPTES A VUE	14 381
ENCOURS DEPOTS CLIENTS	520 Millions Frs
FONDS PROPRES	191.7 Millions Frs
EFFECTIF DE LA CAISSE	158
NOMBRE D'AGENCES	9

EVOLUTION DE LA PRODUCTION PRETS ET DEPOTS

	1992 (MF)	1993 (MF)	VARIATION	
			MONTANT (MF)	%
PRETS (Production Brute)	277.1	332.3	55.2	19.92%
DEPOTS (Production Nette)	13.3	19.0	5.7	42.86%

CREDIT MUNICIPAL DE LILLE

BILANS AGREGES

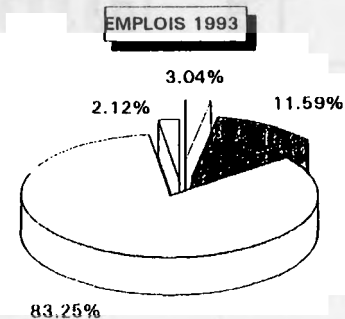
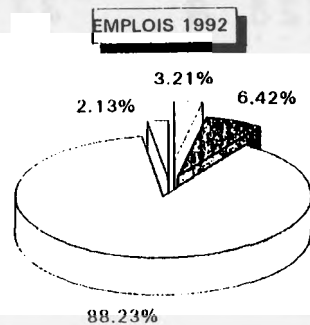
(23.02.1994)

(en MF)

	31.12.1992	31.12.1993
<u>- CAPITAL & RESERVES</u>	<u>151.7</u>	<u>172.9</u>
<u>- BENEFICE</u>	<u>18.2</u>	<u>18.8</u>
<u>- RESSOURCES / CLIENTS</u>	<u>501.0</u>	<u>520.0</u>
- Comptes créditeurs	56.1	67.8
- Comptes sur livret	3.4	6.1
- Bons de Caisse	93.7	68.3
- Comptes à terme	150.5	159.3
- Certificats de Dépôts Négociables	197.3	218.5
<u>- RESSOURCES / MARCHE</u>	<u>963.4</u>	<u>858.8</u>
- Certificats de Dépôts Négociables	245.0	40.0
- Emprunts Obligataires	406.4	398.6
- Emprunts Financiers	36.9	23.2
- Interbancaire	275.1	397.0
<u>- COMPTES DE FLUX ET REGUL. & DIVERS</u>	<u>70.9</u>	<u>57.8</u>
<u>TOTAL RESSOURCES</u>	<u>1 705.2</u>	<u>1 628.3</u>
<u>- EMPLOIS / MARCHE</u>	<u>109.5</u>	<u>188.7</u>
- Placements interbancaires	109.5	188.7
<u>- EMPLOIS / CLIENTS</u>	<u>1 700.2</u>	<u>1 540.9</u>
- Prêts personnels	1 665.5	1 509.1
- Prêts sur gages	20.4	21.2
- Comptes Débiteurs	14.3	10.6
<u>- Dont créances douteuses (brut)</u>	<u>289.7</u>	<u>265.8</u>
- Sur Prêts	279.0	258.5
- Sur Comptes Débiteurs	10.7	7.3
<u>- PROVISIONS</u>	<u>-195.7</u>	<u>-185.3</u>
- Sur Prêts	-185.7	-178.7
- Sur Comptes Débiteurs	-10.0	-6.6
<u>- IMMOBILISATIONS (BRUT)</u>	<u>75.6</u>	<u>76.3</u>
<u>- AMORTISSEMENTS / IMMOBILISATIONS</u>	<u>-20.8</u>	<u>-26.8</u>
<u>- COMPTES DE FLUX ET REGUL. & DIVERS</u>	<u>36.4</u>	<u>34.5</u>
<u>TOTAL EMPLOIS</u>	<u>1 705.2</u>	<u>1 628.3</u>

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DE BILAN

EMPLOIS	1992		1993	
	MNT(MF)	%	MNT(MF)	%
IMMOBILISATIONS	54.8	3.21%	49.5	3.04%
EMPLOIS / MARCHÉ	109.5	6.42%	188.7	11.59%
EMPLOIS CLIENTELE	1 504.5	88.23%	1 355.6	83.25%
BRUT	1 700.2	99.71%	1 540.9	94.63%
PROVISIONS	-195.7	-11.48%	-185.3	-11.38%
FLUX ET REGULARISATION	36.4	2.13%	34.5	2.12%
TOTAUX	1 705.2	100.00%	1 628.3	100.00%



IMMOBILISATIONS

EMPLOIS / MARCHÉ

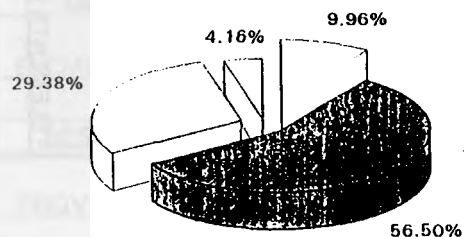
EMPLOIS CLIENTELE

FLUX ET REGULARISATION

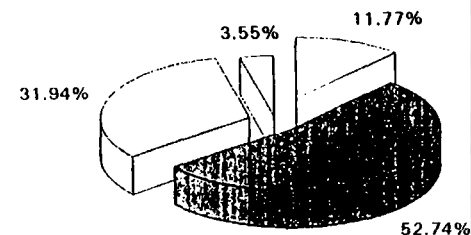
EVOLUTION DE LA STRUCTURE DE BILAN

RESSOURCES	1992		1993	
	MNT(MF)	%	MNT(MF)	%
CAPITAUX ET RESERVES	169.9	9.96%	191.7	11.77%
RESSOURCES / MARCHÉ	963.4	56.50%	858.8	52.74%
RESSOURCES CLIENTELE	501.0	29.38%	520.0	31.94%
FLUX ET REGULARISATION	70.9	4.16%	57.8	3.55%
TOTAUX	1 705.2	100.00%	1 628.3	100.00%

RESSOURCES 1992



RESSOURCES 1993



ICAPITAUX ET RESERVES IRESSOURCES / MARCHÉ IRESSOURCES CLIENTELE IFLUX ET REGULARISATION

MARGES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(23.02.1994)

(en MF)

	1992	1993
- CHARGES / RESSOURCES		
ET OPERATIONS CLIENTELE	-44.67	-40.82
- Comptes créditeurs	-0.20	-0.19
- Comptes sur livret	-0.16	-0.17
- Bons de Caisse	-9.06	-6.38
- Comptes à terme	-12.72	-10.66
- Certificats de Dépôts Négociables	-20.03	-19.82
- Autres Charges	-2.50	-3.60
- CHARGES / RESSOURCES	-116.06	-90.88
ET OPERATIONS MARCHE		
- Certificats de Dépôts Négociables	-26.66	-8.52
- Emprunts Obligataires	-41.47	-41.82
- Emprunts Financiers	-4.64	-3.73
- Interbancaire	-42.73	-36.23
- Autres Charges	-0.56	-0.58
TOTAL DES CHARGES	-160.73	-131.70
- PRODUITS / PLACEMENTS	14.83	14.28
- Interbancaires	14.83	14.28
- PRODUITS / EMPLOIS	231.20	206.33
ET OPERATIONS CLIENTELE		
- Intérêts et commissions sur prêts	226.41	201.20
- Intérêts prêts sur gages	2.81	3.47
- Intérêts sur comptes débiteurs	1.18	0.75
- Autres Produits	0.80	0.91
TOTAL DES PRODUITS	246.03	220.61
PRODUIT NET BANCAIRE	85.30	88.91
- Produits accessoires	0.22	0.08
PRODUIT NET D'EXPLOITATION	85.52	88.99
- CHARGES D'EXPLOITATION	-50.27	-57.15
- Frais de Personnel	-27.19	-28.40
- Frais généraux	-18.97	-24.59
- Amortissements	-4.11	-4.16
RESULTAT D'EXPLOITATION	35.25	31.84
- ELEMENTS EXCEPTIONNELS	6.70	0.23
RESULTAT AVANT PROVISIONS	41.95	32.07
- PROVISIONS REGLEMENTEES		1.84
- FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX		-4.90
- PROVISIONS SUR CREANCES DOUTEUSES	-23.75	-3.39
- PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES		-6.79
RESULTAT NET	18.20	18.83

VARIATION DES MARGES INTERMEDIAIRES DE GESTION

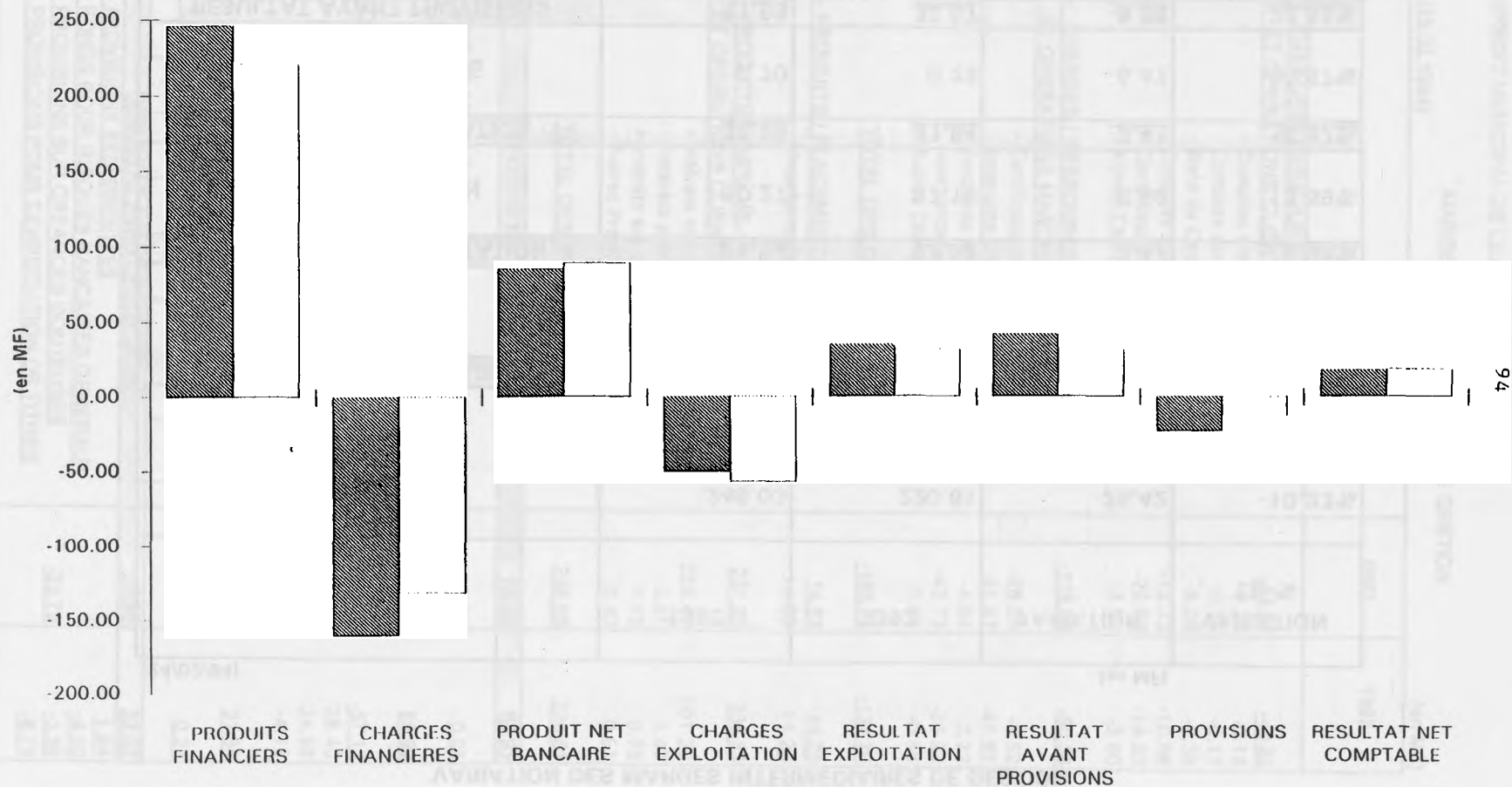
(24/02/94)

(en MF)

	1992	1993	VARIATION	VARIATION EN %
PRODUITS FINANCIERS	246.03	220.61	-25.42	-10.33%
CHARGES FINANCIERES	160.73	131.70	-29.03	-18.06%
PRODUIT NET BANCAIRE	85.30	88.91	3.61	4.23%
PRODUITS ACCESSOIRES	0.22	0.08	-0.14	-63.64%
PRODUIT NET D'EXPLOITATION	85.52	88.99	3.47	4.06%
CHARGES D'EXPLOITATION	50.27	57.15	6.88	13.69%
RESULTAT D'EXPLOITATION	35.25	31.84	-3.41	-9.67%
ELEMENTS EXCEPTIONNELS	6.70	0.23	-6.47	-96.57%
RESULTAT AVANT PROVISIONS	41.95	32.07	-9.88	-23.55%
PROVISIONS	23.75	13.24	-10.51	-44.25%
RESULTAT NET COMPTABLE	18.20	18.83	0.63	3.46%

CREDIT MUNICIPAL DE LILLE

VARIATION DES MARGES INTERMEDIAIRES DE GESTION



■ 1992 | | 1993

EVOLUTION FONDS PROPRES - RATIO DE SOLVABILITE -

RATIO DE LIQUIDITE

	1991	1992	1993
FONDS PROPRES (En Millions de Francs)	151.7	169.9	191.7
RATIO DE SOLVABILITE (Norme = 8 %)	7.54%	10.11%	13.03%
RATIO DE LIQUIDITE	125%	84%	215%

Pour Mémoire le Ratio de Solvabilité de l'ensemble des Banques est de l'ordre de 9 %

COMPARAISON PRINCIPAUX RATIOS DE GESTION

CREDIT MUNICIPAL DE LILLE - ENSEMBLE DES CAISSES - ENSEMBLE DES BANQUES

	CREDIT MUNICIPAL DE LILLE			ENSEMBLE DES CAISSES (1992)	ENSEMBLE DES BANQUES ** (1992)	GROUPE DE REFERENCE ** (1992) (1)
	1991	1992	1993			
COEFFICIENT NET D'EXPLOITATION	72.94%	54.11%	59.60%	55.50%	67.84%	69.93%
COEFFICIENT DE RENTABILITE	5.79%	12.00%	10.87%	6.00%	2.82%	-5.70%
TAUX DE MARGE NETTE	11.01%	21.34%	21.18%	15.47%	5.59%	-5.65%

COEFFICIENT NET D'EXPLOITATION : (Frais généraux + frais de personnel) / Produit Net Bancaire

COEFFICIENT DE RENTABILITE : Résultat Net / Fonds Propres (capital + réserves + provisions à caractère de réserves + report à nouveau)

TAUX DE MARGE NETTE : Résultat Net / Produit Net Bancaire

* **Source : Commission Bancaire (L'Activité des Etablissements de Crédit : Analyses Comparatives 1992)

(1) Groupe de Référence : Etablissements ou réseaux petits ou moyens à vocation générale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/265

OBJETDéplacement à l'étranger du
personnel municipal -
Régime indemnitaire - Modification

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 92/34 du 31 mars 1992, vous avez fixé les modalités de remboursement des frais de déplacement du personnel à l'étranger.

Le régime indemnitaire appliqué depuis lors, établi par référence à celui des agents de l'Etat, prévoit le versement de forfaits journaliers différents selon les destinations.

Or, il apparaît nécessaire de revoir ces mesures afin de parvenir à une meilleure adéquation entre les indemnités versées et les frais réellement engagés par les agents.

Dans cette perspective, nous vous demandons de bien vouloir :

1°) nous autoriser à mandater les remboursements des frais réels engagés par le personnel municipal, dans le cadre de missions à l'étranger, dans la limite du maximum autorisé par le décret n° 86-416 du 12 mars 1986 modifié applicable aux agents de l'Etat ;

2°) décider, qu'en ce qui concerne les déplacements dans les pays limitrophes, ceux dont la durée est inférieure à une journée telle que définie par ce décret, seront remboursés sur la base des déplacements en France Métropolitaine ;

3°) prélever les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/268

OBJETCentre Communal d'Action Sociale.
Ligne de trésorerie. Modification.
AvisRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, va prochainement décider de porter de 10.000.000 de F à 15.000.000 de F le montant de sa ligne de trésorerie.

Outre les difficultés de trésorerie inhérentes à la gestion d'établissements à prix de journée, le Centre Communal d'Action Sociale gère depuis le 1er janvier 1993 les Maisons de Retraite pour personnes âgées Baes et Cordonnier, auparavant administrées par le Centre Hospitalier Régional, ce qui augmente en conséquence les charges du personnel.

De plus, cet établissement public lance en 1994 cinq opérations de Domicile Collectif pour Personnes âgées qui vont tendre davantage sa gestion de trésorerie.

Dans ce contexte, la Banque Nationale de Paris propose au Centre Communal d'Action Sociale l'ouverture d'une ligne de trésorerie, sans commission de réservation ou de non utilisation sur la base d'un PIBOR + 0,20 %.

Conformément à la réglementation en vigueur, nous vous proposons d'émettre un avis conforme :

1) au principe de la modification envisagée portant à 15 Millions de Francs le montant de la ligne de trésorerie du C.C.A.S,

2) au choix de la Banque Nationale de Paris comme organisme cocontractant et au taux appliqué à cette occasion (PIBOR + 0,20 %).

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/168

OBJETRestauration de l'Hospice Général
Implantation de l' I.A.E.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 11 octobre 1993, vous avez approuvé le montage juridique et financier d'implantation de l' I.A.E dans l'Hospice Général.

Vous avez mandaté Monsieur le Maire pour mener les négociations avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles afin d'obtenir les financements spécifiques au titre des monuments inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Les études plus détaillées ayant pu être menées et les coûts mieux appréciés, ils rentrent dans l'enveloppe financière fixée par le Conseil Municipal.

En accord avec la D.R.A.C, qui nous demande de phaser les travaux en deux tranches, et après avis favorable de la Commission du Développement et des Affaires Economiques, réunie le 19 avril 1994, nous vous demandons :

1) de confirmer l'engagement de la Ville de réaliser en 1994, les travaux de couverture, charpente et façade (1ère tranche) pour un montant hors taxes de 5 305 000 F, et les travaux de menuiserie (1ère partie) pour un montant hors taxes de 1 945 000 F.

2) de solliciter de l'Etat, Ministère de la Culture et de la Francophonie, et du Département, unis par convention, une subvention totale égale à 40 % du coût de cette première tranche, soit 2 900 000 F.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/169

OBJETRAID GAULOISES-
Participation financière de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs

Pour la quatrième fois consécutive, l'équipe Ville de Lille participant au Raid Gauloises nous sollicite.

Rappel : 18ème au Costa Rica, 15ème en Nouvelle Calédonie, 11ème au Sultanat d'Oman et 19ème en 1993 à Madagascar.

Certes, ils n'ont encore jamais été parmi les 10 premiers mais leur force est d'être si solidaires et si unis qu'ils terminent toujours ensemble sur la ligne d'arrivée.

C'est d'ailleurs cette image de pugnacité et de solidarité que Gérard Fusil met en avant dans chacun des Raids en citant l'Equipe Ville de Lille comme un exemple à suivre.

En 1993, ils avaient, quelques jours avant de partir, descendu la tour du Crédit Lyonnais en rappel. Europole TV, M6, la Voix du Nord, Nord Eclair et plusieurs radios étaient présentes sur le site d'EURALILLE pour saluer la performance.

En 1994, ils désirent repartir à Bornéo, s'étant fixé comme objectifs, de terminer l'épreuve à 5 bien sûr, mais surtout de devancer au classement l'équipe "Ville de Paris" nouvellement inscrite.

Nous vous demandons, en accord avec votre Commission du Développement et des Affaires Economiques réunie le 10 mai 1994, de bien vouloir accéder à leur requête et à nouveau de leur accorder votre soutien pour l'épreuve 1994 en leur allouant 60 000 FF TTC, somme qui sera versée à l'Association HORS LIMITE, et prélevée sur la ligne budgétaire " Interventions Economiques Générales".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/170

OBJET

Quartier de Lille-Sud - Collège Verlaine
Acquisition de matériel pédagogique

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

Le collège Verlaine, rue Berthelot, dans le Quartier de Lille-Sud envisage l'acquisition de matériel pédagogique, consistant en l'achat de 3 micro-ordinateurs dans un premier temps.

L'objectif de ce projet est d'apporter aux jeunes défavorisés de ce Quartier en difficultés, deux types d'actions leur permettant de se familiariser avec les techniques de l'informatique et de la bureautique :

- d'une part, dans le cadre du soutien scolaire, au cours de l'année scolaire proprement dite et durant les "heures d'aide au travail" mises en place par le collège pendant la journée scolaire, ou bien en soirée et encadrées par l'ASSCO (Association d'Aide et de Soutien Scolaire).

- d'autre part, pendant les périodes "d'école ouverte" : durant les vacances de Pâques, du 6 au 23 Juillet, et du 22 Août au 5 Septembre.

Les périodes "d'école ouverte" permettent d'accueillir à la fois des jeunes du collège et du Quartier, de 10 à 18 ans, et de leur proposer des activités de soutien scolaire, des activités culturelles et sportives.

Le collège Verlaine sollicite l'aide de la Ville de Lille pour l'achat des 3 premiers micro-ordinateurs, afin de démarrer cette action dès que possible, espérant compléter par la suite ce matériel sur ses fonds.

Le coût de cette acquisition est évalué à 23.000 Frs.

Considérant l'intérêt de ce projet, tout à fait conforme à l'esprit du Contrat de Ville, nous vous demandons de réserver une suite favorable à cette demande, la Ville de Lille prenant en charge sur la Dotation de Solidarité Urbaine l'achat du matériel nécessaire qui serait mis à disposition du Collège Verlaine.

En conséquence, en accord avec votre Commission du Développement et des Affaires Economiques, réunie le 19 Avril 1994, nous vous demandons de vouloir bien décider :

- le financement par la Ville de Lille de ce matériel informatique pour un montant évalué à 23.000 Frs. qui sera mis à disposition du Collège Verlaine.

- L'imputation de la dépense correspondante sur la DSU 1994, au titre du programme de soutien aux actions scolaires et péri-scolaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/171

OBJETQuartier de Lille-Sud - Collège Louise MichelActivités d'animation proposées par leFoyer Socio-Educatif - Subvention

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

Le Foyer Socio-Educatif, "Association Loi 1901", du Collège Louise Michel, Rue de l'Arbrisseau dans le Quartier de Lille-Sud pilote depuis 1982 des activités socio-culturelles nombreuses, diversifiées et ouvertes à la population et aux jeunes du quartier.

Ces activités, associées à celles du Collège ont permis de développer à Lille-Sud un espace socio-culturel efficace et dynamique, en faveur des élèves les plus défavorisés et de jeunes de 11 à 19-20 ans.

L'objectif du FSE par le biais de ces activités est de contribuer à :

- améliorer la communication dans le Quartier et faire reculer la marginalisation des jeunes,

- redonner de l'appétence scolaire et culturelle,

- mieux "socialiser" les jeunes gens, favorisant en cela :

- plus de stabilité

- plus de sécurité

- et un climat plus confiant.

permettant un meilleur épanouissement de la jeunesse.

L'essentiel des activités proposées par le FSE consiste en :

- Ateliers et Club de photographie

- organisation d'expositions (5 grandes expositions par an)

- Ateliers de musique, et un atelier artistique

- une radio (R.L.M.) émettant sur le Quartier

- club Informatique

- des Clubs de vidéo, ping-pong, jeux de société, théâtre, chorale.....

- des activités danse, et musculation

- compétitions sportives

- des sorties pédagogiques

- la fête et le spectacle de Noël

- la fête des arts en Mai

- des échanges de solidarité entre élèves, avec les villes de SETTAT (Maroc), BUZAU (Roumanie), EL ALTO (Bolivie) et TUBIZE (Belgique).

Pour maintenir ces activités en 1994, le F.S.E. a besoin d'une aide financière : les besoins non financés par d'autres partenaires étant évalués à hauteur de 50 000 F, le F.S.E. sollicite une subvention d'un égal montant.

Considérant l'intérêt du programme d'action du F.S.E., nécessaire dans ce quartier particulièrement défavorisé, et conforme à l'esprit du Contrat de Ville, nous vous demandons de réserver une suite favorable à cette demande.

En conséquence, en accord avec votre Commission du Développement et des Affaires Economiques, réunie le 19 Avril 1994, nous vous proposons de vouloir bien décider :

- l'attribution d'une subvention de 50 000 F au Foyer Socio-Educatif du Collège Louise Michel.
- l'imputation de la dépense correspondante sur la DSU 1994, au titre du programme de soutien aux actions scolaires et péri-scolaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

**ADOPTÉE à l'unanimité
des Suffrages Expressés**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/172

OBJETParticipation de la Ville à la construction de
logements réalisés par l'O.P.HLM aux abords de
divers équipements municipaux

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de baux à construction consentis par la Ville à l'Office Public d'HLM communautaire en 1992 sur des terrains municipaux, cet établissement doit réaliser la construction de 3 maisons individuelles qui se situeront respectivement rue F. Coppée et chemin des Marguenitois dans le quartier du Sud et rue F. Millet dans le quartier des Bois-Blancs.

Il s'avère dans les faits que ces maisons se situeront à des distances proches d'équipements sportifs de la Ville et alors que les sites précisément concernés sont libres de toute autre construction d'habitation.

Cette présence d'immeubles d'habitation, occupés comme tels par leurs locataires, s'avère de par sa seule localisation très intéressante compte tenu des problèmes de vandalisme ou de menaces à la sécurité qui existent autour d'équipements municipaux isolés. Elle assure en outre, une plus grande convivialité de ces installations et de meilleures relations avec leurs usagers.

Dans le même temps et compte tenu du coût réel de construction d'une maison d'habitation, l'Office rencontre de graves difficultés dans l'obtention de ses accords de financement (P.L.A.).

De par l'intérêt pour la Ville de voir la réalisation de ces 3 maisons, il est apparu judicieux d'apporter une aide financière au bouclage financier de ces 3 dossiers.

Cette participation a été inscrite au budget de la Ville pour l'année 1994, à hauteur de 600 000 F au titre de la Politique de la Ville.

Dès réception de l'accord définitif de la Direction Départementale de l'Équipement sur l'obtention du financement PLA, nous vous proposons d'accorder à l'O.P.HLM de la CUDL, une participation financière de 600.000 F.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 912 8, Article 130, par virement de crédit du chapitre 908 5, Article 232 K51.

En conséquence, en accord avec votre Commission du Développement et des Affaires Economiques, réunie le 19 Avril 1994, nous vous demandons de vouloir bien vous prononcer favorablement sur cette opération.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/173

OBJET :

Contrat d'Agglomération-Contrat de Ville Programme 1994

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 93/598 du 13 décembre 1993, le Conseil Municipal a adopté le projet-cadre de Contrat d'Agglomération - Contrat de Ville fixant les grandes orientations de Politique de la Ville à mettre en œuvre entre 1994 et 1998, dans le cadre du Contrat de Plan. Il s'agit en particulier des axes transversaux de développement, des plans thématiques, de la géographie prioritaire, du dispositif de conduite opérationnelle et de l'engagement financier de la Ville.

Le document qui vous est soumis aujourd'hui constitue le projet de contrat proprement dit, à négocier et à conclure avant le 1er juin avec nos partenaires financiers.

Il contient les projets d'actions prévues en 1994, première phase d'exécution du programme. Ceux-ci présentés sous forme de fiches seront négociés avec nos partenaires financiers de manière analogue à celle de la précédente procédure DSQ.

Compte-tenu des contraintes de calendrier imposées par l'Etat, ils ne constituent, à l'heure actuelle, qu'un recensement des besoins exprimés lors des diverses réunions de concertation et restent à affiner. En outre, certains Conseils de Quartier ou Commissions Locales de Développement Social n'en ont pas encore été saisis.

Néanmoins, il faut les considérer comme étant une base générale de discussion avec les partenaires financiers.

A l'issue de cette négociation, lorsque les critères précis de recevabilité et les montants des enveloppes financières seront précisément connus, l'instruction réglementaire et la programmation financière de ces opérations seront effectuées.

En accord avec votre Commission du Développement et des Affaires Economiques, réunie le 10 mai 1994, nous vous demandons de vouloir bien :

- prendre en considération ce projet de contrat et de programme 1994,
- nous autoriser à poursuivre les négociations avec nos divers partenaires financiers et à signer le contrat définitif,
- nous autoriser à poursuivre les contacts avec les autres communes concernées par le Contrat d'Agglomération et la CUDL en vue de la signature du volet intercommunal du Contrat d'Agglomération,
- inscrire en temps opportun à nos documents budgétaires, le financement des opérations retenues et admettre en recettes les subventions escomptées.

**ADOPTÉE à l'unanimité
des Suffrages Exprimés**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/174

OBJET

Plan de Relance - Volet "Politique de la Ville"-
Aménagement du Centre Social Marcel Bertrand-
Modification du plan de financement

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 93/597 du 13 Décembre 1993, le Conseil Municipal a arrêté la liste des opérations éligibles au Plan de Relance - Volet "Politique de la Ville" et sollicité les financements correspondants.

Parmi celles-ci figure l'aménagement d'un local au Centre Social Marcel Bertrand, 54 Boulevard de Strasbourg, pour un coût estimé à l'époque à 180 000 F.

Or, des travaux complémentaires s'avèrent nécessaires portant le montant global des travaux à 267 500 F TTC, réparti comme suit :

Aménagement intérieur, cloisons, plafonds suspendus :	127 000 F.
Chauffage :	33 000 F.
Menuiserie aluminium impostes :	33 500 F.
Electricité, porte d'entrée :	24 000 F.
Peinture intérieure :	50 000 F.

En conséquence, il convient de modifier le plan de financement initial de la manière suivante :

- coût global : 267 500 TTC, soit 225 548 F HT.
- participation Etat (Plan de Relance : 50 % du HT) : 112 774 F.
- participation Ville : 154 726 F.

En accord avec votre Commission du Développement et des Affaires Economiques réunie le 10 Mai 1994, nous vous demandons de vouloir bien :

- arrêter le nouveau plan de financement des travaux d'aménagement du Centre Social Marcel Bertrand tel que précisé ci-dessus,
- solliciter la participation de l'Etat au titre du Plan de Relance et l'admettre en recettes.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 16 mai 1994

N° 94/175

OBJETQuartier de Lille-Sud -Elagage d'arbres au Groupe "400 Maisons"-Financement par l'enveloppe DSQ de la CUDL

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

Pour répondre à la demande des riverains du Groupe des "400 Maisons" dans le Quartier de Lille-Sud, une importante opération d'élagage d'arbres est envisagée.

Le coût de ces travaux est estimé à 67 839, 20 F TTC.

Leur financement serait assuré dans le cadre de l'enveloppe DSQ affectée par la CUDL à la Ville de Lille (selon la délibération n° 93/258 du 17 Mai 1993), sous la forme d'un fonds de concours.

En accord avec votre Commission du Développement et des Affaires Economiques réunie le 10 Mai dernier, nous vous demandons de bien vouloir autoriser :

- la réalisation des travaux en cause,

- leur financement par l'enveloppe DSQ communautaire, ce qui nécessite donc le préfinancement par le budget de la Ville (908-0 235 E4), l'admission en recettes et le réemploi du fonds de concours communautaire.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/176

OBJETQuartier de Lille-Sud - Ecole PAINLEVE -
Projet de classe culturelle Lecture-Ecriture -
Subvention

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

A l'initiative de la Ligue Française de l'Enseignement et de L'Education Permanente, a été lancée une opération inter-départementale de promotion de la littérature, en s'appuyant sur les ressources du Salon du Livre de Jeunesse de Montreuil, en Seine-Saint-Denis.

Dans ce cadre, un projet de classe culturelle Lecture-Ecriture a été proposé à 12 classes Culturelles de Province, dont 2 classes de CM2 de l'école PAINLEVE, sise rue de L'Escaut, dans le Quartier de Lille-Sud.

Un des temps forts de cette opération fut le Salon du Livre de Jeunesse de Montreuil en 1993, porteur d'une réflexion solidaire sur les cultures passées et présentes des Indiens d'Amérique.

La Ligue de l'Enseignement propose à 12 classes de différentes régions de s'associer pour produire une parole citoyenne sur la situation actuelle des minorités indiennes, et plus généralement sur l'exclusion de l'autre, le différent !

Chacun des 12 groupes déclinera son projet sous la forme d'une année d'écriture et de lecture, avec la participation de différents écrivains dans chaque classe.

Cette année d'écriture- lecture se déroule en 4 temps (voir le document ci-joint). Le travail des ateliers d'écriture développés avec les 2 classes de l'école PAINLEVE est en voie d'achèvement tout au moins en ce qui concerne la première phase des travaux : après le séjour à Montreuil lors du Salon du Livre de Jeunesse, les élèves ont poursuivi l'activité d'écriture avec les écrivains Jean-Hugues MALINEAU et Louis MIZON, et leurs textes sont pratiquement terminés.

Parallèlement à ces ateliers et afin de faire partager ce projet aux enseignants, parents et habitants du quartier et montrer ce que des jeunes ont vécu, une exposition relatant le déroulement de l'activité sera présentée en fin d'année, avec remise des livres édités.

Sur le plan financier, des contributions du FAS, de l'IA et de la DRAC ont permis de régler une partie des frais engagés, mais la FLASEN sollicite une subvention de la Ville de Lille, d'un montant de 10 000 F, qui couvrirait les frais de transport des élèves et participerait à la réalisation de l'exposition. (Budget joint en annexe).

Considérant l'intérêt de cette expérience, conforme à l'esprit du Contrat de Ville notamment en ce qui concerne la lutte contre toute forme d'exclusion, ainsi que les actions "pour le livre et la lecture", nous vous demandons de réserver une suite favorable à cette demande.

En conséquence, en accord avec votre Commission du Développement et des Affaires Economiques réunie le 10 Mai 1994, nous vous demandons de vouloir bien décider :

- l'attribution d'une subvention de 10 000 F à la FLASEN,
- l'imputation de la dépense correspondante sur la DSU 1994, au titre du programme de soutien aux actions scolaires et péri-scolaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/177

OBJETEcole RECAMIER - Acquisition de matériel pédagogique.

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

L'école RECAMIER, située 4, rue Frédéric Mottez à Lille, est une école qui accueille des enfants entre 8 et 12 ans, en échec scolaire complet bien qu'ayant un potentiel d'apprentissage tout à fait normal.

Ces enfants sont pour la plupart issus de milieux sociaux très défavorisés et étaient scolarisés dans des écoles situées en ZEP de la Ville de Lille.

Les quartiers les plus représentés dans cette école sont ceux de Lille-Sud, le groupe des "400 Maisons", le boulevard de Strasbourg et le boulevard de Belfort.

Pour les enfants les plus âgés de l'établissement, l'école organise des orientations en 6ème traditionnelle de collège et à ce titre, l'enseignement de l'anglais commence à trouver sa place dans cette école, grâce à l'intervention bénévole d'un professeur.

Un rétroprojecteur s'avérerait très utile pour animer ces cours (tant pour la diffusion de documents iconographiques que pour la préparation des cours sur transparents), mais aussi dans des matières dites d'éveil pour l'ensemble de l'école.

L'école RECAMIER sollicite l'aide de la Ville de Lille pour l'achat de ce rétroprojecteur, dont le coût est évalué à 2 790, 00 F TTC.

Considérant l'intérêt de cette action, conforme à l'esprit du Contrat de Ville, nous vous demandons de réserver une suite favorable à cette demande, la Ville de Lille prenant en charge sur la Dotation de Solidarité Urbaine, l'achat de ce matériel qui serait mis à disposition de l'école RECAMIER.

En conséquence, en accord avec votre Commission du Développement et des Affaires Economiques, réunie le 10 Mai 1994, nous vous demandons de vouloir bien décider :

- le financement par la Ville de Lille du rétroprojecteur pour un montant évalué à 2 790,00 F, qui sera mis à disposition de l'école RECAMIER.
- l'imputation de la dépense correspondante sur la DSU 1994, au titre du programme de soutien aux actions scolaires et péri-scolaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/178

OBJET

Subventions aux Haltes-garderies,
Mini-crèches, Structures mixtes,
Crèches Parentales et Lieux
d'Accueil Parents/Enfants

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de participations financières par diverses associations rendant un service permanent aux familles lilloises.

En accord avec votre Commission de la Solidarité Communale de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 20 avril 1994, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions suivantes, qui seront imputées sur le Chapitre 951 - Sous-chapitre 951.427 - Article 657 - Sous-compte 884.

- CENTRE SOCIAL MOSAIQUE 95 rue du Long Pot	19 880 F
- MAISON DE QUARTIER BOIS-BLANCS Centre Sociale Rosette de Mey 60 rue de la Bourdonnaye	31 080 F
- CENTRE SOCIAL DE L'ARBRISSEAU 13 rue J.B. Clément	45 060 F
- ASSOCIATION POUR LA GESTION DE LA MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES 36 rue d'Eylau	42 500 F
- MAISON DE QUARTIER MOULINS 1 rue Armand Carrel	35 463 F
- ASSOCIATION LILLE SUD DEVELOPPEMENT 4/1 rue de l'Afrique	47 725 F
- MINI-CRECHE "LES LIONCEAUX" 213 bis rue du Fg de Roubaix	37 300 F

- MINI-CRECHE "LA GAMINERIE" 7 rue Henri Dunant	41 160 F
- MINI-CRECHE "INNOV'ENFANCE" 81 bis rue Gantois	43 500 F
- A.D.N.S.E.A. 7 Boulevard Louis XIV	16 800 F
- "A.R.P.E." 45 rue Jean Jaurès	19 600 F
- POINT RENCONTRE NORD 1 bis rue Pierre et Marie Curie 59139 WATTIGNIES	6 630 F
- ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES (F.C.P.E.) Ecole maternelle J.J. Rousseau 6 rue du Lieutenant Colpin	4 635 F

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 16 mai 1994

N° 94/179

OBJETCrédits décentralisés : gestion

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Les dispositions arrêtées en matière de gestion de crédits décentralisés tels que définies par délibération n° 93/406 adoptée en Conseil Municipal du 28 juin 1993 sont reconduites pour une période de 6 mois pour l'exercice 94.

ADOPTÉE à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 1994
ETAT DE REPARTITION DES CREDITS DECENTRALISES
SECTION DE FONCTIONNEMENT
(du 1er janvier à fin juin 1994)

(S/Chap. :	INTITULE	Centre	Vieux-Lille	Fives	Saint-Maurice	Sud	Moulins	Wazemmes	Fg de Béthune	Vauban-Esquermes	Bois-Blancs	TOTAL
(940/210 :	Relations Publiques et Communication	10 000	2 000	----	6 000	10 000	----	15 000	----	----	7 920	50 920
(940/211 :	Animation Urbaine	10 000	20 000	----	40 178	----	----	15 000	6 187	32 800	9 450	133 615
(940/230 :	Information municipale de quartier	----	----	----	7 000	30 000	----	2 000	1 000	----	1 600	41 600
(940/31 :	Fêtes publiques et cérémonies	5 000	5 000	----	20 000	50 000	----	40 000	43 000	----	11 550	174 550
(945/18 :	Encouragement aux sports	4 000	2 500	----	6 000	15 000	----	5 000	----	----	----	32 500
(945/280 :	Activités culturelles	3 000	----	----	5 000	14 000	----	10 000	25 000	----	----	57 000
(945/281 :	Sociétés culturelles	3 000	----	----	----	----	----	10 000	----	----	----	13 000
(955/5 :	Personnes âgées (projet de quartier)	10 000	----	----	----	10 000	----	----	----	----	----	20 000
(955/9 :	Autres aides sociales	5 000	----	----	----	----	----	5 000	10 000	----	----	20 000
(961/0 :	Etudes et recherches	5 000	5 500	----	----	----	----	----	----	----	----	10 500
(TOTAL :		55 000	35 000	----	84 178	129 000	----	102 000	85 187	32 800	30 520	553 685

115

VILLE DE LILLE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994
N° 94/180
OBJET

Centre Social - Maison de quartier du Vieux-Lille
Attribution d'une aide financière par le Conseil de
quartier du Vieux-Lille

Rapport de M. le Maire
Mesdames, Messieurs,

Afin d'aider le Centre Social - Maison de quartier du Vieux-Lille dans la poursuite de son développement d'actions en direction des jeunes, des adultes et dans le secteur enfance, le Conseil de quartier du Vieux-Lille, au cours de sa séance officielle du 17 mars 1994, a proposé d'accorder une aide financière de 70.000 Frs prélevés sur les crédits Animation de la section de fonctionnement alloués au quartier.

Afin de concrétiser cette proposition, nous vous demandons, en accord avec la Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel réunie le 19 avril 1994, de bien vouloir décider le versement au Centre Social - Maison de quartier de la somme de 70.000 Frs prélevée sur les crédits inscrits à l'article 657 du chapitre 940-211 intitulé Animation Urbaine - Subvention.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 16 mai 1994

N° 94/181

OBJET

- PRETS DE SALLES
Annulation de la créance
de M. Bernard FATRAS

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

La Ville de Lille avait consenti à Monsieur Bernard FATRAS, Responsable de l'Association Promo-Ciné Culture la mise à disposition de la Salle de la Marbrerie à Lille, pour une activité cinéma en direction du jeune public lillois.

Monsieur Bernard FATRAS a bénéficié de la gratuité de la salle de 1987 à 1991.

A partir de Janvier 1992, il lui a été demandé de payer une location de salle que l'intéressé n'a pu assumer en raison de la baisse importante de fréquentation de ses activités. Une créance de 35800 Francs est à sa charge.

Compte tenu du rôle d'animation que cette activité a rempli auprès des écoles lilloises et du quartier de Fives et du matériel laissé sur place (un écran polichinelle), il est proposé, en accord avec la Commission de la Planification des travaux, des finances et du personnel du 19 Avril 1994, l'annulation de la créance précitée.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/182

OBJET

Maintenance des corbeilles
et des bornes
Appel d'offres ouvert
Dossier d'exécution

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du Conseil Municipal n°91/577 du 14 octobre 1991, vous avez décidé la passation d'un marché sur appel d'offres, portant sur l'entretien et la maintenance des corbeilles et des bornes de propreté, installées sur le territoire de Lille intra-muros.

Ce contrat d'une durée de trois ans arrivera à expiration au terme du 31 décembre 1994.

Aussi convient-il d'en conclure un nouveau pour l'année 1995 avec possibilité de tacite reconduction, sans que sa durée totale puisse excéder trois ans.

Dans ce but, les cahiers des clauses administratives et techniques nécessaires ont été établis.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de l'Environnement, du Logement et du Domaine Public, réunie le 12 avril 1994, nous vous demandons de bien vouloir accepter le dossier présenté devant servir de base à la consultation publique par voie d'appel d'offres.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994
N° 94/183
OBJET

Enlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaire

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 2425 TM 59 appartenant à Mademoiselle KERRAR Houria domiciliée à DORIGNIES 59500 - 536 , rue de la Mouchonnière, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement sur trottoir.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Nationale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Compte tenu du fait que la contrevenante a été victime d'un malaise au volant (cf certificat médical) et n'a pu reprendre son véhicule, nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressée en vue du remboursement de la somme de quatre cent soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 15 mars 1994.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie"

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/184

OBJET

Enlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaire

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 5449 SC 59 appartenant à Monsieur Régis VANDERCOILLE domicilié à LILLE 28 rue de l'Hôpital St Roch, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement gênant en voie de circulation rue des stations face au 125.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Municipale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Le véhicule incriminé étant tombé en panne au moments des faits et étant dans l'impossibilité de repartir nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressé en vue du remboursement de la somme de quatre cent soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 15 mars 1994.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie"

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 16 mai 1994

N° 94/185

OBJET

Enlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaire

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 9975 PJ 62 appartenant à Monsieur Michel VANDAMME domicilié à BETHUNE 62400 12/3 avenue de Bruxelles, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement gênant la circulation en alterné non respecté rue Charles Quint.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Municipale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Tenant compte de l'invalidité du contrevenant (cf carte d'invalidité), nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressé en vue du remboursement de la somme de quatre cent soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 15 mars 1994.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie"

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/186

OBJET

Enlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaire

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 9261 VD 59 appartenant à Madame SALIN Véronique domiciliée à LILLE 59000 8, bis rue de Lannoy, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement gênant sur passage protégé.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Municipale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Compte tenu du fait que la contrevenante accompagnait son enfant en bas âge, malade, et qu'elle n'avait pas trouvé d'autre place, nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressée en vue du remboursement de la somme de quatre cent soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 12 avril 1994.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie"

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 16 mai 1994

N° 94/187

OBJET

Enlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaire

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 8087 TV 59 appartenant à Monsieur BARDE Hervé domicilié à LILLE 59000 678, avenue de la République a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement gênant sur passage piétons.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Municipale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Tenant compte que le contrevenant conduisait son enfant victime d'une réaction allergique chez un spécialiste, et qu'il n'avait pas trouvé d'autre place, nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressé en vue du remboursement de la somme de quatre cent quatre cent soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 12 avril 1994.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie"

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/188

OBJET

Enlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaire

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 6301 YA 57 appartenant à Monsieur RUBECK Gérard domicilié à LILLE 59000 16 bis, rue Pharaon de Winter a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement alterné non respecté.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Municipale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Compte tenu du fait que le véhicule incriminé a fait l'objet d'un déplacement par un tiers (serrure forcée), nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressé en vue du remboursement de la somme de quatre cent quatre vingt douze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 12 avril 1994.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie"

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/189

OBJET

Enlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaire

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé PVH 823 X appartenant à Monsieur COATES Anthony domicilié à LILLE 59000 31, rue d'Angleterre, chez Monsieur DUFOSSE Christophe, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement alterné non respecté.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Municipale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Compte tenu du fait que le véhicule incriminé était en panne, nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressé en vue du remboursement de la somme de cinq cent treize francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 12 avril 1994.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie"

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/190

OBJET

Enlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaire

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 4481 QE 59 appartenant à Monsieur Léon WOESTYN, domicilié à LOUVIL 59830 4, allée des Hêtres, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement gênant.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Municipale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Compte tenu du fait que le contrevenant transportait une personne handicapée, nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressé en vue du remboursement de la somme de quatre cent soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 12 avril 1994.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie"

ADOPTÉE à l'unanimité

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/191

OBJET

Enlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaire

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 9487 QL 59 appartenant à Monsieur Frantz LOIGNON, domicilié à COUTICHES 59310 86, bis rue du Molinel, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement sur passage piétons.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Municipale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Compte tenu du fait que le véhicule en panne, ne pouvant être remis en route, a été déplacé jusqu'à l'endroit le plus proche, nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressé en vue du remboursement de la somme de quatre cent soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 12 avril 1994.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie"

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/192

OBJET

Enlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaire

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 5844 TL 59 appartenant à Madame LEROY Annette domiciliée à LILLE 59000 32, Boulevard du Maréchal Vaillant, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement sur trottoir et voie de circulation.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Nationale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Compte tenu du fait que la contrevenante, médecin, était en visite à domicile, le caducée étant visible sur le pare-brise, nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressée en vue du remboursement de la somme de quatre cent soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 12 avril 1994.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie"

ADOPTÉE à l'unanimité

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/193

OBJET

Enlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaire

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 3981 PA 59 appartenant à Mademoiselle VANDOMME domiciliée à MARQUETTE LEZ LILLE 59520 50 rue Henri Peters, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement gênant, alterné à la quinzaine non respecté rue Charles Quint face au N° 12.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Municipale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Compte tenu du fait que le véhicule incriminé était dans l'impossibilité de repartir, la conductrice ayant égaré ses clés, nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressée en vue du remboursement de la somme de quatre cent soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 15 mars 1994.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie"

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/194

OBJET

Délégation de gestion des parcs ouvragés
"Les Tanneurs" et "Palais de la Musique" -
Convention (avenants) entre la C.U.D.L.
et la Ville de LILLE

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre à la Ville de LILLE d'instaurer une politique de stationnement globale qui satisfasse au mieux les usagers, la C.U.D.L. lui a, par conventions des 11 Août 1977 et 1er Septembre 1988, délégué le pouvoir de contrôler la gestion des exploitants des parkings des Tanneurs et du Palais de la Musique (ex Nouveau Siècle).

En fait, au fil des années, il est apparu que ces dispositions se concrétisaient, pour les services municipaux, par un contact direct et permanent avec les sociétés gestionnaires, la C.U.D.L. n'exerçant que ponctuellement le droit de regard du propriétaire.

Dans ces conditions, il a semblé logique aux instances communautaires d'officialiser, ainsi que cela s'est fait pour ROUBAIX et TOURCOING, le rôle joué par la Ville de LILLE en lui confiant, par voie d'avenants aux conventions, la gestion du stationnement des parcs ouvragés précédemment cités.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de l'Environnement, du Logement et du Domaine Public, réunie le 12 Avril 1994, nous vous demandons de bien vouloir accepter la proposition émise par la C.U.D.L. et de nous autoriser à signer les documents établis à cet effet.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/195

OBJET

Délégation de gestion du stationnement
en ouvrage à la S.O.R.E.L.I.
Parkings Tanneurs et Palais de la Musique
Convention

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°93/49 du 15 mars 1993, vous avez décidé du principe de la gestion des parkings en ouvrage à la S.O.R.E.L.I.

De son côté, la C.U.D.L., propriétaire des parcs de stationnement « Les Tanneurs » et « Palais de la Musique » a, par convention, confié « la responsabilité de la gestion » de ceux-ci à la Ville de LILLE.

Dans ces conditions, il importe maintenant que toutes dispositions soient prises pour organiser et officialiser le changement d'exploitant des deux parkings concernés par cette opération

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de l'Environnement, du Logement et du Domaine Public, réunie le 12 avril 1994, nous vous demandons donc de nous autoriser :

- à poursuivre la mise en oeuvre de ce processus et à signer à cet effet, la convention à intervenir;
- à approuver le compte d'exploitation prévisionnel pour l'année 1994 pour le parking de la rue des Tanneurs et le Palais de la Musique.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 16 mai 1994

N° 94/196

OBJET

Gestion déléguée du stationnement
payant sur voirie - Avenant n° 1
à la convention entre la Ville
et la S.O.R.E.L.I.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°93/49 du 15 mars 1993, le Conseil Municipal a décidé de confier à la S.O.R.E.L.I. la gestion déléguée du stationnement sur voirie sur l'ensemble du territoire de la Ville de LILLE.

Depuis, la mise en oeuvre de la convention correspondante fait apparaître la nécessité de suggérer les rectifications ci-après :

- modifier la rédaction de l'article 25 afin de mieux préciser les relations financières entre la Ville de LILLE et la S.O.R.E.L.I.,

- préciser les conditions de résiliation éventuelle par référence à la convention cadre pour la gestion déléguée du stationnement de surface et la construction et la gestion des parcs de stationnement public.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de l'Environnement, du Logement et du Domaine Public, réunie le 12 avril 1994, nous vous demandons de bien vouloir accepter ces propositions puis d'autoriser la passation de l'avenant n°1 nécessaire avec la S.O.R.E.L.I.

ADOPTÉE à la majorité

Séance du 16 mai 1994

N° 94/197

OBJET

Contrôle d'accès aux voies piétonnes
Marché à commandes
Avenant N° 1

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'aménagement des voies piétonnes de la Ville de Lille, la Municipalité a souhaité mettre en place un dispositif permettant un contrôle d'accès de ces voies par bornes escamotables.

Par délibération N°93/311, en date du 17 Mai 1993, vous avez autorisé la Ville de Lille, à passer un marché à commandes avec la société "HELLO" pour un montant minimum de 300 000,00 Francs et maximum de 1 100 000,00 Francs.

Depuis le passage de cette délibération, la société "HELLO", commercialise de nouveaux produits, bornes électriques, qui permettent de réduire considérablement les travaux de génie civil et évitent l'implantation de compresseurs dans des chambres sous la voie publique.

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à passer un avenant qui ne modifiera pas le montant du marché.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public, réunie le 15 Mars 1994, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à passer cet avenant au marché.

ADOPTÉE à l'unanimité

133
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994
N° 94/198

OBJET

Elargissement de la rue de Cambrai
Procédure de concertation

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

L'élargissement de la rue de Cambrai figure au P.O.S. sous la forme d'une réserve portant le n° 25.

La rue de Cambrai est longue de 600 mètres, le projet d'élargissement prévoit de porter sa largeur à 32 mètres sur les 2/3 de sa longueur et à 28,50 mètres sur la partie restante.

L'opération nécessite l'acquisition de terrains et d'immeubles sur la base de l'estimation des services fiscaux.

L'espace ainsi libéré sera aménagé de la façon suivante :

- un trottoir de 3,20 mètres de large côté habitations,
- un trottoir de 2,00 mètres de large jouxtant un espace vert de 3,40 mètres de large côté opposé,

de chaque côté :

- une bande de stationnement de 2,00 mètres de large
- une bande cyclable de 1,20 mètre de large
- deux fois deux files de circulation de 3,00 mètres de large séparées par un terre-plein central de 5,00 mètres.

La reconstruction du mur de clôture de la Gare Saint-Sauveur ainsi que les aménagements paysagers feront l'objet d'un soin particulier.

Compte-tenu de l'importance du projet qui nécessitera un investissement d'un coût supérieur à 12 000 000 de francs, le Code de l'Urbanisme dispose en son article L 300-2 qu'il convient que soit organisée une concertation préalable associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

En accord avec la Communauté Urbaine de Lille, Maître d'Ouvrage de l'opération, nous vous proposons la procédure suivante :

1. présentation du projet en Mairie de Quartier et délibération du Conseil de Quartier,
2. réunion avec les riverains, en particulier les locataires de la résidence S.N.C.F.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public, réunie le 12 Avril 1994, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à entamer la procédure de concertation.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 16 mai 1994

N° 94/199

OBJET

**ASSOCIATION SOCIO-EDUCATIVE DE CONTROLE
JUDICIAIRE ET DE REINSERTION SOCIALE DU
NORD
SUBVENTION**

**Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

L'Association Socio-Educative de Contrôle Judiciaire et de Réinsertion Sociale du Nord a pour but de lutter contre la délinquance en facilitant l'insertion ou la réinsertion sociale des inculpés.

Afin de lui permettre de poursuivre son action, qui s'inscrit dans le cadre des activités de prévention menées par le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, cette association sollicite une aide financière de la Ville.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 14 avril 1994, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention de 25 000 F à l'Association Socio-Educative de Contrôle Judiciaire et de Réinsertion Sociale du Nord.

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit inscrit à l'article 657 du chapitre 942-22 intitulé "Sécurité et Police - Ordre Public" du Budget de 1994.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/200

OBJET

ASSOCIATION POUR LA REALISATION
D'UN COMPLEXE MOTOCYCLISTE
SUBVENTION

**Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

L'Association pour la Réalisation d'un Complexe Motocycliste (A.R.C.M.) a pour objet la réalisation, la gestion et l'animation du Complexe Motocycliste aménagé au lieudit "La Montagne de Fer", à Lezennes.

Ce pôle d'attraction permet aux jeunes de la Métropole et notamment aux jeunes lillois, encadrés par des moniteurs de la Police Nationale et de clubs spécialisés, de se livrer à leur sport favori. Il joue de plus un rôle social et éducatif, et constitue un outil remarquable de prévention de la délinquance.

Afin de lui permettre de poursuivre son action qui s'inscrit dans le cadre des activités de prévention menées par le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, cette association sollicite une aide financière de la Ville.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, réunie le 14 Avril 1994, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention de 30 000 F à l'Association pour la Réalisation d'un Complexe Motocycliste.

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit inscrit à l'article 657 du chapitre 942-22 intitulé "Sécurité et Police - Ordre Public" du budget de 1994.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/201

OBJET**ASSOCIATION "MAD" MOBILISATION ANTI-DROGUES**
SUBVENTION**Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

L'Association "MAD" Mobilisation Anti-Drogues est une association régie par la loi du 1er Juillet 1901 qui poursuit les buts suivants :

- aider, par l'écoute et le soutien voire l'action, les familles ayant un ou plusieurs enfants toxicomanes,
- échanger les expériences de chacun,
- sensibiliser, par diverses actions, les jeunes et les familles sur les dangers de la drogue
- travailler à l'élaboration d'un projet ayant pour objet la création d'une structure d'accueil originale pour toxicomanes,
- aider à la défense des intérêts matériels et moraux des familles adhérentes.

Afin de lui permettre d'assurer le développement de ses activités, qui s'inscrivent dans le cadre des missions de prévention mises en oeuvre par le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, cette association sollicite une aide financière de la Ville.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, réunie le 14 Avril 1994, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention de 20 000 F à l'Association "MAD" Mobilisation Anti-Drogues.

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit inscrit à l'article 657 du chapitre 942-22 intitulé "Sécurité et Police - Ordre Public" du Budget de 1994.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 16 mai 1994

N° 94/202

OBJETRavalement de façades

Rapport de Monsieur le Maire.

Subventions

Mesdames, Messieurs,

Par arrêtés n°s 30.983 du 17 juin 1988, 5105 du 7 février 1990 et n°3680 du 19 juillet 1991, pris en application de la délibération n° 88/103 du 11 mars 1988, il a été prescrit des secteurs de ravalement obligatoire des façades d'immeubles et défini notamment les conditions d'attribution aux particuliers d'une subvention de 30F/m2 de surface traitée limitée à 10 % du montant HT des travaux.

En accord avec les Commissions de l'Urbanisme, du Logement de l'Environnement et du Domaine Public qui se sont réunies les 15 mars et 12 avril 1994, nous vous proposons de donner un avis favorable aux demandes présentées par :

* M. BEUGNET 344, route Nationale 62290 NOEUX LES MINES - syndic de copropriété du 2 rue A. Leleux.

- montant HT des travaux	26.514 F
- montant de la subvention (10 %)	2.660 F

* Copropriété du Palais Lillois - 9, rue Anatole France.

- montant HT des travaux	374.000 F
- montant de la subvention (10 %)	37.400 F

* M. GLORIEUX 53, rue d'Angleterre - propriétaire du n°45.

- montant HT des travaux	25.000 F
- montant de la subvention (30F/m2)	2.360 F

* M. GLORIEUX 53, rue d'Angleterre - propriétaire du 51, rue d'Angleterre

- montant HT des travaux	25.000 F
- montant de la subvention (30F/m2)	2.080 F

* CRAMA du Nord-Est - rue Léon Patoux - BP 2771 - REIMS - CEDEX 51068 - propriétaire du 2, rue Arnould de Vuez.

- montant HT des travaux	256.557 F
- montant de la subvention (30F/m2)	23.940 F

* Mme THOMAZIE - 58, rue d'Artois.

- montant HT des travaux	14.500 F
- montant de la subvention (10 %)	1.450 F

* M. SANCHOLLE - 166, rue d'Artois.

- montant HT des travaux	19.143 F
- montant de la subvention (10 %)	1.920 F

* GAMEX - 9 et 11, rue du Barbier Maes.

- montant HT des travaux	25.719 F
- montant de la subvention (10 %)	2.580 F

* M. DALLEENNE - 28, rue Gantois - propriétaire du 33, rue Barthélémy Delespaul.

- montant HT des travaux	25.613 F
- montant de la subvention (30F/m2)	1.650 F

* Cabinet DESCAMPIAUX 58, rue de Turenne - copropriétaire du 67, rue Barthélémy Delespaul.

- montant HT des travaux	25.100 F
- montant de la subvention (10 %)	2.510 F

* M. le Trésorier du C.H.R. 2, avenue O. Lambret - propriétaire du 47, rue de Béthune.

- montant HT des travaux	48.682 F
- montant de la subvention (30F/m2)	3.990 F

* M. LEMAIRE 46, rue de Bourgogne.

- montant HT des travaux	38.785 F
- montant de la subvention (10 %)	3.880 F

* Cabinet BUAT 15, rue E. Delesalle - syndic de copropriété du 35, rue Brûle Maison.

- montant HT des travaux	11.746 F
- montant de la subvention (10 %)	1.180 F

* M. ALLAIS - 42, rue de Binche ELESME - MAUBEUGE 59600 - propriétaire du 12, rue de Canteleu.

- montant HT des travaux	9.987 F
- montant de la subvention (30F/2)	960 F

* M. ALLAIS - 42, rue de Binche ELESME - MAUBEUGE 59600 - propriétaire du 18, rue de Canteleu, 1, cour Buisine.

- montant HT des travaux	10.644 F
- montant de la subvention (10 %)	1.070 F

* M. BLAS - 29 A rue du Maréchal Joffre - 59273 FRETIN - propriétaire du 44, rue Caumartin.

- montant HT des travaux	24.206 F
- montant de la subvention (10 %)	2.420 F

* Mme VANACKER - 3, rue Charles de Muysaert.

- montant HT des travaux	88.200 F
- montant de la subvention (30F/m2)	2.180 F

* Cabinet DESCAMPIAUX - 58, rue de Turenne - copropriétaire du 10 avenue Charles St Venant.

- montant HT des travaux	30.792 F
- montant de la subvention (30F/m2)	2.520 F

* Mme DEBOCK-Mas d'Espareau - 81170 Saint-Marcel CAMPES - propriétaire du 10, rue des Chats Bossus.

- montant HT des travaux	88.600 F
- montant de la subvention (30F/m2)	1.640 F

* Mme DUVIVIER 6, rue du Docteur Yersin

- montant HT des travaux	17.735 F
- montant de la subvention (10 %)	1.780 F

* M. le Trésorier du C.H.R. - 2 avenue O. Lambret - propriétaire du 45, rue du Docteur Yersin.

- montant HT des travaux	2.710 F
- montant de la subvention (10 %)	280 F

* Cabinet RAIMONT - 283, rue Nationale - Syndic de Copropriété des 70 et 72, façade de l'Esplanade.

- montant HT des travaux	326.689 F
- montant de la subvention (10 %)	32.670 F

* M. DELEDEUILLE - 5, rue Jules Verne - 59320 EMMERIN - propriétaire du 74, rue de Gand.

- montant HT des travaux	13.500 F
- montant de la subvention (10 %)	1.350 F

* Mutualité Sociale Agricole - propriétaire du 3 à 7, rue Gombert.

- montant HT des travaux	121.600 F
- montant de la subvention (10 %)	12.160 F

* CRAMA Nord - Est, rue Léon Patoux B.P. 2771 - REIMS CEDEX 51068 - propriétaire du 9, rue Gombert.

- montant HT des travaux	31.362 F
- montant de la subvention (30F/m2)	3.140 F

* M. CHALABI - 24 et 26, rue Gosselet

- montant HT des travaux	24.000 F
- montant de la subvention (10 %)	2.400 F

* Mme FELIX - 9, rue Jeanne d'Arc - syndic de copropriété du 15, rue Grande Chaussée.

- montant HT des travaux	45.397 F
- montant de la subvention (10 %)	4.540 F

* Cabinet DESCAMPIAUX - 58, rue de Turenne - syndic de copropriété du 34-36, rue Gustave Delory et 145 rue de Paris.

- montant HT des travaux	41.400 F
- montant de la subvention (10 %)	4.140 F

* Mme LEGLEUHER - 3, rue d'Hondschoote.

- montant HT des travaux	15.228 F
- montant de la subvention (30 F m2)	1.440 F

* Mme SAUVAGE - 26, rue des Jardins.

- montant HT des travaux	27.596 F
- montant de la subvention (10 %)	2.760 F

* Cabinet BUAT - 15, rue E. Delesalle - Syndic de Copriété du 24 bis et 26, rue Jean Moulin - 19, rue Négrier.

- montant HT des travaux	279.200 F
- montant de la subvention (10 %)	27.920 F

* M. GORA - 49, rue Jean Sans Peur.

- montant HT des travaux	54.726 F
- montant de la subvention (30F/m2)	3.170 F

* M. BUVAT - 21, rue Jeanne d'Arc.

- montant HT des travaux	56.391 F
- montant de la subvention (30F/m2)	3.660 F

* Mme COPPIN - 12, rue d'Arras - 62123 BERNEVILLE - propriétaire du 93, rue Jeanne d'Arc.

- montant HT des travaux	9.250 F
- montant de la subvention (10 %)	930 F

* Ets G. DEBEUNNE et Fils - 92, bd du Général de Gaulle - 59100 ROUBAIX - syndic de Copropriété des 3 à 13, rue Jeanne Maillotte.

- montant HT des travaux	590.219 F
- montant de la subvention (10 %)	59.030 F

* M. SPRUYT - 52, rue de La Bassée.

- montant HT des travaux	14.000 F
- montant de la subvention (10 %)	1.400 F

* Mme CARON 319, rue de Verdun 59274 Marquillies - propriétaire du 378-380-382, rue Léon Gambetta.

- montant HT des travaux	57.750 F
- montant de la subvention (30 F m2)	4.140 F

* Cabinet RAIMONT - 283, rue Nationale - Syndic de Copropriété du 20 place du Maréchal Leclerc.

- montant HT des travaux	100.060 F
- montant de la subvention (10 %)	10.010 F

* Mme GILBERT - 54, rue Masséna.

- montant HT des travaux	95.682 F
- montant de la subvention (10 %)	9.570 F

* M. CHEVALLIER - 160, rue du Molinel.

- montant HT des travaux	26.900 F
- montant de la subvention (10 %)	2.690 F

* M. le Trésorier Principal du C.H.R - 2, avenue Oscar Lambret - propriétaire du 78, rue Nationale.

- montant HT des travaux	41.889 F
- montant de la subvention (10 %)	4.190 F

* Maître NIVEL - 708, avenue du Général de Gaulle 59231 - GOUZEAUCOURT - syndic de copropriété du 161, rue Nationale.

- montant HT des travaux	62.983 F
- montant de la subvention (30F/m2)	4.620 F

* Mme OGEZ - 165, rue Nationale.

- montant HT des travaux	27.888 F
- montant de la subvention (10 %)	2.780 F

* S.N.F.I - 7, rue Gustave Delory - syndic de copropriété du 228, rue Nationale.

- montant HT des travaux	306.983 F
- montant de la subvention (10 %)	30.700 F

* CAL-PACT-LILLE, 201, rue des Postes - propriétaire du 28, rue Paul Lafargue, 8, cité Belle Jardinière.

- montant HT des travaux	8.755 F
- montant de la subvention (10 %)	880 F

* CAL-PACT-LILLE, 201, rue des Postes - propriétaire du 28, rue Paul Lafargue, 11, cité Belle Jardinière.

- montant HT des travaux	5.384 F
- montant de la subvention (10 %)	540 F

* CAL-PACT-LILLE, 201, rue des Postes - propriétaire du 28, rue Paul Lafargue, 12, cité Belle Jardinière.

- montant HT des travaux	4.142 F
- montant de la subvention (10 %)	420 F

* CAL-PACT-LILLE, 201, rue des Postes - propriétaire du 28, rue Paul Lafargue, 15, cité Belle Jardinière.

- montant HT des travaux	5.384 F
- montant de la subvention (10 %)	540 F

* M. PROISY - 16, rue du Port.

- montant HT des travaux	29.050 F
- montant de la subvention (30F/m2)	2.400 F

* M. VINCENT - 32, rue d'Antin - propriétaire du 124, rue des Postes.

- montant HT des travaux	266.704 F
- montant de la subvention (30F/m2)	18.720 F

* CAL-PACT-LILLE, 201, rue des Postes - propriétaire du 175, rue des Postes.

- montant HT des travaux	6.820 F
- montant de la subvention (10 %)	690 F

* M. VANSTEENKISTE - 56, rue Princesse.

- montant HT des travaux	42.158 F
- montant de la subvention (10 %)	4.220 F

* M. LUEZ, 25, Bd de la Liberté - propriétaire du 19 Square Rameau.

- montant HT des travaux	82.972 F
- montant de la subvention (10 %)	8.300 F

* Cabinet RAIMONT - 283, rue Nationale - Syndic de Copropriété des 14 et 16, Square du Ramponneau.

- montant HT des travaux	107.160 F
- montant de la subvention (10 %)	10.720 F

* Mme CIMARELLI - 29, avenue Albert 1er - 59110 La Madeleine - propriétaire du 18, Place Rihour.

- montant HT des travaux	131.000 F
- montant de la subvention (30F/m2)	1.980 F

* M. DELCROIX - "LE REGENT" - 3, rue Morgan - 06500 MENTON - propriétaire du 27, rue de Roubaix.

- montant HT des travaux	54.806 F
- montant de la subvention (30F/m2)	5.400 F

* SCI le Monde - M. CHEVILLOTTE - 21, rue de Saint André.

- montant HT des travaux	172.760 F
- montant de la subvention (30F/m2)	5.940 F

* Mme BECUWE - 23, rue Halevy - propriétaire du 65, rue de Saint-André.

- montant HT des travaux	149.299 F
- montant de la subvention (30F/m2)	6.720 F

* M. le Trésorier du Centre Hospitalier Régional - 2 avenue Oscar Lambret - propriétaire du 2, rue Saint-Blaise.

- montant HT des travaux	36.677 F
- montant de la subvention (30F/m2)	2.580 F

* Mme DELEMER - 86, rue de Burgault 59113 SECLIN - propriétaire du 60, rue Saint- Etienne.

- montant HT des travaux	75.855 F
- montant de la subvention (30Fm2)	5.910 F

* M. GIRARDI - 14, rue St Sebastien.

- montant HT des travaux	46.600 F
- montant de la subvention (30F/m2)	1.720 F

* Melle DELETRE - 5 Digue de mer - 59240 MALO LES BAINS - propriétaire du 34, rue des Sarrazins.

- montant HT des travaux	65.106 F
- montant de la subvention (30 F/m2)	4.920 F

* M. BUSEINE - 6, place Sébastopol.

- montant HT des travaux	21.900 F
- montant de la subvention (10 %)	2.190 F

* Cabinet DANES - 186, rue de Solférino - Syndic de Copropriété du 181 bis rue de Solférino.

- montant HT des travaux	20.241 F
- montant de la subvention (10 %)	2.030 F

* Cabinet DANGREMONT - 2, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny - Syndic de Copropriété du 296, rue Solférino.

- montant HT des travaux	191.060 F
- montant de la subvention (10 %)	19.110 F

* M. BOUTRY - 303, rue Solférino.

- montant HT des travaux	31.040 F
- montant de la subvention (10 %)	3.110 F

* SNFI - 7, rue Gustave Delory - Syndic de Copropriété du 12, rue de Tenremonde.

- montant HT des travaux	168.634 F
- montant de la subvention (10 %)	16.870 F

* M. DESTOOP - 80, rue d'Iéna - propriétaire du 63, rue de Turenne.

- montant HT des travaux	80.422 F
- montant de la subvention (10 %)	8.050 F

* Mme HELFER - 233, bis, route d'Arras - 59155 Fâche Thumesnil - propriétaire du 12, rue du Vert Bois.

- montant HT des travaux	46.260 F
- montant de la subvention (30F/m2)	1.930 F

* M. ANNOUH - 197, Bd Victor Hugo.

- montant HT des travaux	22.850 F
- montant de la subvention (30F/m2)	2.180 F

* M. JOLY - 24, rue de Voltaire.

- montant HT des travaux	66.394 F
- montant de la subvention (30F/m2)	3.570 F

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget primitif Chapitre 914-8 Article 130 sous l'intitulé "Aide au ravalement - Participation de la Ville".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/203

OBJET

Projet de Schéma Directeur de
Développement et d'Urbanisme
de la Métropole lilloise révisé
Avis

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le premier "Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de l'arrondissement de Lille" a été publié en 1971 ; sa révision s'avérerait indispensable et en 1991 s'est créé le "syndicat mixte chargé de la révision du schéma directeur de la métropole" composé des représentants de la Communauté Urbaine de Lille, du syndicat du Pévèle -Mélantois, du syndicat d'Annoeullin, du syndicat du Mélantois, du syndicat des Weppes et de la Commune de Camphin en Pévèle ainsi que des représentants de la Région et du Département. Suite à un travail intensif mené par l'Agence de Développement et d'Urbanisme sous l'autorité du syndicat mixte, après de nombreuses réunions tenues avec les 125 communes dans tous les secteurs de l'arrondissement et une large concertation marquée par les "Assises de la métropole" en juin 1992, projet du nouveau schéma directeur a été adopté le 10 février dernier par l'assemblée générale du syndicat.

Le projet affiche l'unité de la métropole lilloise et s'articule autour de quelques ambitions incontestables. La première ambition vise à faire de notre métropole une métropole internationale transfrontalière, la seconde est celle du développement territorial équilibré dans la solidarité, la troisième enfin vise à créer les conditions d'un dialogue harmonieux entre la métropole et sa région. Plusieurs axes forts composent le projet qui vous est soumis aujourd'hui.

Le développement économique et urbain

Le schéma directeur affiche une volonté stratégique internationale qui entraîne tout le développement en le structurant autour des sites métropolitains.

Cette dimension internationale se concrétise autour des **sites stratégiques** suivants :

- **deux sites prioritaires de développement urbain** : Euralille et le grand projet de l'Union autour du canal de Roubaix reliés par la colonne vertébrale composée du grand boulevard, du tramway, du boulevard de l'Union et du métro ;

six sites à vocation européenne :

- la technopole de la Haute Borne à Villeneuve d'Ascq,
- Eurasanté à Lille - Loos - Wattignies,
- l'Eurozone à Wattrelos - Mouscron, site transfrontalier,

- la plate-forme multimodale au sud de l'arrondissement,
- la porte de Flandre au nord, site transfrontalier,
- la porte des Anglais à l'ouest (Armentières),

Elle trouve un ancrage territorial dans les **dix sites relevant de l'intérêt métropolitain** qui seront mis en oeuvre selon des modalités de coopération inter-communale tant en ce qui concerne la programmation, la réalisation que la gestion.

Il s'agit de :

- la zone transfrontalière de Comines (axe vallée de la Lys),
- Roubaix-Est - Hem,
- le croisement grand boulevard /A22/ rocade nord-ouest à Marcq - Wasquehal,
- le croisement contournement sud/A1,
- le croisement contournement sud/RN41,
- Lesquin - Fretin - Sainghin-en-Mélantois,
- Lomme-Englos,
- Lomme - Pérenchies - Lompret - Lambersart,
- la zone multisite d'Avelin, Ennevelin, Pont à Marcq, Templeuve - Genech et Mérignies,
- le croisement RN41/RN47 (point d'appui de La Bassée),

L'accessibilité et les déplacements

Le désenclavement de tous les secteurs de la métropole conforte la nécessité de réaliser d'urgence **un grand contournement franco-belge**. Il met en relation 8 autoroutes internationales. Il concrétisera et donnera sa forme à la métropole transfrontalière. Dans sa partie française, il implique une **maîtrise d'ouvrage unique**.

Son tracé soumis à la concertation par les services de l'Etat, pour être le moins pénalisant sur le plan de la fonctionnalité et des contraintes d'environnement serait le suivant :

- tronçon RN48 - A25 : tracé du boulevard de la Lys prévu au POS,
- tronçon A25 - Deûle : tracé le plus au nord,
- tronçon Deûle - A1 : aux environs de Seclin,
- de l'A1 à l'A27 : le long du TGV, au nord de la ligne,
- tronçon A27 - Wattrelos : tracé du contournement - est prévu au POS, sous réserve d'adaptations locales.

Toutefois après les études complémentaires (notamment le rapport d'une mission d'expertise relative à la protection des zones sensibles)

et la concertation locale, il appartiendra au syndicat mixte de se prononcer sur le choix du tracé définitif de l'ensemble du contournement et de le proposer à l'Etat.

Par ailleurs les réunions de concertation ont confirmé une hiérarchisation prioritaire des infrastructures routières à l'horizon 2005 respectant le double objectif de l'ambition internationale et de l'équité spatiale. Cette hiérarchisation doit également tenir compte du boulevard Lille - Lens allant du périphérique sud de Lille au contournement autoroutier (le tracé sera également soumis à concertation) et de la pénétrante ouest de Roubaix (section 5 bis de la VRU).

S'agissant des transports en commun :

- le prolongement de la ligne 1 bis vers Pérenchies afin d'assurer une liaison SNCF/ métro entre l'Armentières et Lille.
- la réalisation de la ligne de métro vers Wattrelos, puis l'antenne d'Hem et l'extension vers Mouscron, dans la continuité de la ligne 2,
- le prolongement de la ligne 1 vers Eurasanté (Loos-Wattignies),
- la réalisation de la ligne n°3,
- la liaison Pont de Bois - Wasquehal,
- le développement du réseau de bus urbains et suburbains

doivent contribuer à une irrigation optimale de l'arrondissement de Lille,

Une réflexion à l'échelle de toute l'agglomération doit être entreprise pour définir un maillage urbain de voies privilégiant la place des piétons, cyclistes et transports en commun. Ce maillage doit être suffisamment fin pour être accessible quelque soit le point de départ d'un déplacement en ville et pour être réellement incitatif de nouveaux comportements de déplacements.

Ecologie Urbaine

Le schéma directeur intègre les contraintes liées aux champs captants et à la gestion des déchets.

Pour ce qui concerne la protection de la nappe phréatique, la destination générale des sols prendra en compte les seules prescriptions réglementaires du projet d'intérêt général (PIG). Dans ce secteur, la réalisation du parc de la Deûle - qui correspond à la priorité donnée à la qualité, à la valorisation des espaces naturels et de l'image de la métropole guidera la sélection des projets d'urbanisation qui seront acceptés.

Pour ce qui concerne la gestion des déchets, la localisation des sites et des équipements techniques s'imposera dans le schéma définitivement adopté.

Cette question n'a pas été évoquée lors des réunions de secteur. Une commission spéciale, en revanche s'est réunie et a retenu le principe d'afficher quatre zones géographiques géologiquement capables d'accueillir un centre de stockage de résidus ultimes (CSRU) et un centre de

valorisation organique (CVO).

Un dispositif de solidarité financière en direction des communes pénalisées dans leur développement par la prise en compte de fonctions d'intérêt général sera mis en place par les institutions concernées.

En ce qui concerne l'énergie, des études seront lancées au plus tôt à l'échelle de l'arrondissement pour permettre d'établir un schéma d'orientation des choix énergétiques concernant notamment la maîtrise des consommations, la diversification des sources et la valorisation des ressources locales.

Les outils et la mise en oeuvre

Les réunions de secteur ont mis en évidence une volonté politique forte de voir se créer rapidement les outils de mise en oeuvre.

Le contrat d'agglomération restant l'outil privilégié de la politique de la Ville, une volonté forte s'est par ailleurs manifestée pour l'adoption de nouvelles mesures de solidarité financières et fiscales en faveur des communes pénalisées dans leur développement pour l'intérêt collectif (PIG, déchets, boues, etc.) et ne bénéficiant pas de contreparties en matière de taxes professionnelles.

La mise en place de ces mesures, qui ne peuvent être décidées qu'au niveau de structures intercommunales (CUDL - communautés de communes - syndicats intercommunaux) et de l'Etat, doit obéir à des critères très précis sans empiéter sur les compétences de chaque collectivité territoriale, notamment en matière fiscale.

Par ailleurs, la mise en oeuvre d'une géographie prioritaire issue de la concertation nécessitera de définir, notamment dans le cadre des politiques contractuelles avec l'Etat et les autres collectivités, des choix hiérarchisés permettant à nos partenaires institutionnels financiers d'effectuer une planification stratégique cohérente avec le schéma directeur (notamment pour ce qui concerne le contrat d'agglomération).

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 12 avril 1994 nous vous demandons de bien vouloir donner un avis favorable au projet de schéma directeur révisé.

ADOPTÉE à la majorité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/266

OBJETProjet Secteur sauvegardé modifié

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

Approuvé par décret en Conseil d'Etat du 4 août 1980, le Plan de sauvegarde et de mise en valeur de LILLE a fait l'objet d'une procédure de modification engagée par arrêté préfectoral du 2 novembre 1989.

A l'issue des enquêtes publiques qui se sont déroulées du 18 avril au 25 mai 1991 et du 2 décembre 1991 au 2 janvier 1992, la Commission d'enquête a établi le 11 janvier 1993 un rapport présentant ses conclusions motivées; la Commission nationale des Secteurs sauvegardés dans sa séance du 3 juin 1993 a émis à l'unanimité un avis favorable au projet en demandant que le dossier soit amendé pour tenir compte des avis émis par la plupart des membres de cette Commission, à savoir : l'abandon de toute constructibilité à l'intérieur de l'ancien canal et un examen plus attentif du retraitement du parvis, qui permette de le remettre rapidement en valeur, en y excluant fermement tout stationnement.

C'est ce qui a été fait; nous vous demandons, en conséquence, de bien vouloir donner un avis favorable au projet de Plan de sauvegarde et de mise en valeur modifié du Secteur sauvegardé.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 16 mai 1994

N° 94/204

OBJET

Echange sans soulte.
Terrains sis à Loos,
à l'Epi de Soil
et ex-école Jacquard,
51, rue de Wazemmes -
Boulevard Victor Hugo.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 90/616 du 14 décembre 1990, vous avez décidé la vente de l'ancienne Ecole Jacquard, située à Lille, 51, rue de Wazemmes et boulevard Victor Hugo, cadastrée à la section OV n° 129 (943 m²) au profit de la SMCi NORD.

Or, cette vente ne s'est jamais concrétisée du fait que la Société, face à la crise immobilière, n'a pu assurer le bouclage financier et la commercialisation de son projet et qu'en pleine restructuration, elle a dû se dégager de nombreuses opérations sur Lille dont la nôtre.

Aujourd'hui, le Crédit Immobilier a fait connaître son intérêt pour cette acquisition.

La Ville a, quant à elle, besoin de terrains situés à Loos, à l'Epi de Soil, pour la réalisation d'un complexe sportif et dont les négociations n'avaient pu jusqu'ici aboutir.

Ces terrains sont repris au cadastre à la section AO sous les n°s 67 - 68 - 204 partie et 110 représentant environ 17.000 m².

Le Crédit Immobilier les ayant acquis, pour la plupart dans le cadre de la ZAC dans les années 1980, de 60 à 200 F le m², supportant par ailleurs les indemnités d'évictions des exploitants agricoles et autres frais (actes, démolitions, sondages, études et montages financiers) semblerait disposé à négocier à raison de 80 F le m² ces terrains par voie d'échange avec l'ex-Ecole Jacquard en nous consentant une prise de possession anticipée.

Bien qu'évalués par les Services Fiscaux à 20 F le m², il conviendrait pour les terrains de passer outre l'avis des Domaines pour les raisons évoquées ci-dessus et d'adopter une procédure d'échange sans soulte basé sur environ 1.300.000 F (un million trois cent mille francs), valeur de l'ex-Ecole Jacquard.

.../...

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 15 mars 1994, nous vous demandons :

1) de décider l'annulation de la délibération n° 90/616 du 14 décembre 1990 prononçant la vente de l'ex-Ecole Jacquard, 51, rue de Wazemmes et Boulevard Victor Hugo au profit de la SMCI NORD ;

2) de passer outre l'avis des Domaines en ce qui concerne les terrains susvisés, évalués à 20 F le m², pour adopter une valeur de 80 F le m² ;

3) de décider l'échange sans soulte entre la Ville et le Crédit Immobilier sur la base d'environ 1.300.000 F (un million trois cent mille francs) ;

4) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;

5) de décider l'imputation de la dépense évaluée approximativement à 1.400.000 F (un million quatre cent mille francs) sur les crédits ouverts au chapitre 922 article 2109 J 8 de nos documents budgétaires sous l'intitulé "Acquisition de terrains" ;

6) de décider le recouvrement du prix s'élevant à environ 1.300.000 F (un million trois cent mille francs) et son imputation au chapitre 922 article 2125 J 10 de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Vente de d'immeubles - Produits".

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 16 mai 1994

N° 94/205

OBJET

Immeuble communal sis à Lille,
16, rue Castel
Vente par la Ville de Lille.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille est propriétaire d'un immeuble sis à Lille, 16, rue Castel ; celui-ci est repris au cadastre sous le n° 72 de la section CI pour une contenance de 34 m2 et inscrit au Plan d'occupation des sols révisé de Lille en zone UBc 1,20 (zone urbaine à densité assez élevée, affectée essentiellement à l'habitat, aux services et aux activités sans nuisance).

Par courriers des 26 septembre 1993 et 10 janvier 1994, Monsieur ROUABI Ahmed a sollicité l'achat de ce bien au prix de 25.000 F (vingt cinq mille francs), s'engageant à le réhabiliter conformément aux prescriptions du Service Ecologie Urbaine de la Ville.

En effet, cet immeuble en très mauvais état nécessite des travaux importants de réhabilitation afin d'être remis aux normes de sécurité.

Ces diverses prescriptions seront reprises intégralement dans l'acte de vente.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 15 mars 1994, nous vous demandons :

1) de décider la vente à Monsieur ROUABI Ahmed, de l'immeuble sis à Lille, 16, rue Castel, au prix de 25.000 F ;

2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;

3) de décider le recouvrement du prix et son imputation au chapitre 922 article 2125 J de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Ventes d'immeubles - Produits".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/206

OBJET

Vente par la Ville de Lille
d'une propriété sise
à Lille 108-110, Quai
Géry Legrand et achat par
la Ville de Lille de
locaux à construire.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 93/294, le Conseil Municipal a émis, lors de sa séance du 17 mai 1993, un accord de principe sur la vente par la Ville de Lille à la Société COGEDIM d'une propriété située 108-110, Quai Géry Legrand, la Ville de Lille récupérant en contre-partie un lot de copropriété dans le futur programme que cette Société édifiera à cet endroit ; le local à revenir à la Ville consistera en 1.030 m2 de plancher aménagé à savoir :

- 450 m2 à usage d'ateliers et de stockage avec 5,20 m de hauteur de plafond dont 15 m2 sous verrière à usage de puits de lumière pour le mur d'escalade avec 6,10 m de hauteur de plafond.

- 580 m2 de locaux de bureaux, sanitaires, club, cafétéria au rez-de-chaussée et 1er étage.

et une cour de 490 m2.

Ces locaux étant réservés à la réinstallation de l'Association "la Deûle".

Depuis cette décision de principe, la Ville et la Société COGEDIM ont défini le détail des modalités juridiques de cette double vente.

Celle-ci se réalisera dans un seul et même acte authentique comprenant :

- d'une part, la vente par la Ville de Lille à la Société COGEDIM de la propriété 108-110, Quai Géry Legrand cadastrée section EV n° 112 pour 3.060 m2 pour une valeur de 4 MF payable à la date d'achèvement du lot à construire "Ville de Lille",

- d'autre part, l'achat par la Ville de Lille à la Société COGEDIM d'un lot de copropriété dans des locaux à construire par ladite Société et d'une valeur de 4 MF T.T.C.

.../...

La dette de la Ville de Lille, vis à vis de la Société COGEDIM, sera compensée par la remise de sa propriété à cette Société laquelle compensera sa dette vis à vis de la Ville par la remise des locaux à construire tels que définis précédemment.

Ces deux dettes opéreront ainsi une compensation strictement juridique le jour de la réception par la Ville de Lille des locaux livrés achevés et prêts à l'usage. Par ailleurs, durant la durée du chantier, la Société COGEDIM maintient son engagement à réinstaller provisoirement l'Association "la Deûle" sans que celle-ci n'ait à cesser ses activités.

Compte-tenu de ce qui précède et en accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 15 mars 1994, nous vous demandons :

- 1) de confirmer votre accord sur cette opération ;
- 2) de nous autoriser à comparaître à l'acte authentique à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;
- 3) de décider le recouvrement du prix, soit 4 MF, et son imputation au chapitre 922, article 2125 J de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Vente d'immeubles - Produits" ;
- 4) de décider le montant de la dépense s'élevant à 4 MF plus les frais d'acte sur les crédits ouverts au chapitre 922 article 2125 J 10 de nos documents budgétaires sous l'intitulé "Achat d'immeubles".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/207

OBJET

Droit de Préemption Urbain
Immeuble sis à Lille,
129, rue de Rivoli, 2,
Cité Vermeulen
Rétrocession à la
Ville de Lille.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par convention des 19 octobre 1993 et 9 février 1994, la Ville de Lille a sollicité de la Communauté Urbaine de Lille l'exercice, à son profit, de son droit de préemption sur un immeuble sis à Lille, 129, rue de Rivoli, 2, cité Vermeulen, ayant fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner du 24 août 1993.

Cette propriété est reprise au cadastre sous le n° 89 de la section BK pour une contenance de 42 m2.

Une étude ayant fait apparaître que la majorité des maisons de cette courée étaient en mauvais état, la Ville de Lille souhaite acquérir le bien sus-désigné en vue d'une future résorption de l'habitat insalubre.

La Communauté Urbaine de Lille retrocèdera l'immeuble à la Ville de Lille au prix de 35.000 F (trente cinq mille francs) (conformément à l'avis des Domaines), majorés de ses frais d'acte.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 15 mars 1994, nous vous demandons :

1) de décider l'achat de l'immeuble désigné ci-dessus au prix de 35.000 F majorés des frais d'achat de la Communauté Urbaine de Lille ;

2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;

3) de décider l'imputation de la dépense évaluée approximativement à 40.000 F (quarante mille francs) au chapitre 922 article 2125 J 10 de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Achats d'immeubles".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994
N° 94/208

OBJET

Immeuble sis à Lille, 4,
rue de la Chaude Rivière
Achat par la Ville de Lille.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville est aujourd'hui propriétaire ou détient une promesse de vente sur la presque totalité des immeubles formant l'îlot Boétie/Chaude Rivière/Képler.

Cet îlot présente un état fort dégradé et nécessite une démolition complète, démolition qui, jusqu'à ce jour, n'a pu intervenir compte-tenu de l'état de précarité des constructions qui ne permet pas une démolition partielle.

Par ailleurs, deux immeubles communaux sont toujours occupés malgré les efforts de la Ville pour opérer des relogements ainsi que l'immeuble appartenant au CAL-PACT déjà en cours de rachat.

Il demeurerait néanmoins sur cet îlot une propriété privée, le n° 4 rue de la Chaude Rivière, dont la Ville vient de négocier le rachat à son propriétaire, Monsieur BRACKE.

Cet achat se fera sur la base de l'évaluation des Domaines soit 50.000 F (cinquante mille francs) et une prise de possession anticipée est immédiatement accordée à la Ville pour engager notamment la démolition.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 15 mars 1994, nous vous demandons :

1) de décider l'achat à Monsieur BRACKE de l'immeuble sis à Lille, 4, rue de la Chaude Rivière moyennant le prix de 50.000 F ;

2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;

3) de décider l'imputation de la dépense évaluée approximativement à 55.000 F (cinquante cinq mille francs) au chapitre 922 article 2125 J 10 de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Achats d'immeubles".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/209

OBJET

Vente par la Ville de Lille
au Centre Communal d'Action
Sociale de Lille d'une partie
des terrains sis à Lille,
22-24, rue d'Emmerin.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville est propriétaire de deux parcelles de terrain situées à Lille, 22-24, rue d'Emmerin, reprises au cadastre sous les n°s 481 et 482 de la section EK pour une contenance totale de 3.251 m2.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Lille, en vue de la construction d'une petite structure de quartier pour personnes âgées, a souhaité acquérir une partie de ces terrains d'une superficie de 1.200 m2 environ (un document d'arpentage constatera la division cadastrale).

Les Services Fiscaux ont estimé la valeur de ces parcelles à 370 F le m2, soit pour le Centre Communal d'Action Sociale de Lille un prix de 444.000 F (quatre cent quarante quatre mille francs) environ, ce qui est accepté par son Conseil d'Administration.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 15 mars 1994, nous vous demandons :

1) de décider la vente au Centre Communal d'Action Sociale de Lille des parties de parcelles sus-désignées au prix de 370 F le m2 ;

2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;

3) de décider le recouvrement du prix au chapitre 922 article 2109 J de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Ventes de terrains - Produits".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/210

OBJET

Propriété communale sise à
Lille, 8, rue Victor Renard.
Vente par adjudication publique.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille est propriétaire d'un immeuble situé à Lille, 8, rue Victor Renard, repris au cadastre sous le n° 17 de la section DI pour une contenance de 595 m2 et situé au Plan d'occupation des sols de Lille en zone UBc 1,80 (zone urbaine à densité assez élevée, affectée à l'habitat, aux services et aux activités sans nuisances).

La Ville de Lille n'ayant plus l'utilité de ce bien, la vente de celui-ci pourrait être envisagée.

Cette cession, par mesure d'équité et pour réunir le plus d'amateurs possibles, se réaliserait par voie d'adjudication publique sur une mise à prix de 850.000 F (huit cent cinquante mille francs) avec faculté de baisse jusqu'à un prix minimum de 750.000 F (sept cent cinquante mille francs) le jour de l'adjudication.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 12 avril 1994, nous vous demandons :

1) de décider la vente par adjudication publique de l'immeuble 8, rue Victor Renard à Lille, aux conditions énoncées ci-dessus ;

2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir et à signer tous documents s'y rapportant ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;

3) de décider le recouvrement du prix et son imputation au chapitre 922, article 2125 J de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Ventes d'immeubles - Produits".

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 16 mai 1994

N° 94/211

OBJET

Propriétés situées aux alentours
de la rue Jean Perrin.
Vente par la Ville de Lille
à l'ETAT (Direction Départementale
de l'Equipement)

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Outre les cessions sur lesquelles le Conseil Municipal s'est déjà précédemment engagé vis à vis de l'ETAT (Direction Départementale de l'Equipement), la Ville demeure encore propriétaire de quelques immeubles bâtis ou non bâtis dans le secteur de la rue Jean Perrin.

Il s'agit du terrain situé le long du Boulevard Paul Painlevé (CV 54), l'immeuble 2, rue Léon Tolstoï (CV 11) et les terrains nécessaires au réaménagement de voirie à l'angle d'une part, des Avenues Jean Perrin et Denis Cordonnier (XH 144) et d'autre part, de l'Avenue Jean Perrin et de la rue du Professeur Langevin (XH 142).

Il y a lieu de régulariser la situation foncière de ces propriétés et de les transférer à l'ETAT dans le cadre des actes déjà actuellement en cours.

L'indemnisation de ces biens peut être, en accord avec les Services Fiscaux, fixée à 1.500.000 F (un million cinq cent mille francs), toutes indemnités comprises.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 12 avril 1994, nous vous demandons :

1) de décider la vente à l'ETAT (Direction Départementale de l'Equipement) des propriétés sus-énoncées au prix de un million cinq cent mille francs ;

2) de nous autoriser à comparaître à l'acte en la forme administrative à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;

3) de décider le recouvrement du prix et son imputation au chapitre 922 article 2125 J de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Vente d'immeubles - Produits".

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 16 mai 1994
N° 94/212OBJETPôle Sportif de Wazemmes
Intégration du logement de fonction
dans l'équipement

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°91/582, 92/7 des 16 décembre 1991 et 31 mars 1992, le Conseil Municipal a autorisé la réalisation d'équipements dans cinq quartiers dans le cadre du Fonds Euraille dans Lille.

Parmi les opérations retenues, il a été décidé la réalisation d'un pôle sportif Rue d'Iéna, dans le quartier de Wazemmes.

Sur la base du dossier établi par le Cabinet d'Architecture GRISLAIN et PROY, les entreprises ont été désignées par la commission d'appel d'offres dans sa séance du 27 janvier 1993.

Dans un souci d'amélioration des conditions de surveillance, et en accord avec les utilisateurs, le logement de fonction créé initialement sur un étage, est intégré dans l'équipement au rez-de-chaussée.

Cette réalisation, permettant au concierge un meilleur contrôle des accès, induit des moins-values dans l'exécution du projet, représentant une économie de 110.832,07 F.

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel qui s'est réunie le 19 avril 1994, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la passation des avenants, correspondant à ces moins values, pour les lots suivants :

Lot n°2 Gros Oeuvre - Fondations - Société LAPOUILLE

<u>Montant initial</u>	<u>Avenant</u>	<u>Nouveau montant</u>
2.187.047,84 F. T.T.C.	- 18.050,42 F. T.T.C.	2.168.997,42 F. T.T.C.

Lot n°3 Charpente - Société BATIBOIS

<u>Montant initial</u>	<u>Avenant</u>	<u>Nouveau montant</u>
222.132,94 F. T.T.C.	- 24.431,60 F. T.T.C.	197.701,34 F. T.T.C.

Lot n°7 Menuiseries intérieures bois - S.A. B.M.T.

<u>Montant initial</u>	<u>Avenant</u>	<u>Nouveau montant</u>
240.080,38 F. T.T.C.	- 50.111,74 F. T.T.C.	189.968,64 F. T.T.C.

Lot n°8 Plâtrerie - Isolation - Plafonds - Entreprise FROMONT

<u>Montant initial</u>	<u>Avenant</u>	<u>Nouveau montant</u>
<u>tranche ferme :</u>		
211.124,60 F. T.T.C.	- 3.446,52 F. T.T.C.	207.678,08 F. T.T.C.
<u>tranche conditionnelle :</u>		
68.027,77 F. T.T.C.	- 14.791,79 F. T.T.C.	53.235,98 F. T.T.C.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 16 mai 1994

N° 94/213

OBJETMairie de quartier du Sud
Décoration intérieure

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Vous avez approuvé le 23 mars 1991, la réalisation dans le cadre du programme de développement social du quartier de Lille-Sud, d'une nouvelle mairie de quartier rue du Faubourg des Postes. Un premier projet a été établi par Monsieur LENNE, Architecte. Celui-ci a dû être modifié en ajoutant une salle polyvalente pour répondre aux besoins du quartier. Sur la base du dossier rectificatif établi par Monsieur LENNE, Architecte, vous avez autorisé par délibération n°91/701 du 16 décembre 1991, le lancement d'un appel d'offres en vue de la réalisation de ces travaux.

Par délibération 93/639 du 13 décembre 1993, vous avez autorisé la passation des avenants relatifs aux prestations complémentaires et modifications pour le chauffage, l'optimisation des structures d'accueil.

A la demande du quartier, un projet de décoration intérieure a été étudié. Cette mission a été confiée à Monsieur ROS, architecte d'intérieur. Ce projet étudié en adéquation avec le projet de construction porte sur :

- l'optimisation de la qualité d'accueil par le changement des banques, modification du sas d'entrée,
- la modification de la décoration de la salle de réunion, des bureaux,
- la prise en compte de l'information, par l'installation de panneaux d'affichage.

Les travaux de construction sont en cours d'exécution. Toutefois les prestations liées à la décoration intérieure impliquent des modifications dans le choix des matériaux et matériels prévus dans le dossier de base. En accord avec votre Commission de la Planification des Travaux, des Finances et du Personnel qui s'est réunie le 19 avril 1994, et afin de permettre la réalisation de ces travaux, d'un montant total de 195.252,76 F. T.T.C., financés sur l'enveloppe budgétaire du quartier, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la passation des avenants pour les lots suivants :

Lot n°8 -Menuiseries intérieures - Entreprise ALEXANDRE

<u>Montant initial</u>	<u>Avenant</u>	<u>Nouveau montant</u>
205.803,95 F. T.T.C.	- 56.923,39 F. T.T.C.	148.880,56 F. T.T.C.

Lot n°9 - Electricité - Courants faibles - Entreprise E.T.E.

<u>Montant initial</u>	<u>Avenant</u>	<u>Nouveau montant</u>
234.458,46 F. T.T.C.	124.983,05 F. T.T.C.	359.441,51 F. T.T.C.

Lot n°9 bis - Chauffage - Entreprise LAMMENS

<u>Montant initial</u>	<u>Avenant</u>	<u>Nouveau montant</u>
389.205,92 F. T.T.C.	11.866,46 F. T.T.C.	401.072,38 F. T.T.C.

Lot n°11 - Sols scellés - Société BAUTERS

<u>Montant initial</u>	<u>Avenant</u>	<u>Nouveau montant</u>
272.869,33 F. T.T.C.	69.060,78 F. T.T.C.	341.930,11 F. T.T.C.

Lot n°12 - Sols souples - Société MODERN'PEINTURE

<u>Montant initial</u>	<u>Avenant</u>	<u>Nouveau montant</u>
33.500,01 F. T.T.C.	25.510,86 F. T.T.C.	59.010,87 F. T.T.C.

Lot n°13 - Peinture - Société CABRE

<u>Montant initial</u>	<u>Avenant</u>	<u>Nouveau montant</u>
168.707,78 F. T.T.C.	20.755,00 F. T.T.C.	189.462,78 F. T.T.C.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/214

OBJET

Hôtel de Ville - Extension
Avenant n°1

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 25 Mars 1992, approuvée à l'unanimité, vous avez confirmé les modalités de réalisation du chantier dit "Extension de l'Hôtel de Ville" par la S.C.I. DESROUSSEAUX.

Alors que ce chantier était largement entamé, le tribunal administratif de Lille a réservé une suite favorable aux recours déposés par quelques copropriétaires de la Résidence du Beffroi en annulant votre délibération autorisant le Maire à signer un bail emphytéotique avec la S.C.I. DESROUSSEAUX et en annulant, par voie de conséquence, le permis de construire de ce projet, pour satisfaire à ces décisions, le chantier a été arrêté le 22 janvier 1993.

Vous avez décidé de relancer le projet sur des nouvelles bases juridiques et par délibération du 15 Mars 1993, vous avez autorisé le Maire à résilier amiablement le bail emphytéotique liant la Ville et la S.C.I. DESROUSSEAUX pour conclure avec cette dernière un bail à construction portant sur les lots de volume dont la S.C.I. assure la réalisation et le financement aux mêmes conditions que celles précédemment définies et a autorisé la Ville à conserver en maîtrise d'ouvrage publique les volumes réservés à l'usage exclusif de la Mairie, volumes correspondant à 4.265 m² de SHON et à passer un marché public pour l'achèvement de la construction de ses volumes.

Les travaux de clos et couvert sont en cours d'exécution. Dans le cadre de l'étude des futurs aménagements intérieurs, il est nécessaire à ce niveau de réalisation des ouvrages, d'inclure les prescriptions complémentaires de sécurité requises par le bureau de contrôle.

- pose de vitrage de sécurité dans la future salle du Conseil Municipal,
- réalisation de flocages pour la protection incendie,
- réalisation d'un dispositif permettant le nettoyage des verrières en assurant la sécurité du personnel.
- mise en adéquation des matériaux par rapport au projet d'aménagement (augmentation des durées de résistance au feu ...).

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel qui s'est réunie le 19 avril 1994, et afin de réaliser l'ensemble de ces travaux, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la passation d'un avenant au marché QUILLERY, mandataire commun.

<u>Montant initial</u>	<u>Avenant</u>	<u>Nouveau montant</u>
19.298.281,46 F. T.T.C.	395.888,72 F. T.T.C.	19.694.170,18 F. T.T.C.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/215

OBJET

Hôtel de Ville - Extension - Aménagement
de bassins d'eau - Appel d'offres ouvert -
Dossier d'exécution

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 25 mars 1992, approuvée à l'unanimité, vous avez confirmé les modalités de réalisation du chantier dit "Extension de l'Hôtel de Ville" par la S.C.I. DESROUSSEAUX.

Alors que ce chantier était largement entamé, le tribunal administratif de Lille a réservé une suite favorable aux recours déposés par quelques copropriétaires de la Résidence du Beffroi en annulant votre délibération autorisant le Maire à signer un bail emphytéotique avec la S.C.I. DESROUSSEAUX et en annulant, par voie de conséquence, le permis de construire de ce projet, pour satisfaire à ces décisions, le chantier a été arrêté le 22 janvier 1993.

Vous avez décidé de relancer le projet sur des nouvelles bases juridiques et par délibération du 15 Mars 1993, il a autorisé le Maire à résilier amiablement le bail emphytéotique liant la Ville et la S.C.I. DESROUSSEAUX pour conclure avec cette dernière un bail à construction portant sur les lots de volume dont la S.C.I. assure la réalisation et le financement aux mêmes conditions que celles précédemment définies et a autorisé la Ville à conserver en maîtrise d'ouvrage publique les volumes réservés à l'usage exclusif de la Mairie, volumes correspondant à 4.265 m² de SHON et à passer un marché public pour l'achèvement de la construction de ses volumes.

Le projet d'aménagement a été confié au cabinet d'architecture PATTOU, qui comprend outre la réalisation de l'ouvrage, l'étude des aménagements extérieurs. Ces aménagements comprennent la réalisation de deux ensembles de 6 bassins Rue Alexandre Desrousseaux, situés de part et d'autre de la nouvelle entrée de la mairie. Leur implantation en cascade accompagnera la pente du parvis.

L'ensemble sera traité en pierre de Soignies, en cohérence avec l'ensemble des aménagements extérieurs de l'opération. L'aspect noir de la pierre humide renforcera, à la surface de l'eau, l'effet de miroir reflétant la façade du nouveau hall et de la salle du conseil.

A cet effet, l'architecte a établi un dossier, en vue d'attribuer ces travaux par voie d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles 295 - 295-1 et 300 du Code des Marchés Publics.

En accord avec votre Commission de la Planification des Travaux, des Finances et du Personnel qui s'est réunie le 19 avril 1994, nous vous demandons de bien vouloir adopter le dossier présenté, notamment le Cahier des Clauses Administratives Particulières et le Cahier des Clauses Techniques Particulières devant servir de base à la consultation publique.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/216

OBJETPalais des Beaux-Arts - RénovationLots n°18 A 4 - 18 BSubstitution d'entreprise

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 90/388 du 9 juillet 1990, vous avez désigné Jean-Marc IBOS comme lauréat du concours d'architectes en vue de la rénovation du Musée des Beaux-Arts.

Par délibération 91/163 du 23 mars 1991, une mission d'avant-projet détaillé et d'élaboration du dossier de consultation des entreprises lui a été confiée pour ce qui concerne les travaux liés aux aménagements du bâtiment existant et la construction d'un nouveau bâtiment lame, sur la base d'un programme qui avait été arrêté par le Conseil Municipal le 9 juillet 1990.

Par délibération 91/334 du 27 mai 1991, vous avez autorisé le lancement d'un appel d'offres en vue de la réalisation des travaux.

Le dossier comprenait notamment les lots n°18 A4 : serrurerie habillage et 18 B : habillages métalliques. Ces lots ont été attribués respectivement par la commission d'appel d'offres, dans ses séances des 12 février et 24 juin 1992, au groupement A.C.M.N.-MAURIZI, l'entreprise A.C.M.N. étant le mandataire commun.

Par jugement en date du 1er mars 1993, le Tribunal de Commerce de Valenciennes a déclaré en liquidation judiciaire l'entreprise A.C.M.N.

Conformément à l'article 2-31 du C.C.A.G. "en cas de défaillance d'un des cotraitants d'un groupement solidaire, les autres cotraitants sont tenus de pallier cette défaillance", la société MAURIZI s'est donc proposée pour exécuter la totalité des lots 18 A4 et 18 B.

La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable sur cette proposition dans sa séance du 23 février 1994.

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel qui s'est réunie le 19 avril 1994, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la substitution de la société MAURIZI au groupement A.C.M.N.-MAURIZI pour la réalisation des lots 18A4 - 18 B.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 16 mai 1994

N° 94/217

OBJET

Economies d'énergie
Musée d'Histoire Naturelle
et Harmonie Municipale
Rue Malus
Raccordement sur le réseau
de chauffage urbain
Appel d'offres ouvert

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Depuis 1983, la Ville poursuit une politique volontariste en matière d'économie d'énergie, qui se traduit par l'élaboration de programmes permettant de gommer en grande partie l'inflation et de faire face à l'augmentation des charges en fluides qui résultent de l'extension du patrimoine communal.

Dans ce cadre, il convient de supprimer la dernière chaufferie au charbon des bâtiments communaux, qui alimente le Musée d'Histoire Naturelle et l'Harmonie Municipale rue Malus, et de procéder aux travaux de raccordement des installations sur le réseau de chauffage urbain.

L'investissement est de l'ordre de 850.000 F, avec temps de retour 7 ans.

Les Services Techniques ont établi un dossier afin d'attribuer ces travaux par voie d'appel d'offres ouvert.

En accord avec votre Commission de la Planification des Travaux, des Finances et du Personnel, qui s'est réunie le 19 Avril 1994, nous vous demandons de bien vouloir adopter le dossier présenté, et notamment le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) devant servir de base à la consultation publique.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/218

OBJET**Bourse du Travail**
Travaux de rénovation
Appel d'offres ouvert en 3 lots

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

D'importants travaux doivent être entrepris en urgence à la nouvelle Bourse du Travail, située rue Geoffroy Saint-Hilaire.

En effet, l'état défectueux de la toiture et des menuiseries constitue une menace permanente aussi bien pour les utilisateurs que pour les passants.

Il serait en outre judicieux de profiter de l'opportunité de ces travaux pour procéder au nettoyage des façades de ce bel immeuble constitué de briques et de pierres.

La dépense totale est estimée à 3.000.000 F.

Les travaux à entreprendre seraient décomposés en 3 lots : couverture, menuiserie et vitrerie, ravalement des façades et réalisés en 2 tranches.

Tranche ferme :

- Couverture de l'ancien bâtiment
- Changement des menuiseries et ravalement des façades rues Geoffroy St Hilaire, Barthélemy Delespaul et Jeanne d'Arc.

.../...

Tranche conditionnelle :

- changement des menuiseries et ravalement des façades internes de l'ancien bâtiment
- ravalement des façades de l'ensemble du bâtiment plus récent situé rue Renan.

Les Services Techniques ont établi un dossier en vue d'attribuer ces lots par voie d'appel d'offres ouvert.

En accord avec votre Commission de la Planification des Travaux, des Finances et du Personnel, qui s'est réunie le 19 Avril 1994, nous vous demandons de bien vouloir adopter le dossier présenté, et notamment le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) devant servir de base à la consultation publique.

ADOPTÉE à l'unanimité

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/219

OBJET

Immeuble communal sis 4, rue
Corneille à Lille - Bail emphytéotique
au profit du CAL-PACT

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Ville est propriétaire d'un immeuble situé 4, rue Corneille à Lille, repris au cadastre section SV n° 305, pour une superficie de 115 m².

Cet immeuble permettrait au CAL-PACT de poursuivre son action de relogement des familles les plus défavorisées du quartier de Wazemmes.

Le CAL-PACT procéderait à la réhabilitation du bâtiment.

La Ville préfère conserver la propriété de cet immeuble, mais accepte de le louer au CAL-PACT au moyen d'un bail emphytéotique d'une durée de 31 ans, compte tenu des emprunts contractés pour cette opération.

La location prendrait effet le 1er janvier 1994, et serait consentie moyennant un loyer symbolique de 10 francs par an.

En accord avec votre commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public, qui s'est réunie le 15 mars 1994, nous vous demandons de nous autoriser à signer le bail emphytéotique ci-annexé.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 16 mai 1994

N° 94/220

OBJET

Prise en charge des consommations
électriques de l'installation
d'éclairage du terrain de proximité
situé boulevard de Metz
Convention

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

L'Office Public d'H.L.M. de la Communauté Urbaine de Lille a réalisé en Juin 1993 l'éclairage du terrain de proximité situé boulevard de Metz.

La Ville de Lille s'engage à prendre en charge les consommations électriques et l'abonnement du branchement E.D.F. qui alimente le terrain de proximité réalisé dans la résidence H.L.M. Concorde, située boulevard de Metz.

Nous vous demandons de bien vouloir accepter cette proposition et de nous autoriser à passer une convention en ce sens.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public, réunie le 15 Mars 1994, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à signer une convention en ce sens.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/221

OBJET

Eclairage Public Amélioration et complément des installations d'éclairage public de la Ville de Lille Marché sur appel d'offres ouvert

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du B.P. 1994, vous avez décidé l'inscription d'un crédit de 3.000.000 de Francs, afin d'améliorer et de rénover les installations existantes d'éclairage public sur le territoire de Lille et la Commune associée d'Hellemmes - Lille.

Le service a procédé à une étude technique en vue de réaliser un appel d'offres ouvert sur prix global forfaitaire, conformément aux dispositions des articles 296- 298 à 300 du Code des Marchés Publics.

Le dossier technique comprend une tranche ferme. Les travaux, décomposés comme suit, sont estimés à 936 000 Francs toutes taxes comprises.

Tranche ferme

- Avenue Verhaeren
- Rue Pierre Legrand
- Rue du Vaisseau le Vengeur
- Rue Camille Guérin (*passage sous viaduc*)
- Rue Gustave Delory (*carrefour Saint Sauveur*)
- Rue Saint Sauveur (*sortie groupe scolaire Lalo Clément*)
- Rue des Frères Lumière (*abords salle polyvalente*)
- Square Guermonprez (*abords plateau sportif*)
- Intersection des rues Jules Vallès, Saint Luc, Pont de Thiers

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public, réunie le 12 Avril 1994, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à passer cet appel d'offres.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 16 mai 1994

N° 94/222

OBJETSubvention à l'Association
COMPETENCES

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Créée en juin 1992, l'association COMPETENCES agit de façon globale et cohérente en faveur de l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées.

L'association s'est donnée pour mission :

- d'accueillir et d'accompagner les personnes handicapées dans la résolution de leurs problèmes sociaux, dans l'accès au dispositif de formation et d'emploi particuliers, dans l'intégration définitive en entreprise classique.
- d'informer et de sensibiliser les employeurs publics ou privés au recrutement de personnes handicapées et aux dispositions de la loi de 1987.
- de créer un partenariat effectif visant à une meilleure efficience de l'insertion professionnelle de ces personnes.
- de mettre en oeuvre le Plan Départemental d'Insertion des personnes handicapées. Ce travail en faveur de l'emploi des personnes handicapées est mené en partenariat avec la Communauté Urbaine de Lille, la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi, le Conseil Régional, le Conseil Général, les Plans Locaux d'Insertion, l'A.G.E.F.I.P.H. et se réalise à Lille, à Dunkerque et à Roubaix.

En 1993, COMPETENCES a accueilli 356 personnes handicapées grâce :

- au sas Insertion (propositions de Contrats Emploi-Solidarité, de formations, de contrats de travail particuliers ou classiques).
- aux groupes de parole permettant de reconstruire un lien social pour des personnes ayant des problèmes d'insertion.
- aux groupes de Technique de Recherche d'Emploi mobilisant fortement les personnes handicapées.
- prospection des entreprises et la Bourse d'Offres d'Emploi (convention A.N.P.E.).

Le partenariat avec la Ville de Lille fera l'objet d'une convention particulière prévoyant l'accueil et l'accompagnement de 80 personnes handicapées lilloises en s'appuyant entre autre sur le programme d'insertion de la Ville de Lille :

- L'analyse de la situation de la Ville dans le cadre de la loi de 1987 (emploi des personnes handicapées, situation des personnes handicapées au travail et sous-traitance avec le travail protégé).
- Le suivi de la création d'un atelier protégé en coopération avec le Centre d'Aide par le Travail municipal (C.A.T.).
- L'organisation en novembre 1994 dans le cadre du programme Européen HORIZON, d'un échange entre les villes de Leeds, Lisbonne et de Lille sur le thème de la responsabilité des Villes face à l'emploi des personnes handicapées.

En conséquence, en accord avec votre Commission de la Solidarité Communale de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 20 avril 1994, nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur le versement d'une subvention annuelle de 200 000 Francs dont 80 % (soit 160 000 Francs) seront versés immédiatement et le reste (soit 40 000 Francs) en fin d'année.

La dépense correspondante sera imputée sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 6544.

ADOPTÉE à l'unanimité

- Université du Temps Libre	5.000
- Association Parole Locale	10.000
- C.A.T. et Biblio pour Tous	5.000
- Bibliothèque des Ébouleurs	3.000
- Centre Culturel Britannique	3.000
sous-total	26.000

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/223

OBJETAssociations Culturelles
Attributions de subventionsRapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Afin d'aider et d'encourager les Associations et Groupements à caractère culturel, des subventions leur sont allouées chaque année, compte-tenu de l'activité et des ressources des demandeurs, de l'intérêt et de la qualité des projets d'animation culturelle présentés à la Ville.

En conséquence, nous vous proposons d'attribuer, en accord avec la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts réunie le 31 mars 1994, les subventions suivantes au titre de l'exercice 1994.

Les sommes en question pourraient être prélevées sur les crédits ouverts aux sous-chapitres 945.280 et 281 article 657 du B.P. 94.

ADOPTÉE à l'unanimité

Délégation de Jacquie BUFFINARTS PLASTIQUESFONCT.A. aux PROJETS

- Atelier de la Monnaie	10.000
- A.R.I.A.P	20.000
- Nord-Promotion-Loisirs	2.000

sous-total 32.000

DANSE

- Association INTRO-VISU	10.000
- Le Huit Renversé	10.000
- Corps et Graphie (pour aide à la diffusion de spectacles)	10.000

sous-total 30.000

DIVERS

- Université Populaire	30.000
- TEC/CRRRIAC (à vers à la T. Prin.)	45.000
- Arts et Médias d'Afrique	80.000
- ATTACAFA	60.000
- Renaissance du Lille Ancien	12.000
- Maison Saint-Exupéry	10.000
- Le Biplan	50.000
- Nord-Accueil	2.000
- NIMA	10.000
- Maison de Quar. de Fives	10.000

sous-total 309.000

LIVRE - LECTURE

- Université du Temps Libre	5.000
- Association Parole Locale	10.000
- Cult.et Biblio pour Tous	5.000
- Bibliothèque des Hôpitaux	3.000
- Centre Culturel Britannique	3.000

sous-total 26.000

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

MUSIQUE

- Jeunesses Musicales de France	35.000	
- A.I.E.C. (à L'Hosp. Comtesse)		10.000
- COELI et TERRA (Hosp. Comtesse 1e 11/4)		15.000
- Amis de l'Art Lyrique	5.000	
- Musique Nouvelle en Liberté		80.000
	<u>sous-total</u>	<u>145.000</u>

SCIENTIFIQUE

- Société des Sciences	6.000	
- Société des Amis des Musées	30.000	
- Société Lilloise d'Histoire Naturelle	10.000	
	<u>sous-total</u>	<u>46.000</u>

THEATRE

- Laganase Regency		5.000
- Théâtre de la Découverte	70.000	
- L'Ilôt Théâtre		10 000
- le Caveau Lillois	2.000	
- Théâtre du Logos		20.000
- Kiko Théâtre		10.000
- Théâtre de la Licorne		35.000
- La Météorite du Capitaine		20.000
	<u>sous-total</u>	<u>172.000</u>

VIDEO - PHOTO - CINEMA

- Ecrans Ephémères		10.000
- Gai Kitsch Kamp	2.000	
- Les Cinéastes Lillois	2.000	
- Photo-Club de Lille	3.000	
	<u>sous-total</u>	<u>17.000</u>

TOTAL : 777.000

EXPOSITIONS

- Son et Couleur		5.000
- Cercle Bleuette (M. MERLEN)		10.000
- A.R.P.S.		10.000
- Galerie du Carré Blanc	5.000	
- Atelier Jean Brisy		5.000 (en attente)
- Groupement des Artistes Indépendants	3.000	
- Marc HELLEBOID		15.000
- ELBAZ		5.000
	<u>sous-total</u>	<u>58.000</u>

TOTAL GENERAL : 835.000

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/224

OBJETConservatoire National de Région
Donation d'une banquette de piano
Acceptation

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La maison NORD PIANO, 9, rue Saint Gabriel à Lille, à laquelle le conservatoire confie l'entretien et les accords de ses pianos et lui achète à l'occasion certains instruments a fait don d'une banquette de piano d'une valeur de 1 100 Frs en 1993.

En accord avec votre Commission de l'Action Culturelle et des Beaux Arts réunie le 31 mars 1994, nous vous demandons d'accepter cette donation.

ADOPTÉE à l'unanimitéSYNTHÈSE

- Logement Populaire		2.000
- Théâtre de La Douvrière	75.000	
- L'Atelier Théâtre		25.000
- Le Centre Culturel	1.000	
- Théâtre du Logis		25.000
- Film Théâtre		25.000
- Théâtre de la Musique		25.000
- La Bibliothèque du Capitaine		20.000
		<u>175.000</u>

VILLE - PAYS - CANTON

- Musée d'Art Moderne		15.000
- Cité Culturelle	2.000	
- Les Châteaux d'Art	2.000	
- Musée-Club de Lille	2.000	
		<u>17.000</u>

TOTAL / 175.000

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/225

OBJETConservatoire National de Région

Rapport de Monsieur le Maire,

Demande de subvention à l'Etat pour
le matériel musical et pédagogique

Mesdames, Messieurs

Il est prévu au budget primitif de la Ville pour 1994, 470 000 Frs T.T.C. soit 396 290 Frs H.T. pour l'acquisition de matériel musical et pédagogique, en accord avec votre Commission de l'Action Culturelle et des Beaux Arts réunie le 31 mars 1994, nous vous demandons de nous autoriser à solliciter du Ministère de la Culture et de la Francophonie une subvention au taux le plus élevé possible.

ADOPTÉE à l'unanimité

TABLEAU	RECAPITULATIF
400 F	Les dépenses de matériel musical et pédagogique sont de 396 290 Frs H.T. soit 470 000 Frs T.T.C. La subvention demandée à l'Etat est de 470 000 Frs T.T.C. Le montant de la subvention demandée à l'Etat est de 470 000 Frs T.T.C. Le montant de la subvention demandée à l'Etat est de 470 000 Frs T.T.C.
300 F	Les dépenses de matériel musical et pédagogique sont de 300 F. Le montant de la subvention demandée à l'Etat est de 300 F. Le montant de la subvention demandée à l'Etat est de 300 F.

Chaque membre du jury choisit le montant de la subvention à verser à la Ville de Lille. Le montant de la subvention est de 470 000 Frs T.T.C. Le montant de la subvention est de 470 000 Frs T.T.C. Le montant de la subvention est de 470 000 Frs T.T.C.

Le jury choisit le montant de la subvention à verser à la Ville de Lille. Le montant de la subvention est de 470 000 Frs T.T.C. Le montant de la subvention est de 470 000 Frs T.T.C. Le montant de la subvention est de 470 000 Frs T.T.C.

Les dépenses de matériel musical et pédagogique sont de 396 290 Frs H.T. soit 470 000 Frs T.T.C. La subvention demandée à l'Etat est de 470 000 Frs T.T.C. Le montant de la subvention demandée à l'Etat est de 470 000 Frs T.T.C. Le montant de la subvention demandée à l'Etat est de 470 000 Frs T.T.C.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/226

OBJETConservatoire National de RégionMontant des vacations des membres
des jurys d'examens et concours du
Conservatoire et prise en charge des
frais de transport et hébergement

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

Le Conservatoire de LILLE organise chaque année, conformément au fonctionnement pédagogique et aux différents cursus d'études de l'établissement, des examens, contrôles et concours pour lesquels sont sollicitées des personnalités artistiques extérieures à l'établissement (directeurs et professeurs d'autres conservatoires, artistes français et étrangers, solistes, musiciens d'orchestre).

En accord avec la commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts réunie le 31 mars 1994 nous vous proposons d'adopter les tarifs et modalités définies ci-dessous.

	TARIF DE VACATION
Jurys des examens et concours des fins de cycles, troisièmes cycles, cycles de perfectionnement, des classes d'instruments, de chant, d'art dramatique, de danse d'analyse, d'accompagnement, d'écriture, de culture musicale, d'histoire de la musique, de jazz, de direction de chœurs, de formation musicale, de musique de chambre, de musique ancienne.	400 F.
Jurys des examens, contrôles et concours des degrés inter-cycles en 1er et 2ème cycles.	300 F.

Chaque membre de jury obtiendra le paiement aller-retour de ses frais de transport sur la base du tarif SNCF 2ème classe niveau 4 sur le réseau TGV et 1ère classe sur le reste du réseau, lorsque le trajet entre son domicile ou son lieu de résidence et LILLE est au moins égal à 50 km.

Par ailleurs, pour chaque membre de jury, la Ville prend en charge les frais d'hôtel (avec petit déjeuner) et de repas durant la période de séjour à LILLE nécessitée par les horaires et la durée des examens et concours.

Les dépenses correspondantes aux vacations, hébergement et repas sont prises dans le cadre du budget de fonctionnement du Conservatoire de LILLE chapitre 943-63 article 615 sous-compte 01022, et article 660 sous-compte 01024. Le paiement des dépenses est effectué soit par le biais de la régie d'avances du Conservatoire conformément à l'arrêté n°27852 du 30 novembre 1987 et à la délibération n°92/141 du 31 mars 1992, soit par bons de commande.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/227

OBJETAssociations de Quartier
à caractère culturel -
Attribution de subventions

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Après avoir pris connaissance des demandes de subventions présentées par les Associations de Quartier, à caractère culturel, reprises ci-après, la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts, réunie le 31 mars 1994, propose de leur attribuer les subventions suivantes qui seront imputées sur le chapitre 945-280 - article 657.

ADOPTÉE à l'unanimité

DELEGATION DE GILLES PARGNEAUXARTS PLASTIQUES

- Ariap	70.000
- Ecole maternelle Du Bellay (à verser à l'Office Central Coopérative de l'école mat. du Bellay)	30.000
	=====
Sous-Total	100.000

DANSE

- Danse et Culture d'Afrique	5.000
	=====
Sous-Total	5.000

DIVERS

- GEDAL (subvention exceptionnelle)	32.400
- Jeunesse Loisirs Famille	9.000
- Le Caméléon	20.000
- M.A.J.T.	130.000
- Clubs Culture et Vie	10.000
- Le Biplan	30.000
- Maison de Quartier de Fives	40.000
	=====
Sous-Total	271.400

MUSIQUE

- ARA	10.000
- Ondes Parallèles	50.000
	=====
Sous-Total	60.000

THEATRE

- Cie Abaca	10.000
- Baraque Foraine	20.000
- Théâtre des Nuits Blanches	20.000

- Théâtre du Prato (subv. excpt p aide à la diffusion des spectacles)	70.000
- Théâtre Massenet	40.000
- Festival de Théâtre Amateur	30.000
- Chantiers de l'Inédit	15.000
	=====
Sous-Total	205.000

VIDEO-PHOTO-CINEMA

- Une Aventure Délicate	10.000
- Ecrans Ephémères	15.000
	=====
Sous-Total	25.000

<u>Total Général</u>	<u>666.400</u>
----------------------	----------------

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/267

OBJETAssociation "La Nouvelle
Aventure" - Versement
d'une subvention

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Pour la 3ème année consécutive, l'Association "La Nouvelle Aventure" sise 19 rue Colbert à LILLE, organise le Festival de l'Accordéon.

Cette manifestation se déroulera du 13 au 22 mai 1994, dans le Quartier de Wazemmes.

La Ville apportera son soutien financier par l'attribution d'une subvention de 100.000 Francs à verser sur le compte ouvert par l'Association "La Nouvelle Aventure" au Crédit Municipal de Lille.

Cette somme pourra être prélevée sur les crédits ouverts au B.P. 94 - article 657 du sous-chapitre 945-281 - sous-compte 06569 intitulé "Festival d'Accordéon de Wazemmes".

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/228

OBJET

Associations Culturelles
à caractère musical -
Attribution de subventions

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts réunie le 31 mars 1994, a fait siennes les propositions d'aides aux Associations qui lui étaient soumises dans le cadre de la délégation "Développement des Pratiques Musicales Amateurs".

C'est ainsi que peuvent être subventionnées, par prélèvement sur le sous-chapitre 945-281 - article 657 du B.P. 94, les Associations reprises ci-après.

ADOPTÉE à l'unanimité

DELEGATION DE J. STAHL

- Le Madrigal	2.000
- Clément Janequin	2.000
- Roland de Lassus	1.000
- La Folia *	3.000
- Grande Harmonie de Fives	8.000
- Les Petits Chanteurs du Comté de Flandres*	2.000
- Eclats	3.000
- Cercle choral les XXX	8.000
- Amicale des Bretons du Nord	1.000
- Collégium Musicum	2.000
	=====
<u>TOTAL GENERAL</u>	<u>32.000</u>

* Si projet OK sur Lille

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/229

OBJET

Indemnité représentative de logement
allouée aux instituteurs exerçant
dans les écoles publiques -
Complément communal égal
à la différence entre l'indemnité due
et la dotation unitaire
Revalorisation -
Application de la majoration annuelle
au 1er janvier 1993

Rapport de Monsieur le Maire
 Mesdames, Messieurs,

La Loi des Finances de 1989 a réformé la dotation spéciale instituteur.

A compter du 1er janvier 1990, les modalités d'attribution de la dotation des instituteurs non logés par la commune sont modifiées.

Par circulaire préfectorale 94-33 du 18 février 1994, le Préfet de la Région Nord - Pas-de-Calais a déterminé le montant de l'indemnité de base versée à :

- un instituteur célibataire sans enfant à charge, soit 10 289 Frs
- un instituteur marié avec ou sans enfant à charge, célibataire, veuf ou divorcé avec enfant à charge, soit 12 862 Frs
- un directeur d'école célibataire ou un instituteur célibataire chargé d'une classe d'application, en poste avant le 2 mai 1983 soit 12 346 Frs
- un directeur d'école marié ou un instituteur marié chargé d'une classe d'application, en poste avant le 2 mai 1983, soit 14 919 Frs.

En ce qui concerne les enseignants des deux dernières catégories, la prise en compte des majorations prévues par les articles 4 et 8 du décret interministériel n° 83 367 du 2 mai 1983 a donné lieu au règlement, à charge de la commune, pour l'année 1993, d'une indemnité égale à la différence entre l'indemnité due et la dotation unitaire, soit 2 057 Frs.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, réunie le 14 avril 1994, nous vous demandons de bien vouloir autoriser ce mandatement.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/230

OBJETAnnée scolaire 93/94 - Classes d'environnement
à WIMILLE - Convention.Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Par délibération du 11 octobre 1993, vous nous aviez autorisé à passer les conventions avec les Associations appelées à héberger les élèves bénéficiant d'un séjour en classe d'environnement, notamment avec la Fédération Régionale LEO LAGRANGE.

Celle-ci nous a fait savoir qu'elle ne pourrait honorer le séjour prévu à AMBLETEUSE du 11 au 15 avril 1994 et nous a proposé son centre de WIMILLE en remplacement.

Le séjour dans ce centre pourrait avoir lieu aux mêmes dates.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, réunie le 14 avril 1994, nous vous demandons :

- 1° de bien vouloir émettre un avis favorable sur cette proposition
- 2° de nous autoriser à passer la convention relative à ce séjour
- 3° de décider l'imputation des dépenses sur les crédits inscrits à nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/231

OBJETClasses d'environnement - Opération CANOE-KAYAK
Année scolaire 1993/1994Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, une descente de la Canche est organisée pour les enfants des écoles Desbordes-Valmore, Guynemer, Madame de Maintenon et Léon Jouhaux.

Cette action s'inscrit dans un cadre pédagogique pluridisciplinaire et vient concrétiser une année de Canoë Kayak sur la Deûle à partir de la base nautique (animation globale liant la Ville, le quartier, le Service des Sports et le Club).

Cette réalisation a été très positive et enfants, parents, enseignants et Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale de la Circonscription de Lille-Lambersart ont été très satisfaits, tant sur le plan de la restauration que sur celui de l'hébergement (tentes prêtées par l'armée et installées sur le Camping Municipal de Beaurainville) et de l'encadrement, puisque tous les objectifs ont été atteints.

Cette année scolaire 1993/1994, l'animation Canoë-Kayak est reconduite dans son ensemble.

Cette opération s'inscrit dans le cadre des classes d'environnement puisque les objectifs pédagogiques (ouvertures vers les milieux naturels, apprentissage de la vie en groupe autour de l'enseignant, travail en commun autour de la descente de la Canche) y sont développés.

Nous vous proposons que les frais soient imputés sur les crédits de l'Enseignement pour cette opération (période du 16 au 28 juin 1994) qui prendra en charge :

- 1° la restauration : 38 Frs/enfant/repas et 60 Frs/adulte/repas (2 repas par séjour pour les quatre séjours)
- 2° l'hébergement : 8,00 Frs/enfant/nuit (1 nuit par séjour pour trois des écoles et 2 nuits pour DESBORDES-VALMORE)
- 3° le transport : 1 bus avec chauffeur pour assurer la liaison LILLE-BEAURAINVILLE
- 4° l'initiation à l'équitation : 20,00 Frs/enfant pour deux heures.

.../...

Ces séjours entrent dans le cadre des dispositions de la délibération 91/76 du 18 mars 1991 concernant le financement des classes de découvertes. La participation des familles est fixée à l'équivalent de 4 tickets-repas par enfant et par séjour de 48 heures.

Pour l'année scolaire 1993/1994, les frais de séjour sont estimés à environ 32.000 Frs et seront à inscrire au chapitre 944 de la section de fonctionnement, conformément à la délibération n° 91/76 du 18 mars 1991.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, réunie le 14 avril 1994, nous vous demandons de bien vouloir émettre un avis favorable sur cette proposition.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 16 mai 1994

N 94/232

OBJET

Implantation de l'Université de Lille II dans Moulins
Modification du plan de financementRapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Lors de la séance du 11 Octobre 1993, vous avez approuvé le montage financier et les modalités de la maîtrise d'ouvrage du transfert de Lille II Droit dans l'usine Le Blam.

Le bilan financier prévisionnel prévoyait un apport de 67 MF de la C.U.D.L. majoré de 20 MF pour le portage de la T.V.A.

La Ville de Lille ayant été désignée comme maître d'ouvrage par les autres partenaires, c'est à elle de porter la T.V.A. et de la récupérer selon les modalités habituelles du F.C.T.V.A.

Nous vous demandons donc d'accepter ce portage et d'adopter ainsi le nouveau plan de financement :

- Etat	63 MF
- FEDER	30 MF
- Région	60 MF
- C.U.D.L.	67 MF
- Ville de Lille	20 MF

240 MF TTCADOPTÉE à l'unanimité
des Suffrages Exprimés

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/233

OBJET

ARTES : Organisation de séjour de neige
durant les vacances de Noël 1993 en
faveur d'enfants défavorisés - demande de
participation financière

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdame, Messieurs,

L'Association Régionale pour le Tourisme Educatif et Social (ARTES) sise à LILLE, 75 rue de l'Hôpital Militaire, a organisé comme chaque hiver, un séjour de neige en faveur d'enfants issus de milieux défavorisés.

Celui-ci s'est déroulé du 25 décembre 1993 au 2 janvier 1994 à Saint-Léger-Les-Mélèzes pour 25 enfants lillois âgés de 7 à 12 ans.

L'Association se charge de l'organisation et des frais d'hébergement et d'encadrement des remontées mécaniques et de location de matériel de ski. Les familles ont versé une participation financière de 174 Francs par enfant. La Ville a été sollicitée quant au choix des enfants avec la collaboration de l'école RECAMIER, et financièrement, quant aux frais de transport et de restauration pour un montant de 13 194,25 Francs.

En accord avec votre Commission de la Solidarité Communale de l'Action Sociale et de la Santé réunie le 20 Avril 1994, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la dépense correspondante soit 13 194,25 Francs sur les crédits inscrits au chapitre 955-9, article 657 - sous compte 1048 - Code service 7220.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/234

OBJETAssociation Nos Petits au Grand Air
Acquisition de séjours de vacances.Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdame, Messieurs,

Comme chaque année l'association partenaire Nos Petits au Grand Air sise à LILLE, 1 rue Hippolyte Lefebvre propose de renouveler l'organisation de colonies de vacances pour les enfants âgés de 4 à 7 ans et réserver à la Ville de Lille une centaine de séjours de 3 semaines sur différents sites.

Cette opération qui remporte un grand succès auprès des familles permet à des jeunes enfants de découvrir un milieu privilégié qui contribue à leur épanouissement.

Cette année un nouveau mode de barème a dû être élaboré afin de tenir compte des nécessaires rigueurs budgétaires.

Ainsi les familles bénéficiant de bon vacances de la CAF d'un montant de 1 200 F s'acquitteront d'une participation de 1 390 F, et celles dont les bons s'élèvent à 1 050 F participeront à hauteur de 1 728 F. La plupart d'entre elles bénéficieront d'une aide du Conseil Général qui viendra en déduction des montant précités. Pour mémoire, cette aide a représenté en moyenne 770 F par enfant en 1993.

Désormais les participations des familles, de la CAF et du Département seront versées directement à l'association Nos Petits au Grand Air.

En accord avec votre Commission de la Solidarité Communale de l'Action Sociale et de la Santé réunie le 20 Avril 1994, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la dépense correspondante soit 200 000 F sur les crédits inscrits au chapitre 955.9 - article 645 - sous-compte 3697 - Budget 1994.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/235

OBJET

Remises gracieuses,
Titres de Recette 8118/91,
8821/90 - 4855/91 et 19150/92,
en faveur de trois Lillois
en difficulté

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Trois Lillois sont redevables envers la Ville de Lille des sommes suivantes :

- 1 000 Francs (titre de recette 8118/91) alloués par la Mairie de Quartier des Bois-Blancs à une Lilloise, domiciliée rue Nungesser à Lille, qui a trois jeunes enfants à charge et dont les revenus sont faibles.
- 1 500 Francs relatifs aux avances de 2 500 Francs (titre de recette 8821/90) et de 1 000 Francs (titre de recette 4855/91) alloués par la Mairie de Quartier de Saint Maurice Pellevoisin à une Lilloise, domiciliée rue des Hautes Voies à Lille, dont la situation financière s'est fortement aggravée.
- 5 586 Francs relatifs aux 8 820,67 Francs représentant la dette de loyer d'un Lillois qui a de graves problèmes de santé et dont la situation financière est catastrophique, pour le logement sis rue des Postes, somme qui avait été mandatée à l'ordre du CAL PACT (titre de recette 19150/92), dans le cadre de la garantie par la Ville.

En accord avec votre Commission de la Solidarité Communale de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 20 avril 1994, nous vous demandons de bien vouloir accorder la remise gracieuse aux intéressés des sommes restant dues.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/236

OBJETMODIFICATION DES MODALITES
DE VERSEMENT DE LA
SUBVENTION AU CAL-PACTRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le CAL PACT de Lille est, de longue date, un partenaire essentiel de la Ville de Lille pour le relogement de familles en très grande difficulté.

A ce titre, il bénéficie, par délibération du Conseil Municipal n° 87/510 du 18 décembre 1987, d'une subvention de la Ville de 1.130.700 francs répartie de la manière suivante :

- | | |
|--|---------|
| 1) subvention fixe de fonctionnement versée au titre de l'exercice précédent : | 165.700 |
| 2) subvention fixe pour les antennes sociales versée au titre de l'exercice en cours | 165.000 |
| 3) subvention pour services rendus versée au titre de l'exercice précédent : | 800.000 |

Ces services rendus s'apprécient à partir de 3 éléments :

- le nombre de familles lilloises logées dans l'année ;
- le nombre de familles d'origine lilloise présentes dans le patrimoine
- les logements mis à disposition de la Ville.

Ces modalités de versement paraissent aujourd'hui obsolètes eu égard à l'ampleur du problème du logement et à la multiplicité des actions de relogement menées par le CAL PACT.

Il s'avère donc nécessaire de clarifier le mode de cette collaboration en cohérence avec les objectifs politiques de la Ville par rapport à l'action sociale liée au logement et d'optimiser le partenariat mis en place depuis de nombreuses années avec cette association en révisant le mode de financement dont le montant sera porté à 1.150.000 francs.

Au cas où les nouveaux principes seraient adoptés, les subventions au titre de l'exercice précédent (1993), ne seront pas versées. Elles ne le seraient que dans l'hypothèse où, ultérieurement, la Ville et le PACT devraient cesser leur collaboration. Dans ces conditions, lors de l'exercice suivant la dénonciation de la convention, le solde de la subvention dû à cette association ferait l'objet d'une négociation entre elle et la Ville.

.../...

.../...

Les nouvelles modalités de versement de la subvention seront donc définies de la manière suivante :

1) subvention fixe de fonctionnement	500.000
2) paiement de services rendus	650.000

Les services rendus seront décomposés comme suit :

- 4.200 francs par relogement
 - 10.000 francs par relogement (hors opérations déjà financées par ailleurs)
- et ce, dans la limite de 650.000 francs au total.

Le CAL PACT de Lille créera une commission d'attribution des logements à laquelle participera le service action sociale liée au logement de la Ville.

Une clause de sauvegarde sera cependant mise en oeuvre si le nombre des relogements effectués ne permet pas d'atteindre 650.000 francs.

Dans ce cas, une subvention exceptionnelle sera accordée en complément, sur la présentation d'un projet du CAL PACT consistant, par exemple, en l'équilibrage financier d'opérations PLAI ou MQUS (Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale) - notamment sur les quartiers où le coût foncier est élevé - ce qui favoriserait une répartition plus équilibrée du patrimoine PACT sur l'ensemble du territoire lillois.

Cette subvention sera versée au CAL PACT au vu d'un rapport d'activités précisant notamment le nombre et le type de relogements effectués et d'un bilan et compte de résultat certifiés conformes du dernier exercice connu.

Dans le cadre de ce nouveau mode de collaboration, la Ville de Lille bénéficiera d'un droit de réservation de logements pour des situations particulières.

Elle s'engagera, par ailleurs, à mettre en oeuvre tous les moyens à sa disposition pour aider le PACT à mener à bien sa difficile mission.

En accord avec votre Commission de la Solidarité Communale, de l'Action Sociale et de la Santé réunie le 20 avril 1994, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la modification dans ce sens du mode de versement de la subvention au CAL PACT de Lille et de la porter à 1.150.000 francs. Cette dépense sera prélevée sur la ligne budgétaire chapitre 964.2 article 657 sous-compte 1080 et 1081.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/237

OBJET

Participations Financières
aux Haltes-garderies,
Mini-crèches, Structures mixtes,
Crèches Parentales dans le
cadre du Contrat Enfance

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de participations financières par diverses associations dans le cadre du Contrat Enfance.

En accord avec votre Commission de la Solidarité Communale de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 20 avril 1994, nous vous demandons de bien vouloir accorder les participations financières suivantes, qui seront imputées sur le Chapitre 955.1 - Article 6629 - Sous-compte 7417.

- CENTRE SOCIAL MOSAIQUE 95 rue du Long Pot	180 000 F
- MAISON DE QUARTIER BOIS-BLANCS Centre Social Rosette de Mey 60 rue du Général de la Bourdonnaye	260 000 F
- CENTRE SOCIAL DE L'ARBRISSEAU 13 rue J.B. Clément	197 750 F
- CENTRE SOCIAL DU VIEUX LILLE 11 rue d'Angleterre	213 000 F
- CENTRE SOCIAL PARC DES EXPOSITIONS 5 - 7 avenue Eugène Varlin	40 000 F
- ASSOCIATION POUR LA GESTION DE LA MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES 36 rue d'Eylau	78 000 F
- MAISON DE QUARTIER MOULINS 1 rue Armand Carrel	230 750 F

DU CONSEIL MUNICIPAL

- ASSOCIATION LILLE SUD DEVELOPPEMENT 4/1 rue de l'Afrique	180 000 F
- MINI-CRECHE "LES LIONCEAUX" 213 bis rue du Fg de Roubaix	180 000 F
- MINI-CRECHE "LA GAMINERIE" 7 rue Henri Dunant	135 000 F
- MINI-CRECHE "INNOV'ENFANCE" 81 bis rue Gantois	207 000 F
- Association PERISCOPE Rue Hippolythe Lefebvre	15 000 F
- EDOUARD ET CELESTIN VONT EN BATEAU Hellemmes	15 000 F
- POINT RENCONTRE NORD 1 bis rue Pierre et Marie Curie 59139 WATTIGNIES	10 000 F

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/238

OBJET

Subventions et Participations
Financières aux Organismes
à Caractère Social
Section Action Sociale
Répartition des Crédits

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions et de participations financières par diverses associations à caractère social, au titre de l'année 1994.

En accord avec votre Commission de la Solidarité Communale de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 20 avril 1994, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions et les participations financières suivantes :

- JEUNESSE LOISIRS FAMILLE 18 rue de Lens	20 000 F
- Centre Social MARCEL BERTRAND 54 Bd de Strasbourg	60 000 F
- Centre Social de l'ARBRISSEAU 13 rue J.B. Clément	40 000 F
- Maison de Quartier MOULINS 1 rue Armand Carrel	60 000 F
- Centre Social CONCORDE 65 rue Saint Bernard	60 000 F
- LILLE SUD DEVELOPPEMENT 4/1 rue de l'Afrique	123 000 F

à imputer sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 1048.

- SERVICE CIVIL INTERNATIONAL 82 rue Saint Gabriel	4 620 F
- CRAFO 129 Bd Montebello	38 000 F
- CHANTIERS DE L'INEDIT 164 Bd Montebello	20 000 F
- MISSION LOCALE 3 rue Jeanne Maillotte	36 500 F
- A.B.E.J. 24 Bd de Metz	32 500 F
- S.O.S. VOYAGEURS Quai9 - Gare de Lille	10 600 F
- CAPHARNAUM 4 rue Mirabeau	12 000 F
- MAGDALA 29 rue des Sarrazins	21 500 F
- Maison de Quartier SAINT MAURICE PELLEVOISIN 82 rue Saint Gabriel	60 000 F
- Centre Social FIVES MOSAIQUE 95 rue du Long Pot	70 000 F
- Centre Social du VIEUX LILLE 11 rue d'Angleterre	40 000 F
- Centre Social de l'ARBRISSEAU 13 rue J.B. Clément	20 000 F
- Maison de Quartier MOULINS 1 rue Armand Carrel	30 000 F
- LILLE SUD DEVELOPPEMENT Sud Insertion 4/1 rue de l'Asie	50 000 F

à imputer sur le Chapitre 955.0 - Article 657 - Sous-Compte 2558.

- CENTRE DE SOINS INFIRMIERS 462 rue du Fg d'Arras	37 000 F
- AIDES 17 Résidence Breuteuil Parc Saint Maur	60 000 F
- CAFE BRANCHE 65 Bd Herriot - NICE	24 759 F

à imputer sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 8292 :

- MOUVEMENT DU NID
15 Parvis Saint Maurice 20 000 F
- ASSOCIATION POUR LA GESTION
DE LA MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES
36 rue d'Eylau 40 000 F
- Centre Social MARCEL BERTRAND
54 Bd de Strasbourg 30 000 F
- Centre Social FIVES MOSAIQUE
95 rue du Long Pot 30 000 F
- Centre Social du VIEUX LILLE
11 rue d'Angleterre 30 000 F
- Centre Social de l'ARBRISSEAU
13 rue J.B. Clément 30 000 F
- Centre Social PARC DES EXPOSITIONS
5 - 7 avenue Eugène Varlin 20 000 F
- Maison de Quartier des BOIS-BLANCS
Centre Social Rosette de Mey
60 avenue du Général de la Bourdonnaye 50 000 F
- LILLE SUD DEVELOPPEMENT
4/1 rue de l'Afrique 50 000 F

à imputer sur le Chapitre 955.9 - Article 645 - Sous-Compte 5444.

- C.I.D.F.
155 rue du Molinel 70 000 F
- MAISON DE LA FAMILLE
42 rue Bernos 25 000 F
- ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES VEUVES
CIVILES CHEFS DE FAMILLE DU NORD
2 Square du Pont Neuf 3 000 F
- C.I.R.M.
4/6 rue Jeanne Maillotte 27 000 F
- LA MADELEINE

à imputer sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 1056.

- MISSION LOCALE 111 000 F
3 rue Jeanne Maillotte

à imputer sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 4369.

- HORIZON JEUNES LILLE 45 000 F
VAUBAN ESQUERMES
109 rue de Canteleu
- SERVICE CIVIL INTERNATIONAL 40 000 F
82 rue Saint Gabriel
- ASSOCIATION POUR LA GESTION 60 000 F
DE LA MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES
36 rue d'Eylau

à imputer sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 8291.

- Centre Social PARC DES EXPOSITIONS 40 000 F
5 - 7 avenue Eugène Varlin
- Maison de Quartier des BOIS-BLANCS 60 000 F
Centre Social Rosette de Mey
60 avenue du Général de la Bourdonnaye

à imputer sur le Chapitre 955.9 - Article 642 - Sous-Compte 2472.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 16 mai 1994

N° 94/239

OBJET

Subventions aux Organismes
à caractère social,
Section Personnes Agées,
Répartition des Crédits

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subvention par l'association FILBERJOIE, rue Berthelot à Lille, au titre de l'année 1994.

En accord avec votre Commission de la Solidarité Communale de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 20 avril 1994, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement de 2 500 Francs qui seront imputés sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-compte 1045.

ADOPTÉE à l'unanimité

207
EXTRAIT DU RÉGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/240

OBJET

COMITE LILLOIS D'AIDE AUX PROJETS
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le C.L.A.P. a pour mission d'aider les jeunes des quartiers à la mise en place et au financement de leurs projets économiques ou de loisirs.

Nous vous demandons, en accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 14 Avril 1994, de prendre connaissance des projets adoptés par le C.L.A.P. et d'octroyer des subventions se rapportant à la séance plénière du 23 Mars 1994.

Association Rijsel Connexion : 30.000 F

Cette association a depuis sa création aidé des projets d'artistes (théâtres, musique) en particulier sur le plan logistique, proposition de techniciens, de musiciens, de type de matériels.

Rapidement des difficultés sont apparues : perte d'énergie et de finances dues à la multiplicité des projets.

Aussi, afin de pallier ces difficultés, l'idée de Rijsel Connexion est de concentrer les moyens et d'éviter la reproduction de frais à chaque concert.

La subvention servira à créer un service de management et d'environnement technique non pas pour des artistes déjà reconnus et en situation d'ascension professionnelle mais pour tout ceux qui s'engagent dans cette voie.

A terme, il s'agit de mettre en place un système de gestion des concerts à travers l'adhésion des groupes, la recherche de contrats et la location minimale du matériel afin d'assurer les frais inhérents aux concerts.

Il convient donc d'attribuer à l'Association Rijsel Connexion une subvention de 30.000 F afin de mener à bien cette action envers les groupes rock régionaux.

Association "Les Chaussettes du Huitième" : 12.000 F

Le premier objectif de cette association a été de créer un atelier musique au sein de l'Association des Jeunes de Verhaeren.

Bien que, cette dernière ait été dissoute, le groupe a continué d'exister, mais rencontre actuellement des difficultés en particulier pour les répétitions, les déplacements et le prêt d'instruments.

Si le Centre Social Concorde les aide par le prêt d'un local pour les répétitions et d'une camionnette pour les déplacements, celui-ci ne peut prendre à sa charge l'achat des instruments.

Ces jeunes du Faubourg de Béthune qui s'expriment par le chant et la musique demandent donc une subvention de 12.000 F pour l'achat d'instruments (un clavier et une boîte à rythmes) qui leur permettra de continuer l'animation des fêtes organisées dans le quartier.

Cette subvention est à verser à la Maison de Quartier Concorde - Faubourg de Béthune.

Projet moto : Association "Moto Evasion Compétition" : 9.000 F

Cette association est en phase terminale de création.

En effet, depuis 1992, 6 jeunes du quartier ont effectué des stages d'initiation au complexe moto-cycliste de Lezennes.

A la suite de ce stage, ces jeunes ont pris goût à la moto, c'est ainsi qu'ils ont rencontré et travaillé avec l'association Itinéraires et un éducateur de l'A.R.C.M.

Ils aimeraient posséder leurs motos, les entretenir et participer à des compétitions régionales.

Dans un premier temps, afin de leur permettre de constituer leur association, de réparer et de stocker leurs motos par la location d'un box, une subvention de 9.000 F est demandée à la Ville.

Il convient de verser la subvention à la Maison de Quartier Concorde - Fg de Béthune.

Les dépenses correspondantes sont à imputer sur les crédits ouverts au chapitre 940/211 du Budget Primitif 1994 sous l'intitulé "Subventions au Comité Lillois d'Aide aux Projets".

Ces subventions sont à verser au G.E.D.A.L. sur le Compte Animation, sous-compte 58 intitulé "Comité Lillois d'Aide aux Projets".

ADOPTÉE à l'unanimité

209
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/241

OBJET

**OPERATION "ETE A LILLE POUR CEUX QUI
RESTENT"
SUBVENTIONS 1994**

**Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

L'opération "Été à Lille pour ceux qui restent" est inscrite dans la politique de décentralisation et propose aux lillois qui restent dans la cité des activités de loisirs attrayantes. Un crédit de 900.000 F a été ouvert pour cet objet au budget primitif de 1994. Ces projets se découpent en deux volets qui s'articulent de la manière suivante :

- Visites de Lille et voyages dans la Région, mis en place par la ville en concertation avec les Comités et Associations de quartier.

Le G.E.D.A.L. assure la conduite pratique de cette opération.

- Opération "Adolescents", organisée par l'ensemble des structures d'animations lilloises. Les subventions accordées sont versées au G.E.D.A.L. qui en assure la transmission dans le cadre de sa mission d'aide à la gestion des associations.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 14 Avril 1994, nous vous demandons d'attribuer au G.E.D.A.L. les subventions indispensables pour mener à bien ces opérations :

- 120.000 F pour les visites de Lille et les voyages dans la Région,

- 630.000 F répartis de la manière suivante : 530.000 F pour l'opération Eté-Adolescents proprement dite, et 100.000 F pour le suivi concernant les petites vacances,

- 150.000 F pour le renouvellement du programme "Loisirs des Jeunes dans le Nouveau Nord" en direction des jeunes âgés de 11 à 18 ans.

Les sommes sont à verser au G.E.D.A.L. sur les comptes suivants :

- 120.000 F sur le compte Animation 51
- 530.000 F sur le compte Animation 51
- 100.000 F sur le compte Animation 50
- 150.000 F sur le compte Animation 50

Les dépenses correspondantes sont à imputer sur les crédits ouverts au chapitre 940/211 article 657 du Budget Primitif 1994, sous l'intitulé "Subvention Opérations -Vacances à Lille pour ceux qui restent" - G.E.D.A.L..

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 16 mai 1994

N° 94/242

OBJET**COMITES DE QUARTIER -****SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT****AU TITRE DE L'ANNEE 1994****Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Les comités de quartiers bénéficient d'une subvention annuelle leur permettant de faire face à leurs frais de fonctionnement. Un crédit de 104.183 F a été ouvert pour cet objet au budget primitif de 1994.

Le Conseil Municipal prévoit pour la tranche 94, un projet commun à chacun des sites inscrit dans le contrat de Ville 94 - 96: le Fonds de participation des habitants. Il s'agit de faciliter au plan technique, administratif et financier, l'intervention directe des habitants pour la réalisation de projets à caractère festifs et socio-culturels dont ils sont à la fois les promoteurs et les usagers. La participation est de 40.000 F pour la Délégation à l'Animation des Quartiers, soit 10.000 F pour chacun des quatre quartiers relevant de l'ancienne procédure Développement Social de Quartier.

Les membres de la Commission sont invités à approuver la proposition de répartition établie comme suit :

- Lille-Sud	*16.000 F
- Moulins	*15.513 F
- Vieux-Lille	8.000 F
- Wazemmes	*14.100 F
- Vauban	9.960 F
- Fives	*10.000 F
- Saint Maurice	9.410 F
- Saint Sauveur	9.910 F
- Fg de Béthune	5.640 F
- Bois-Blancs	<u>5.650 F</u>
	104.183 F

* dont 10.000 F pour le fonds de participation des habitants.

Séance du 16 mai 1994

N° 94/243

OBJET**CONTRAT F.O.N.J.E.P. - MODIFICATION****Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Lille assure, depuis 1973, le financement de postes d'animateurs de Mouvements de jeunesse et d'Education populaire.

Un contrat spécifique tripartite est donc signé depuis, pour chaque poste d'animateur dans le cadre du F.O.N.J.E.P.

Une nouvelle opportunité de financement de ces postes nous conduit à procéder à la modification de l'un des contrats.

En effet, le contrat liant la Ville de Lille et le F.O.N.J.E.P., prévoyait en son article 4 alinéa 3 que : "La Ville de Lille prendra en charge le coût total tant qu'il n'y aura pas de financement de l'Etat"

Aujourd'hui, l'Etat assurant une partie du financement d'un poste d'animateur, il convient de signer un nouveau contrat qui se substituera dès l'approbation par le Conseil Municipal au précédent contrat en vigueur depuis le 14 Mai 1982.

Ce nouveau contrat prenant effet le 16 Mai 1994, en accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 14 Avril 1994, nous vous demandons de vous prononcer sur la passation de ce nouveau contrat.

Les dépenses correspondantes sont à imputer sur les crédits ouverts au chapitre 945 - 282 de la section de fonctionnement du Budget Primitif 1994, sous l'intitulé "F.O.N.J.E.P., animateurs de mouvements".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/244

OBJET**EXTENSION D'ACTIVITES DE LA BASE NAUTIQUE** Rapport de Monsieur le Maire,
DE LILLE - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE Mesdames, Messieurs,
LILLE ET LA COMMUNE DE BOUIN - PLUMOISON

La Ville de Lille, par convention en date du 10 Mars 1988, a confié à l'Association "La Deûle", la mission d'animer et de promouvoir les activités nautiques et des sports de plein-air vers le plus grand nombre. L'Association "La Deûle" gère donc depuis la Base Nautique de Lille, sise 108, Quai Géry Legrand. Y ont été créées en 10 années des activités très diverses, telles que : pratique du canoë kayak, V.T.T., escalade, randonnées sur la Base Nautique de Lille.

- Randonnées Nautiques à la découverte de la Marque
 - Animation d'une base de kayak de Mer et de ski-surf à Wissant pour le public de la Métropole lilloise.
 - Randonnées Nautiques et V.T.T. dans la Région Nord Pas de Calais pour le public de la Métropole Lilloise.
 - Cette association ayant prouvé ces capacités d'organisateur d'animations Nautiques et de plein air, a été sollicitée par la Commune de BOUIN-PLUMOISON afin de promouvoir les activités de plein air de cette région. Le public de la Métropole Lilloise étant destinataire de cette nouvelle offre d'activités proposée par l'Association "La Deûle".
- A cet effet, l'Association "La Deûle" et la Commune de BOUIN - PLUMOISON ont établi une convention bipartite stipulant leurs engagements respectifs.
- Le Projet Immobilier de la Société COGEDIM sur le site lillois nécessitant le déplacement de la majorité des activités de la Base Nautique sur la partie arrière du bâtiment.

L'un des bâtiments modulaires actuellement en place n'ayant pas d'utilité dans le relogement des activités peut être déplacé sur la base de plein air de BOUIN - PLUMOISON.

C'est pourquoi, en accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 14 Avril 1994, nous vous demandons de bien vouloir approuver la convention ci-jointe établissant les rapports entre la commune de BOUIN - PLUMOISON et la Ville de LILLE.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/245

OBJET**ASSOCIATION LILLE-SUD-DEVELOPPEMENT**
MISE A DISPOSITION DE LOCAUX
CONVENTION AVEC LA VILLE DE LILLE**Rapport de Monsieur le Maire,**
Mesdames, Messieurs,

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 14 Avril 1994, nous vous demandons de bien vouloir émettre un avis sur la passation de ce contrat :

- L'Association Lille-Sud-Développement créée en 1992 a mutualisé les moyens de trois centres sociaux du quartier de Lille-Sud (Centre Social Méditerranée, Résidence Sud et Croisette).

La Ville de Lille ne disposant pas jusqu'à présent du patrimoine foncier adéquat pour accueillir les activités socio-éducatives et sociales des centres sociaux du quartier de Lille-Sud, chacun assurait donc un loyer au bailleurs sociaux.

Aujourd'hui, l'installation de la Mairie de Quartier de Lille-Sud dans ses nouveaux locaux permet d'envisager d'implanter dans les précédents locaux de la Mairie de quartier de la rue Lazare Garreau, le siège de l'Association de Lille-Sud-Développement ainsi que le relogement des activités du Centre Social Résidence Sud. Ce Centre Social depuis la démolition du 1er Bâtiment de la Résidence Sud en 1989 a été logé à titre provisoire dans les locaux préfabriqués, impropres à cet usage. Par une précédente décision du Conseil Municipal en date du 28 /06/93 la Ville de Lille assure le financement partiel pour un premier exercice puis quasi total du poste de Directeur Général de l'Association Lille-Sud-Développement.

Ces deux éléments nouveaux de mise à disposition de locaux municipaux et de prise en charge du poste de directeur de l'association permet donc à celle-ci d'accéder au statut "Maison de Quartier" de Lille-Sud.

En conséquence, une convention d'animation et de gestion a été élaborée tenant compte de la spécificité de cette association.

Les responsables de l'Association ont donné leur accord à un tel contrat.

Nous vous demandons d'approuver le texte de la convention à passer entre la Ville de Lille et l'Association Lille-Sud-Développement et de fixer la date de prise d'effet au 30 Juin 1994, date à laquelle la Mairie de Quartier aura opéré son déménagement permettant ainsi le réemploi immédiat des locaux.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/246

OBJETSUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A DIVERS
ORGANISMESRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 14 Avril 1994, nous vous demandons de bien vouloir attribuer les subventions ci-après :

- Maison de Quartier - Centre Social du Vieux-Lille : 3.000 F

La Fédération Nationale des Centres Sociaux tiendra son congrès annuel à Lille les 3, 4 et 5 Juin 1994 dans les locaux de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

La Maison de Quartier - Centre Social du Vieux-Lille, chargée d'organiser en partenariat avec la Fédération des centres sociaux ce congrès, sollicite la Ville de Lille pour des aides logistiques (prêt de la Salle des Malades de l'Hospice Comtesse) et financières.

En effet, une visite de Lille est prévue pour les congressistes et un buffet froid leur sera servi à la suite de celle-ci.

Aussi, afin de leur permettre de réaliser au mieux le congrès national des centres sociaux, il convient de leur octroyer une subvention de 3.000 F.

Cette subvention sera versée à la Maison de Quartier - Centre Social du Vieux-Lille chargée de la mise en oeuvre de cette manifestation.

- Association Horizon-Jeunes Lille Vauban Esquermes : 50.000 F

Cette association joue un rôle de plus en plus important sur le quartier de Vauban-Esquermes depuis la fermeture, il y a un an, des activités menées par la Maison de Quartier.

En effet, elle met en oeuvre, pilote et gère des actions socio-éducatives permanentes en direction des jeunes en difficulté d'insertion.

Elle favorise l'émergence d'une prise de responsabilité de ces mêmes jeunes par sa politique d'animation au sein du quartier.

Elle anime et coordonne toutes les actions contribuant à l'animation sociale et à l'insertion professionnelle des habitants.

Il convient donc d'attribuer à l'Association Horizon-Jeunes Lille : Vauban Esquermes une subvention de 50.000 F afin de leur permettre de poursuivre leurs actions.

- Association "La Deûle" - Animation Vacances de Printemps 1994
Ouverture des Salles de Sports : 25.000 F

La Ville de Lille s'est engagée pour la première fois dans une expérience d'ouverture de salles de sports municipales à destination de tout public (individuels ou groupes) durant l'Eté 1993.

Devant le succès de cette opération, 6 salles de sports seront donc de nouveau ouvertes sous la responsabilité d'animateurs sportifs qualifiés diplômés Brevet d'Educateur Sportif pendant les vacances de printemps 1994.

L'opérateur associatif sera l'Association "La Deûle".

Les salles Pacôme, Dalle de Fives, Ferrer, Wagner, Jean Bouin et Margueritois seront ainsi mises à la disposition de tous du lundi au vendredi de 9 H à 12 H et de 14 H à 19 H (horaires modulables en fonction de la demande du public et pouvant aller jusqu'à 21 H).

Les pratiques proposées seront le basket, le hand ball, le badminton, le football correspondant à une fréquentation moyenne journalière de 60 personnes par salle, (enfants; ados, et adultes + tournois hebdomadaires).

Nous vous proposons donc afin de répondre à cette nouvelle initiative de verser une subvention de 25.000 F. à l'association "La deûle"

Un virement de crédits étant opéré par la Délégation du Développement Social Urbain sur la Délégation de l'Animation.

Les dépenses correspondantes sont à imputer sur les crédits ouverts au chapitre 940-211 - article 657 - du Budget Primitif 1994 sous l'intitulé "Subventions à diverses Sociétés".

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 16 mai 1994

N° 94/247

OBJET

CONVENTION RELATIVE A LA GESTION D'UNE
ENVELOPPE DE CHEQUE-VACANCES ENTRE LA
VILLE DE LILLE ET LE CONSEIL GENERAL DU
NORD

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Général du Nord gèrait une enveloppe budgétaire de "chèque-vacances" qui permettait le départ en séjours autonomes de jeunes de 16 à 21 ans.

Pour 1994, le Conseil Général du Nord propose aux Communes du Département de s'associer à cette démarche pour la gestion de cette enveloppe budgétaire.

Aussi, celui-ci propose la signature d'une Convention avec la Ville de Lille. Celle-ci sera tenue de :

- Mettre en place un comité de pilotage composé de structures sociales, associations qui instruiront les demandes.
- Etablir un budget propre à cette opération.
- Etablir une liste de structures sociales susceptibles de se porter référentes auprès des jeunes.
- Respecter les critères d'attributions inscrits dans la présente convention.

C'est pourquoi, en accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 14 Avril 1994, nous vous demandons de bien vouloir approuver la convention, ci-jointe, établissant les rapports entre la Ville de Lille et le Conseil Général du Nord.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 16 mai 1994

N° 94/143

OBJET **CALENDRIER DES FESTIVITES**
1994
INFORMATION

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Au cours de l'année 1994 de nombreuses festivités se dérouleront sur le territoire de la ville de Lille. Trois grands événements seront à l'origine de ces manifestations :

- l'achèvement de la gare T.G.V et du Centre Commercial d'Euralille.
- la mise en service de Lille Grand Palais et du Zénith.
- le départ du Tour de France Cycliste.
- le cinquantenaire de la Libération de Lille.

Le calendrier officiel est le suivant :

5 MAI

Inauguration du tramway et de la nouvelle station de métro lilloise à l'occasion des 10 ans du VAL

6 MAI

Inauguration de la nouvelle gare "Lille Europe" par le Président de la République

14 ET 15 MAI

Forum des Associations - Hall de l'Hôtel de Ville

27 MAI AU 1ER OCTOBRE

Grande exposition "Lille dans ses quartiers" - Hall de l'Hôtel de Ville

3 ET 4 JUIN

Inauguration de Lille Grand Palais avec journée "portes ouvertes" - Centenaire de l'Institut Pasteur.

11 ET 12 JUIN

Fêtes de Lille dans le Centre Ville

21 JUIN

Fête de la Musique

1 - 2 - 3 JUILLET

Départ du Tour de France Cycliste

14 JUILLET

Défilé militaire - Grand Feu d'Artifice au Champ de Mars

27 AOUT AU 18 SEPTEMBRE

Foire aux manèges

2 SEPTEMBRE

Célébration du cinquantième anniversaire de la Libération de Lille

3 - 4 SEPTEMBRE

Marathon de Lille - Braderie - Spectacle permanent à EURALILLE

17 - 18 SEPTEMBRE

Journée des Monuments Historiques

20 SEPTEMBRE

Inauguration du Centre Commercial EURALILLE

4 DECEMBRE - 5 JANVIER

Fêtes de fin d'année - Grande Roue - Marché de Noël

DECEMBRE

Inauguration du Zénith à Lille Grand Palais

ADOPTÉE à l'unanimité

223
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/248

OBJET

**Fêtes de Lille
Programme subventions**

**Rapport de Monsieur le Maire
Madame, Monsieur,**

Les fêtes de Lille se dérouleront cette année les 10, 11 et 12 juin dans le secteur piétonnier et seront pour l'essentiel axées sur une programmation de théâtre de rue.

Elles débiteront le vendredi 10 juin vers 22 h 30 par le spectacle de la Compagnie HORS STRATE "Aux détours de la Nuit" pérégrination nocturne et poétique avec trois comédiens-échassiers et deux musiciens.

Puis le samedi 11 juin à 22 heures, sur la Place du Général de Gaulle, la Compagnie Internationale Alligator retracera à travers "les années zappées" la vie d'un enfant du siècle. Vingt huit comédiens et musiciens évoqueront en musique et chansons les différentes étapes tant initiatiques : la naissance, l'école, l'armée, le mariage... qu'historiques : Mai 68, les années pop, la crise économique, Tchernobyl, le SIDA.

Les "années zappées" racontent avec humour et parodie mais aussi avec émotion, les moments forts des dernières décennies.

Enfin, le dimanche 12 juin, vers 14 h 30, les Places du Général de Gaulle et Rihour, les rues Neuve, Saint Nicolas, Sec Arembault, Béthune, des Fossés et l'Amphithéâtre de la station de métro République seront investies par de nombreux spectacles de rue.

Ainsi, la Ville de Lille sera représentée par le Théâtre du PRATO avec les rencontres de fanfares burlesques regroupant : les Costards, les grooms, le kakal band, zig zazou et la fanfare du Prato. Ces formations partiront des quartiers Moulins, Wazemmes et Vieux-Lille pour se retrouver Place du Général de Gaulle en un concert unique suivi d'une déambulation dans le secteur piétonnier.

De même, Danse à Lille sera présent avec la parade de rue de Jean-François DUROURE "Question de Feeling" accompagnée musicalement par le groupe Généro Percussioni.

Cet après-midi se poursuivra avec les interventions des troupes : l'Excuse, Marcel et Roger, Charli Encor, la Compagnie OFF, Transe Express, les Argonautes, Gérard Estrem, Licédei-4, Friches Théâtre Urbain, Compagnie pour rire, les Tréteaux de la Butte, le Diable par la Queue.

Enfin, dans le but de sensibiliser la population locale et régionale à l'évènement que sera le départ du Tour de France les 2 et 3 juillet prochains, la matinée du 12 juin sera consacrée à une promenade cycliste empruntant l'itinéraire du prologue Lillois : départ Grand-Place, rue Nationale, Boulevard de la Liberté, Boulevard Vauban, Place du Maréchal Leclercq, Boulevard Montebello, Place Barthélémy Dorez et retour pour arriver par le Boulevard de la Liberté place de la République.

L'ensemble de la population est convié à se rassembler dès 11 heures sur la place du Général de Gaulle. L'ouverture de cette "balade" se fera en musique avec la fanfare cycliste du Haarleem Harmonie Kapelle.

Aussi, en accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la jeunesse, Sports et Loisirs, nous vous demandons de bien vouloir accepter ce programme et d'autoriser le versement des subventions suivantes :

- Théâtre International de Quartier : LE PRATO : 60 000 F

au titre de sa rencontre de fanfares burlesques

- Association Danse à Lille : 15 000 F

pour la création de "Question de Feeling"

et au Groupement d'Etude et de Développement de l'Animation Lilloise (GEDAL) dans le cadre de sa mission d'aide aux associations, la somme de 600 000 francs destinée à régler les dépenses en cachets et défraiements des troupes participant aux animations de rue. Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 940.31 du budget primitif 1994 sous l'intitulé "Service des Fêtes".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/249

OBJET**ASSOCIATIONS DE JEUNESSE****SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE
DE 1994**Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Les associations de Jeunesse ont déposé une demande de subvention au titre de 1994 afin de permettre la poursuite de leurs activités dans de bonnes conditions.

Les dossiers ont été examinés en tenant le plus grand compte de la qualité des actions menées en 1994 et en particulier de celles s'inscrivant dans les initiatives soutenues par la Ville.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 14 Avril 1994, nous vous proposons la répartition suivante :

- Scouts de France Codépie	20.000 F
- F.S.E. du Collège Camus	3.000 F
- F.S.E. du Collège Duplex	3.000 F
- F.S.E. du Collège Louise Michel	4.200 F
- F.S.E. du Collège Verlaine	4.200 F
- Association S.U.D.H.E.	10.000 F
- Intergénération de Lille-Sud	10.000 F
- Service Civil International	40.000 F
- Eclaireurs et Eclaireuses de France	20.000 F
- Jeunesse Loisirs Famille	100.000 F
- Magenta-Animation	60.000 F

Les dépenses correspondantes sont à imputer sur les crédits ouverts au chapitre 945/282 du budget primitif 1994, sous l'intitulé "Diverses Associations de Jeunesse" - Subvention.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/250

OBJETRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,Construction d'une Salle de Sports dans
le quartier de Wazemmes
Demande de subvention

La Ville de Lille a donné son accord pour accueillir sur son territoire le nouveau lycée implanté dans l'ancien hôpital de la Charité, Boulevard Montebello.

L'arrivée de ce nouvel établissement scolaire entraîne la nécessité de disposer de deux équipements sportifs à proximité.

Or, les quartiers de Wazemmes et Faubourg de Béthune ne disposent pas, à ce jour, de salles de sports en nombre suffisant pour recevoir ces nouveaux utilisateurs, que sont les élèves du lycée.

Il est donc prévu de construire une salle de sports de type C, rue Paul Lafargue, sur un terrain nu, situé dans le prolongement du nouveau pôle sportif qui comprend déjà un terrain de football, une salle de sports et plusieurs salles spécialisées.

Cette nouvelle salle de sports sera utilisée en soirée par différents clubs sportifs lillois.

La création d'un nouveau lycée permet de solliciter l'aide financière de la Région qui, dans le cadre de sa nouvelle politique en faveur des lycées subventionne à hauteur de 80 % du montant global H.T. de la construction.

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
Construction d'une salle de sports de type C	6 250 000 F HT	Participation du Conseil Régional	5 000 000 F
		Participation de la Ville de Lille	2 500 000 F
soit	7 500 000 F TTC		7 500 000 F

Cette salle de sports de type C pourrait comprendre, outre l'aire de jeux (40 x 20 m), les locaux annexes suivants, et sous réserve du programme d'aménagement soumis ultérieurement :

- des vestiaires
- des sanitaires
- des locaux de rangement du matériel
- un local professeur - arbitre

En accord avec la Commission de l'Education, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et Loisirs, réunie le 14 avril 1994, nous vous demandons de bien vouloir :

- décider le principe de construction de cet équipement sportif.
- nous autoriser à organiser une mise en compétition pour l'attribution d'un marché de maîtrise d'oeuvre selon les dispositions de l'article 314 Bis du Code des Marchés Publics.
- nous autoriser à solliciter le concours financier de la Région (5 000 000 F)
- prévoir, en temps opportun, l'admission en recettes de la subvention escomptée et ouvrir les crédits d'emploi correspondants.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/251

OBJETRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,Développement du sport dans les quartiers
lillois - Aide financière aux clubs lillois

Les Centres Municipaux d'Initiation Sportive (C.M.I.S.) ont été mis en place sur les quartiers lillois pour éviter la rupture entre l'apprentissage du sport à l'école et l'adhésion des jeunes lillois aux clubs sportifs.

Pour concrétiser cet effort, garantir la qualité des intervenants et dans une volonté d'associer de plus en plus les clubs sportifs lillois, un recrutement de vacataires choisis au sein de ces clubs s'avère indispensable.

En accord avec la Commission de l'Education, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et Loisirs, réunie le 14 avril 1994, nous vous demandons de bien vouloir allouer aux clubs supports les subventions correspondant aux prestations assurées sur la base de 2200 F par C.M.I.S.

25,5 animateurs sont concernés, la dépense totale s'élevant à 56 100 F.

Le prélèvement de la dépense correspondante sera effectué sur les crédits inscrits au chapitre 945-18 de la section de fonctionnement du BP 1994.

- R.C.B.B. section basket	1 animateur
- R.C.B.B. section football	1 animateur
- Canoë Club Lillois	1 animateur
- Cie d'Arc Jeanne Maillotte	2 animateurs
- O.S.F. section football	3 animateurs
- Iris Club Lillois section rugby	1 animateur
- L.O.S.C. section tennis de table	1 animateur
- L.U.C. section Basket	1 animateur
- L.U.C. section escrime	1 animateur
- A.S.P.T.T. Tennis de table	5 animateurs 1/2
- Le Gant d'Argent Lille Sud	1 animateur

- Football Club Lille Sud	1 animateur
- Lille - Gym section G.R.S.	1 animateur
- Lille Gym section Gymnastique Artistique	2 animateurs
- Basket Club du Fbg de Béthune	1 animateur
- Boxing Club Lille Moulins	3 animateurs

Nous vous demandons également de reconduire le montant de la cotisation annuelle pour la saison 1993 / 1994, soit 50,00 F pour les enfants lillois et 120,00 F pour les non lillois.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/252

OBJET

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,Diverses Associations Sportives
Attribution de subventions

L'aide financière de la Ville de Lille a été sollicitée sous forme de subvention par diverses associations sportives lilloises à l'occasion de manifestations.

En accord avec la Commission de l'Education, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et Loisirs, réunie le 14 avril 1994, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions suivantes :

- Sciences - Po Lille	Critérium Inter-Sciences - Po Lille 2/4/1994	5 000 F
- Club de natation de Saint André	Subvention exceptionnelle	12 515 F
- Faculté des Sciences du Sport-Association "Coeur d'Or"	Marathon de Coluche 10/04/1994	10 000 F
- Football Club de Lille Sud	Tournoi International du 25 ème anniversaire du FC Lille Sud 21,22,23 mai 1994	5 000 F
- Football Club de Lille Sud	Tournoi de Pâques 2,3 et 4 avril 1994	2 000 F
- L.U.C. Boxe Française	Challenge International BATIGNE 2/4/1994	3 000 F
- L.U.C. Général	2ème Raid nature 11 et 12 /06/1994	1 000 F
- L.U.C. Water Polo	Stage à Rijeka en Croatie 21 - 28/4/1994	10 000 F
- L.U.C. Natation	Championnats de France de Natation du 16 au 19/03	30 000 F
- L.U.C. Badminton	Subvention exceptionnelle	5 000 F
- A.S.P.T.T. Tennis de table	Journées qualificatives d'attribution du titre de champion de France Nationale 1 messieurs (16-17/4/1994)	8 000 F
- A.S.P.T.T. Football	Journées des jeunes footballeurs 1-12/05/1994	3 000 F
- Iris Club Lillois	Matches internationaux ICL Linton (Kent) 9/4/1994	3 000 F
- Lille Hockey Club	Championnat de France Nationale 1 A Dames 15 -16/1/1994	5 000 F
- A.G.I.S.M.L.	Internationaux de karaté. Participation des clubs lillois 7-8/1/1994	8 000 F
- ATHANOR	Cotisation pour l'année 1994	1 500 F

Les sommes correspondantes seront prélevées sur le crédit ouvert au chapitre 945-18 de la section fonctionnement du B.P. 1994, sous l'intitulé "Encouragement aux Sports".

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 16 mai 1994

N° 94/253

OBJETRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,Diverses Associations sportives - Subventions de fonctionnement
et de gestion - Année 1994 - Répartition

Un crédit de 5 450 000 Francs a été ouvert au Budget primitif de 1994 pour l'attribution de subventions aux associations sportives lilloises.

Comme chaque année, à l'issue d'un travail de vérification et d'analyse, l'Office Municipal des Sports a établi une proposition de répartition pour les clubs sportifs lillois.

Les subventions de fonctionnement attribuées à tous les clubs (dont le niveau national et le haut niveau) comprennent l'aide générale à tout niveau de pratique collective et individuelle pour les divers championnats, coupes et challenges en France et à l'Etranger. Par ailleurs, les rencontres amicales, les organisations particulières et les déplacements liés aux échanges avec les villes jumelées peuvent bénéficier de subventions d'aides spécifiques.

En accord avec l'Office Municipal des Sports et la Commission de l'Education, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et Loisirs, réunie le 14 avril 1994, nous vous demandons de bien vouloir adopter les propositions ci-annexées et décider l'imputation de la dépense correspondante sur le crédit inscrit au chapitre 945-18 de la section de Fonctionnement du Budget Primitif 1994 sous l'intitulé "Encouragement aux Sports".

ARTS MARTIAUX

L.U.C. section Judo	39 435 F
A.S.P.T.T. section Karaté	5280 F
Club Vauban Karaté	4455 F

ATHLETISME

L.U.C. section athlétisme	20 900 F
---------------------------	----------

BASKET

L.U.C. section basket	27 500 F
Basket la Louvière	2000 F

BICROSS

L. U.C. section Bicross	17 820 F
-------------------------	----------

BILLARD

Billard Club Fivois	3850 F
---------------------	--------

BOULES

A.S.P.T.T. Boules	3 960 F
A.S.P.T.T. Pétanque	14 190 F
Boule sportive de Moulins "La Moulinoise"	6 160 F
Omni Sport Fivois section Pétanque	13 035 F
Pétanque Lilloise Association	7 260 F

BOWLING

Super Chtimi's Team Ass.	2 000 F
Bowling Club Lillois	1 000 F

BOXE

Le Gant d'Argent Lille Sud	30 635 F
Boxing Club des Flandres	33 000 F
L.U.C. -section boxe	16 830 F
Boxing club Lille Moulins	11 660 F

CYCLISME - CYCLOTOURISME

U.R.F.A. Union des randonneurs Flandres Artois	5 500 F
A.S.P.T.T. section cyclisme	3 000 F
Ass. Sportive des Municipaux de Lille section Cyclotourisme	500 F
A.S.E.L.	500 F
AS Douanes de Lille	1000 F

ECHECS

Lille Echiquier Nord	9 020 F
----------------------	---------

ESCRIME

L.U.C. section Escrime	49 775 F
------------------------	----------

FOOTBALL

Football club du Sacré - Coeur	33 660 F
Lille Sporting Club Wazemmes 91	23 760 F
L.O.S.C.	76 230 F
Union sportive Lille Moulins Carrel	50 985 F
Racing Club des Bois-Blancs	56 760 F
Entente sportive Louvière Cheminots	58 465 F
Football club Lille Sud	49 995 F
Association sportive Faubourg de Béthune	37 400 F
Union sportive des Antillais de Lille	27 390 F
L.U.C. Section football	22 385 F
Football Club Continental	2000 F

A.S.P.T.T. section football	59 840 F
Association Sportive promotion Jeunesse	
Wazemmoise Lilloise	39 215 F
Association culturelle et sportive de Lille	16 005 F
Association Petit Maroc	17 215 F

GYMNASTIQUE

Association Sportive Saint - Maurice Fives	40 590 F
L.U.C. section gymnastique	49 720 F

HALTEROPHILIE

L.U.C. section haltérophilie	6 820 F
------------------------------	---------

HAND BALL

L.U.C. section Hand-Ball	31 020 F
--------------------------	----------

HOCKEY

L.U.C. section hockey	40 645 F
-----------------------	----------

LUTTE

Club Municipal des Lutteurs Lillois	1 000 F
Omni Sport Fivois section Lutte	16 115 F

HANDISPORTS

A.S.H.P. "Les Alouettes"	6 050 F
Stade olympique des Sourds et Muets	5 500 F

MONTAGNE

Club Alpin Français	2 750 F
---------------------	---------

NATATION

C.O.S. "les Nageurs Lillois"	22 880 F
------------------------------	----------

PARACHUTISME

Nord Para Club Ass	550 F
L.U.C. section parachutisme	3 080 F

PELOTE BASQUE

Pelotari Club Lillois	9 075 F
Lille Pelote Santé	2 970 F

PLONGEE

Club Sous Marin du Nord	5 500 F
-------------------------	---------

L.U.C. section plongée

13 255 F

RUGBY

Iris Club Lillois

53 955 F

L.U.C. section Rugby

47 575 F

SPELEOLOGIE

L.U.C. section spéléologie

1 000 F

TENNIS

A.S.P.T.T. Section tennis

33 990 F

Amicale Sportive Electricité Lille (A.S.E.L.)

10 340 F

Ass sportive Tennis des Cheminots de Lille

23 650 F

Club Sportif Artistique Culturel Vauban Tennis

13 090 F

TENNIS DE TABLE

L.O.S.C. tennis de table

4 455 F

Association sportive Cheminots de Lille section
tennis de table

8 442,50 F

TIR

Association Sportive Lilloise Tir sportif

8 000 F

TIR A L'ARC

Ancienne Alliance

14 520 F

Compagnie d'Arc Jeanne Maillotte

13 750 F

TRIATHLON

Chti Triatlille

25 025 F

TWIRLING

Lille Twirling Centre Ass

7 920 F

VOLLEY BALL

Association sportive Sport Joie Lille

5 390 F

L.U.C. Volley Ball

40 920 F

VOILE

L.U.C. section planche à voile

5 775 F

L.U.C. Voile

1 485 F

FORFAIT FOOTBALL

A.L.E.F.P.A.	1 000 F
Football Club Vieux Lille	1 000 F
Football Club Dondaines	1 000 F
Amicale sportive Electricité Lille - ASEL-	1 000 F
Sporting Club des Portugais de Lille	1 000 F
Association Sportive des Municipaux de Lille	1 000 F
Football Club Strasbourg	1 000 F
Football Club Stade Lillois	1 000 F
Union Sportive Algériens de Lille	8 222,50 F
Association Sportive Vieux Lille	1 000 F
Football Club Vauban	6 077,50 F
Amicale des Trav/ Comm Marocains	1 000 F

FORFAIT LOISIRS

Association Sportive Municipaux de Lille Javelot	1 000 F
L.U.C. Danse classique	1 000 F
L.U.C. Danse Moderne	1 000 F
L.U.C. section Aïkido Budo	1 000 F
A.S.P.T.T. Section Aïkido Budo	1 000 F
Ass sportive de la Police de Lille	1 000 F
Courir Ensemble	1 000 F
Karaté Cheminots Lille	1 000 F

U.N.S.S.

CES Jean Macé	1 297,89 F
Collège Carnot	2 877,93 F
Collège Verlaine	4 800 F
Collège Franklin	1 435,83 F
Lycée Fénelon	743 F
Lycée Pasteur	3 526,88 F
Lycée Baggio	2 116,13 F
Lycée Faidherbe	1 203,84 F

U.S.E.P.

Ecole Anatole France	3 000,20 F
Ecole Paul Painlevé	1 758,74 F
Diderot	1 166,22 F
Auguste Comte	282,15 F
Turgot	752,40 F
U.S.E.P. Lalo	2 821,50 F
F Buisson	1 786,95 F
Rousseau Brunswicq	225,72 F
Ecole St Exupéry	1 429,56 F
Rabelais	2 022,08 F

F.N.S.U.

Droit et Santé Lille II	9 000 F
ICAM et PREMELI	4 219,12 F

U.E.F.R.E.P.S.	9 000 F
A.S. Lilloise de l'I.S.E.N	6 244,92 F
U.A.I. ENSAM Lille	2 388,87 F

U.G.S.E.L.

Saint-Paul	5 896,94 F
------------	------------

NIVEAU NATIONAL

A.S.P.T.T. Volley ball	120 000 F
A.S.P.T.T. Haltérophilie	100 000 F
A.S.P.T.T. Judo	140 000 F
L.U.C. Tennis	100 000 F
L.U.C. Badminton	80 000 F
ESCA L.U.C. Volley	85 000 F
Canoë Club Lillois	170 000 F
OSF Football	300 000 F
Lille Gym	150 000 F
Club sportif Artistique et Culturel Vauban Escrime	80 000 F
Tennis Club Lillois	60 000 F

HAUT NIVEAU

Lille Hockey Club	500 000 F
LUC Natation Water Polo	440 000 F
ASPTT Athlétisme	330 000 F
ASPTT Tennis de table	220 000 F
Union Nautique de Lille	130 000 F

ADOPTÉE à l'unanimité

237
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/254

OBJET

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Promotion d'un centre de loisirs pour la
Pratique du Golf et de l'Equitation.
Demande d'adhésion de la commune
de LESQUIN au S.I.V.U
Autorisation

La Ville de Lille a, par délibération du Conseil Municipal, le 8 juin 1990, autorisé la création du S.I.V.U. pour la promotion d'un centre de loisirs pour la pratique du golf et de l'Equitation et a décidé son adhésion au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour l'Etude, la Création, la Promotion, l'Aménagement et la Gestion du Centre de Loisirs du Camps Français (S.I.V.U.).

Le S.I.V.U. a été créé le 4 avril 1991 entre les communes de LILLE - RONCHIN et LEZENNES, qui ont matérialisé leur accord par l'adoption des statuts en séances des conseils municipaux respectifs.

Aujourd'hui, la Ville de LESQUIN a souhaité adhérer au S.I.V.U. et celui-ci l'a accepté.

L'adhésion au S.I.V.U. d'une commune supplémentaire nécessite un accord de chaque commune et une modification du nombre des représentants de la Ville de LILLE, établi maintenant à 5 titulaires et 5 suppléants.

En conséquence, et en accord avec la Commission de l'Education, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et Loisirs, réunie le 14 avril 1994, nous vous demandons de bien vouloir :

- Adopter les statuts modifiés du S.I.V.U. dont un exemplaire est joint à la présente délibération.
- Désigner les 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants supplémentaires de la Ville de Lille.

A la suite de cette désignation, la composition de la représentation de la Ville de Lille est la suivante :

Membres titulaires : Madame PETIT, Messieurs BESSON, SULMAN, DONNAY, DEGREVE.

Membres suppléants : Messieurs PLANCKE, CACHEUX, DEMAILLE, FLORENCE, BIENVENU.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE VILLE DE RONCHIN VILLE DE LEZENNES VILLE DE LESQUIN

STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE

ARTICLE 1 - En application des articles L 163.1 et suivants et L 251.1 et suivants du Code des Communes, il est formé entre les communes de LILLE-RONCHIN-LEZENNES et LESQUIN, un syndicat qui prend la dénomination de "Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour l'étude, la création, la promotion, l'aménagement et la gestion du Centre de loisirs du "Camp Français".

ARTICLE 2 - Le Syndicat a pour objet l'étude, la création, l'aménagement et la gestion d'un centre de loisirs public, principalement pour la pratique du golf et de l'équitation.

ARTICLE 3 - Le siège du syndicat est fixé en mairie de RONCHIN.

ARTICLE 4 - Le syndicat est institué pour une durée illimitée.

ARTICLE 5 - Le syndicat sera administré par un comité composé des délégués élus par les Conseils Municipaux proportionnellement à leur importance démographique, suivant le barème :

- 2 par commune de moins de 10 000 habitants
- 3 par commune de 10 000 habitants à 100 000 habitants
- 5 par communes de plus de 100 000 habitants.

Des délégués suppléants, appelés à siéger au Comité avec voix délibérante, en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires sont nommés dans les mêmes conditions.

ARTICLE 6 - Le bureau est composé d'un Président et de deux Vice-Présidents et d'un secrétaire.

ARTICLE 7 - La contribution des Communes aux dépenses du syndicat est déterminée par le principe de la proportionnalité de la population de chaque commune.

ARTICLE 8 - Pour tout ce qui n'est pas prévu par les articles ci-dessus, il est décidé d'appliquer les textes correspondants tels que prévus par le Code des Communes.

ARTICLE 9 - Les fonctions de receveur du syndicat seront assurées par Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Lille.

ARTICLE 10 - Les présents statuts sont annexés aux délibérations des Conseils Municipaux des communes de Lille, Ronchin, Lezennes et Lesquin, autorisant la modification des statuts du syndicat.

Séance du 16 mai 1994

N° 94/255

OBJET

Aménagement d'aires de jeux
sur la Ville de Lille
et la commune associée d'Hellemmes
Marché sur appel d'offres ouvert

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Actuellement, cinq aires de jeux, sont aménagées sur la Ville de Lille et la commune associée d'Hellemmes. Ces aires de jeux font l'objet d'un contrat de location-maintenance qui va s'achever en Juillet 1994.

La Ville de Lille avait à sa charge la création de l'aire de réception et les voies d'accès aux jeux, la société avait pour mission l'installation, l'entretien et la maintenance hebdomadaire des jeux ainsi qu'une transformation des jeux trois fois par an par la rotation des modules.

Il est souhaitable de maintenir des équipements ludiques, sur ces cinq sites :

- **La Briqueterie à Lille Sud,**
- **Les Dondaines à Fives,**
- **H.L.M. Concorde au Faubourg de Béthune,**
- **Parc de la Citadelle à Vauban-Esquermes,**
- **Parc de la Mairie à Lille Hellemmes.**

Nous proposons de faire appel à la concurrence et de recueillir des propositions d'aménagements et d'animation pour ces cinq aires de jeux pour la passation d'un marché d'appel d'offres ouvert sur la base d'un cahier des charges défini par la Ville de Lille et reprennant ces principales exigences :

1. **Equipement de jeux pour des tranches d'age de 4 à 12 ans**
2. **Installation selon les normes de sécurité en vigueur**
3. **Maintenance et nettoyage de ces jeux hebdomadaire**
4. **Animation autour des jeux par rotation ou autres prestations à définir**
5. **Garantie du maintien de la sécurité et assurance contre le vandalisme**

Ce nouveau contrat sera valable 2 ans renouvelable 3 ans soit 5 ans maximum.

Nous vous demandons de bien vouloir accepter cette proposition et de nous autoriser à passer le marché.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public, réunie le 15 Mars 1994, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à passer ce marché.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/256

OBJET

Aménagement de jardinières
rue Garibaldi
Convention

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du réaménagement de voirie de la rue Garibaldi, mitoyenne entre les Villes de Lille et de Fâches Thumesnil, il a été décidé de procéder à la réalisation de jardinières, fournitures et plantations de végétaux, pour un montant de 176 756,37 Francs T.T.C.

En accord avec la Ville de Fâches Thumesnil, il a été décidé que les frais seraient supportés par les deux parties de façon équitable, soit :

50 % : Ville de Lille

50 % : Ville de Fâches Thumesnil

La dépense sera mandatée en totalité par la Ville de Fâches Thumesnil, à charge, pour elle, d'émettre un titre de recettes, représentant 50 % des frais, à l'encontre de la Ville de Lille.

Nous vous demandons de bien vouloir accepter cette proposition et de nous autoriser à passer une convention en ce sens.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public, réunie le 15 Mars 1994, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à signer une convention en ce sens.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 16 mai 1994

N° 94/257

OBJET

Convention entre la Ville de Lille
et l'E.D.F. pour le prêt de deux
véhicules de type "Volta"

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

La pollution de l'air et le bruit sont devenus aujourd'hui des facteurs importants de qualité de vie et de santé publique. La recherche de réponses concrètes à ces problèmes constitue l'une des préoccupations majeures des Français et des Européens.

Complémentaires aux modes de transport collectif, la diffusion dans le coeur des villes, de véhicules électriques, silencieux et propres constitue une des réponses possibles désormais.

La réussite de cette diffusion à grande échelle passe par l'engagement des responsables tant publics que privés en faveur de la promotion du véhicule électrique et la réalisation d'actions pilotes significatives.

Aussi, les signataires ont décidé d'engager un processus de partenariat, afin de tester en vraie grandeur les différentes formes possibles d'utilisation du véhicule électrique en ville.

Les résultats de ces tests, mis en commun serviront de base au développement ultérieur d'un éventuel partenariat.

C'est pourquoi, l'E.D.F. propose de mettre à la disposition de la Ville de Lille deux véhicules électriques de type "Volta" immatriculés, pour une période de six mois, éventuellement renouvelable pour la même durée pour l'un des deux véhicules.

Nous vous demandons de bien vouloir accepter cette proposition et de nous autoriser à passer une convention en ce sens.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public, réunie le 15 Mars 1994, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à signer une convention en ce sens.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994.

N° 94/258

OBJET

**Développement de l'Animation
de la Ferme Marcel Dhenin
Partenariat avec l'association Animavia
Avance sur subvention**

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Lors de votre Commission du 24 novembre 1993 vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec l' Association ANIMAVIA contractualisant les relations de la Ville de Lille avec cette association. Ces rapports sont d'une double nature. En effet, l'Association ANIMAVIA intervient d'une part en mettant à disposition de la Ferme Marcel Dhenin, un cheptel, adapté aux exigences architecturales du lieu, dont elle assure la responsabilité et le financement des prestations techniques d'élevage, et d'autre part elle participe à l'élaboration d'un programme d'animation de la ferme en dehors des périodes scolaires.

Aussi, en accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, Sports et Loisirs, qui s'est réunie le 14 avril, pour mener à bien ces missions, nous vous demandons, conformément à l'article 3 de ladite convention, de bien vouloir autoriser le versement à l' Association Animavia, d'une subvention de 50 000 Francs.

Cette somme est versée à titre d'avances. L'association s'étant engagée à fournir à la Ville de Lille son compte d'exploitation pour l'année 1993 ainsi que le détail de l'utilisation de la subvention accordée au titre de l'exercice 1993.

Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 940.212 du budget primitif 1994 sous l'intitulé "Service Animalier".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 1994

N° 94/259

OBJET

PARC DE LOISIRS DE LA CITADELLE
CONTRAT D'AGGLOMERATION
NOUVELLE REPARTITION
DE LA TRANCHE 1993
APPEL D'OFFRES

Rapport de Monsieur le Maire,
 Mesdames, Messieurs

Dans le contrat d'agglomération signé entre l'Etat - la Communauté Urbaine de Lille - la Région Nord Pas-de-Calais, figure l'aménagement des abords de la Citadelle au chapitre "requalification urbaine".

En 1992, ont été financés les travaux du quai du Wault et une nouvelle demande de financement a été formulée dans la séance du Conseil Municipal du 28 juin 1993, prévoyant une aide de l'Etat de 2 350 000 F au titre de l'année 1993.

Pour des raisons techniques liées aux contraintes de ce site classé, il convient de repréciser le plan de financement en décomposant les travaux de rénovation de berges le long de l'avenue Mathias Delobel, sans changer la philosophie générale du projet.

Le plan de financement modifié est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux cunette H.T	700 000	Ville de Lille Etat (F.S.U)	480 000 350 000
Rénovation des berges de la Deûle à l'identique entre le bassin de virement et le quai de la porte d'eau	1 300 000	Ville de Lille Etat (F.S.U)	894 000 650 000
Rénovation des berges de la porte d'eau à l'écluse de la Barre	2 700 000	Ville de Lille Etat (F.S.U)	1 850 000 1 350 000
TOTAL HORS TAXES	4 700 000	TOTAL VILLE DE LILLE TOTAL ETAT	3 224 200 2 350 000
TOTAL T.T.C	5 574 200	TOTAL GENERAL	5 574 200

Nous vous demandons en accord avec votre commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 14 avril 1994 de bien vouloir :

accepter ce nouveau plan de financement

décider l'organisation d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux de la Cunette.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 16 mai 1994

N° 94/260

OBJET**UN PROJET POUR LA CITADELLE**
DE LILLERapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs

La ville de Lille a pris conscience au début des années 80 de l'importance de la Citadelle et de ses abords en matière d'environnement. (dans le cadre du développement général de la cité) Il s'agit, d'une étendue de 80 hectares autour de la Citadelle, limitée par la moyenne et la haute Deûle avec une extension vers le Quai du Wault. Cette zone pourrait d'ailleurs être élargie au magasin aux pavés pour lui donner une cohérence maximum.

Les conclusions de deux études lourdes menées de 1986 à 1988 par l'Etat et par la Ville convergent pour constater que c'est le monument lui-même qui constitue le véritable intérêt de cette zone. Cependant chacune des études diffère sur les moyens à mettre en oeuvre pour réaliser au mieux la sauvegarde de l'ensemble du monument en respectant des étapes susceptibles d'être acceptées par les Lillois. Ceux-ci ne comprendraient pas qu'on en revienne simplement à la situation du 18^{ème} siècle.

La ville de Lille a mis en place depuis 1990 un financement significatif susceptible d'entraîner d'autres financements. Celui de l'Etat au titre du contrat d'agglomération a été obtenu à hauteur de 7 millions de francs, il reste à enclencher un subventionnement au titre du monument historique. Les financeurs souhaitent que la ville précise un cadre programmatique à long terme.

Les grandes lignes des travaux envisagés jusqu'à l'an 2000 concernent 4 secteurs précis qui le plus souvent recouvrent des zones géographiques délimitées.

1er secteur

La remise en état des circuits hydrauliques permettant leur interconnection. La plus grosse partie des travaux concerne la restauration des berges. C'est à ce titre que figure les rénovations de l'écluse de La Barre, du Quai du Wault et du Pont Napoléon. Le point d'orgue sera la construction d'une nouvelle écluse sous le Pont Royal qui permettra de rétablir la circulation fluviale autour de la Citadelle. Il est prévu de dépenser 30 millions de francs à ce titre.

2ème secteur

La restructuration de l'entrée du parc de loisirs et du champ de mars à partir d'un concours lancé au niveau national. Dans l'attente des premières réalisations qui interviendront à la fin des années 90, seront maintenues le parc zoologique rénové et une petite zone pour les manèges. Il est prévu de dépenser 8 millions à ce titre.

3ème secteur

La remise en état de la zone d'environ 12 hectares comprise entre la première et la deuxième enceinte : cunette, boisement et cheminement pour un total de 4 millions de francs dont 1 million pour l'étude global sur le boisement. La cunette sera alimentée par de l'eau de la haute Deûle.

4ème secteur

La restauration du monument lui-même en commençant par les demi-lunes Dauphine et Royale et la contregarde Anjou pour un total de 8 millions de francs.

Globalement, le coût total des travaux, qui s'étaleront jusqu'à l'an 2000 pourrait atteindre 50 millions de francs sur 10 ans si l'aide de l'Etat au titre des Monuments historiques est obtenue. Le plan de financement s'établirait ainsi :

NATURE DES TRAVAUX	DEPENSE TOTALE T.T.C	PART VILLE DE LILLE	PART CONTRAT AGGLOMERATION	PART ETAT CONSEIL GENERAL MONUMENTS HISTORIQUES
AMENAGEMENT HYDRAULIQUE	30 000 000	23 000 000	7 000 000	
RENOVATION PARC ZOOLOGIQUE	4 000 000	4 000 000		
ZONE COMPRISE ENTRE 1er et 2e ENCEINTE	3 000 000	2 000 000	1 000 000	
ENTREE DU PARC DE LOISIRS ET CHAMP DE MARS	4 000 000	3 000 000	1 000 000	
BOISEMENT	1 000 000	1 000 000		
RESTAURATION MONUMENT	8 000 000	2 000 000		6 000 000
TOTAL	50 000 000	35 000 000	9 000 000	6 000 000

Le parc de la Citadelle ne trouvera sa véritable dimension que lorsque les installations militaires auront disparu ou auront été transférées. La zone actuelle du magasin aux pavés pourrait accueillir quelques activités de loisirs, qui pour l'instant, sont peu compatibles avec le site classé de la Citadelle. La Citadelle deviendrait ainsi le point de départ de tout le tourisme de loisirs du parc de la Deûle.

Nous vous demandons en accord avec votre commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 9 juin 1993, de bien vouloir accepter ce programme de travaux étalé sur 10 ans et sa répartition par zone géographique.

ADOPTÉE à l'unanimité

1990 - 1999

DIX ANS DE TRAVAUX

POUR LA CITADELLE DE LILLE



1990 - 1999 DIX ANS DE TRAVAUX POUR LA CITADELLE DE LILLE

- POURQUOI CETTE PERIODE DE 10 ANNEES ?
- QUELLE EST LA ZONE CONCERNEE PAR LES TRAVAUX
- LES ETUDES PREPARATOIRES ET LES ENJEUX
- L'ESPRIT ET LES GRANDES LIGNES DU PROJET
- LE PHASAGE DES TRAVAUX - LA PROGRAMMATION

CHAPITRE 1 Aménagement de la Deûle

CHAPITRE 2 Rénovation du Parc Zoologique

CHAPITRE 3 La zone comprise entre les deux enceintes fortifiées

CHAPITRE 4 L'entrée du parc de loisirs et du champ de mars

CHAPITRE 5 La restauration du monument

- LE CHIFFRAGE ET LE FINANCEMENT

- UNE CITADELLE DU 21 EME SIECLE

POURQUOI CETTE PERIODE DE 10 ANNEES ?

Cette période de 10 années fait suite à la prise de conscience des années 80 sur l'importance de la Citadelle et de ses abords. Cette prise de conscience s'est traduite par une série d'études, sur le monument lui-même à l'initiative du Directeur Régional des Affaires Culturelles et sur sa vocation de loisirs à l'initiative de la ville de Lille (étude S.A.E.N).

Une durée de 10 ans représente une bonne mesure pour un projet de ce type si l'on veut lui garder une certaine cohérence. La ville de Lille ayant mis en place, pour cette période, un crédit significatif susceptible d'entraîner d'autres financements et en particulier celui de l'Etat au titre du Contrat d'Agglomération. Il est intéressant de noter qu'au rythme actuel des financements, il y aurait 30 ans de travaux pour rénover complètement la Citadelle et ses abords.

QUELLE EST LA ZONE CONCERNEE PAR LES TRAVAUX ?

Il s'agit d'une étendue de 80 hectares autour de la Citadelle proprement dite, limitée par la moyenne et haute Deûle avec une extension vers le Quai du Wault.

Cette zone pourrait s'étendre à partir de 1995 au jardin Vauban et au magasin aux Pavés afin de lui donner sa cohérence maximum. A terme, toute la zone devrait se situer sur le territoire Lillois : la Ville de Lille et l'armée se répartissant les surfaces dans la proportion de 2/3 pour la ville de Lille et 1/3 pour l'Armée. Une toute petite zone restant acquise à des propriétaires privés du côté du Pont Royal.

LES ETUDES PREPARATOIRES ET LES ENJEUX

L'étude menée par la S.A.E.N de 1986 à 1988, est plutôt une étude d'aménagement des espaces libres ou à libérer. Elle aborde les questions suivantes : diagnostic du site, répartition des activités sur le site, propositions d'actions d'aménagement, estimation prévisionnelle des travaux, étude de faisabilité d'un parc zoologique à vocation internationale. Un complément d'étude plus spécialement orienté vers l'aménagement des plans d'eau a été réalisé par la Direction Régionale de la Navigation du Nord et du Pas-de-Calais en février 1989. (un chiffrage de 39 millions est avancé pour la remise en état des plans d'eau dont 4 millions pour le Quai du Waulf)

L'étude de l'Architecte en Chef des Monuments Historiques fait suite à une première étude sur le coeur du monument utilisé par l'Armée et considère les espaces ceinturant la Citadelle comme constituant les 4 enceintes extérieures. Après une description des ouvrages, des secteurs d'activités et de l'état actuel, elle propose des perspectives de restauration et de mise en valeur. (un chiffrage de 46 millions de francs est avancé pour la restauration du monument en dehors de la première enceinte).

Ces deux études menées de façon indépendante arrivent à la même conclusion : le véritable intérêt de toute cette zone réside dans l'existence du monument lui-même ; c'est-à-dire la Citadelle de Vauban, construite de 1667 à 1670. Cependant chacune des études diffère sur les moyens à mettre en oeuvre pour réaliser au mieux la sauvegarde de l'ensemble du monument en respectant des étapes susceptibles d'être acceptées par les Lillois, qui ne comprendraient pas un simple retour à la situation du 18^{ème} siècle.

L'ESPRIT ET LES GRANDES LIGNES DU PROGRAMME DE TRAVAUX

La plus grande partie des travaux se fera sur des zones pour lesquelles les différentes études débouchent sur des points de vue très proches ; ce sont dans ces zones que les financements les plus importants seront affectés.

- * la remise en service et la remise en état des circuits hydrauliques. Qu'il s'agisse de la Deûle, du quai du Wault, du Grand Carré ou des fossés pour un total de 30 millions de francs.

- * la remise en état de la zone, d'environ 12 hectares, qui est comprise entre la première et la deuxième enceinte : cunette, boisement et cheminements pour un total de 3 millions de francs.

- * la restauration du Monument au niveau de sa deuxième enceinte. La ville de Lille y consacrera les crédits nécessaires dès que l'aide de l'Etat sera obtenue.

LE CHIFFRAGE ET LES FINANCEMENTS

Globalement le total des travaux pourrait atteindre 50 millions de francs sur 10 ans si toutes les aides espérées sont obtenues et en particulier par le biais du Contrat d'Agglomération et du programme "Monuments Historiques"

Le plan de financement pourrait s'établir ainsi :

NATURE DES TRAVAUX	DEPENSE TOTALE (T.T.C)	PART VILLE DE LILLE	PART CONTRAT AGGLOMERATION	PART ETAT CONSEIL GENERAL MONUMENTS HISTORIQUES
AMENAGEMENT HYDRAULIQUE	30 000 000	23 000 000	7 000 000	
RENOVATION PARC ZOOLOGIQUE	4 000 000	4 000 000		
ZONE COMPRISE ENTRE 1ER et 2E ENCEINTE	3 000 000	2 000 000	1 000 000	
ENTREE DU PARC DE LOISIRS ET CHAMP DE MARS	4 000 000	3 000 000	1 000 000	
BOISEMENT	1 000 000	1 000 000		
RESTAURATION MONUMENT	8 000 000	2 000 000		6 000 000
TOTAL	50 000 000	35 000 000	9 000 000	6 000 000

A côté de ces travaux importants la ville réservera un traitement particulier au parc zoologique qui sera relocalisé et requalifié pour une période limitée dans le temps dans le cadre d'une dépense totale de 4 millions de francs. Dans le même esprit seront réalisés et modernisés les aménagements de l'entrée du parc de loisirs et du champ de mars en attendant le schéma définitif issu d'un concours organisé sur le plan national. Dépense prévue 4 millions de francs. Chaque fois qu'un aménagement provisoire doit être réalisé, il sera fait en sorte qu'il soit réversible et qu'il soit compatible avec les aménagements définitifs ultérieurs ; quelques exemples : le parc zoologique, les manèges, les terrains d'entraînement du L.O.S.C, les aménagements militaires, etc....). Enfin, pendant cette période de 10 années, un effort permanent sera entrepris pour récupérer au bénéfice du public les espaces actuellement privatisés, comme les 2 clubs de chiens.

LE PHASAGE DES TRAVAUX - LA PROGRAMMATION

Le programme des travaux énoncé ci-dessous peut être décomposé en 6 grands chapitres correspondant aux différentes zones concernées. Le chapitre consacré au boisement intéresse pour sa part la totalité de la zone ; les différentes phases correspondent sensiblement à une dépense annuelle de quatre millions de francs T.T.C

CHAPITRE 1 AMENAGEMENT DE LA DEULE

Cet aménagement s'étalera tout au long des 10 années en commençant par la réouverture du canal de la Moyenne Deûle face au stade pour supprimer les inconvénients du bras mort actuel. Il se poursuivra par la rénovation de l'écluse de La Barre qui permettra aux petits bateaux de remonter jusqu'à la façade de l'Esplanade. L'année 1993 verra la rénovation du quai du Wault qui présente un caractère d'urgence. Puis les travaux reprendront un cours logique en partant de l'avenue Mathias Delobel pour aboutir à la construction de la nouvelle écluse sous le Pont Royal et permettre ainsi à la navigation fluviale de faire le tour de la Citadelle. Les travaux consisteront en une rénovation des berges et des différents ouvrages liés au canal. Une mention spéciale pour le Pont Napoléon qui sera, lui aussi, rénové pour fournir une voie de pénétration supplémentaire aux habitants du Vieux-Lille.

CHAPITRE 2 - RENOVATION DU PARC ZOOLOGIQUE

Depuis 1976, une loi impose aux parcs zoologiques des contraintes relativement importantes destinées à améliorer le confort, la présentation et la sécurité des animaux. Une de ces contraintes réside dans la présence d'une clôture de 2 mètres de hauteur qui doit obligatoirement ceinturer le parc. Aussi a-t-il été décidé de procéder à quelques travaux dans le zoo actuellement situé à l'entrée du bois. Celui-ci sera relocalisé autour de la maison tropicale et des volières. Un petit local d'accueil sera aménagé et les enclos extérieurs seront entièrement recréés en supprimant au maximum toutes les grilles. Les travaux se feront les premières années sachant qu'à moyen terme le zoo devra être déménagé dans un autre lieu plus adapté et permettre ainsi de rendre au monument sa complète lisibilité après destruction de tous les bâtiments et aménagements. Les études de la S.A.E.N indiquent un coût d'investissement de 60 millions de francs pour la création d'un nouveau zoo, ce qui justifie le maintien de l'équipement actuel pour quelques années encore. La présence d'un équipement plus modeste, type ferme pédagogique, du côté du Grand Carré serait davantage compatible avec l'environnement de la Citadelle.

CHAPITRE 3 LA ZONE COMPRISE ENTRE LES 2 ENCEINTES FORTIFIEES

Cette partie du parc de loisirs, qui couvre sensiblement 12 hectares, fait l'objet d'un consensus d'aménagement dans les 2 études, dans la mesure où il s'agit de préserver au maximum cette zone de tranquillité entièrement réservée à la promenade.

On y distingue une partie plate en herbe et des parties profilées au niveau des contre-garde et des demi-lunes. Le système d'alimentation et d'évacuation de la cunette sera entièrement réparé pour assurer un niveau constant d'eau de bonne qualité. Le cheminement sera rénové et une aire de pique-nique et jeux pour enfants créée. Des arbres seront abattus sur le haut des murs d'enceinte et quelques groupes d'arbres rares seront replantés. Des efforts seront entrepris avec l'armée pour réduire au maximum le passage des gros camions qui ne peuvent rentrer dans la Citadelle que par la Porte Dauphine.

CHAPITRE 4 L'ENTREE DU PARC DE LOISIRS ET CHAMP DE MARS

Cette zone est particulièrement sensible car elle est la plus fréquentée par le public car la plus accessible. L'étude de la S.A.E.N montre qu'elle mérite un traitement particulier pour cette raison. Elle comprend les jeux pour enfants, la buvette, la première partie du zoo, les manèges et le petit train. On doit y rattacher l'entrée du champ de mars et le monument au pigeon voyageur.

Il est nécessaire de faire évoluer cet espace en supprimant les clôtures imposées par la présence d'animaux, non domestiques et en regroupant plusieurs fonctions nécessitées par l'accueil et qui sont actuellement disséminées.

La construction de la "poudrière" qui existait à cet endroit serait de nature à résoudre une grande partie de ces problèmes. C'est dans cet esprit également que la ville souhaite préserver quelques années encore un lien type "jardin d'acclimatation" avec des manèges destinés aux enfants à la double condition que l'aspect extérieur en soit le plus sobre possible et qu'il n'amène pas de pollution sonore.

Pour toutes ces raisons, il paraît nécessaire d'organiser un concours d'architecte de haut niveau qui permette d'animer un vrai débat entre tous les acteurs concernés par ce lieu. Les premières réalisations prévues dans le projet lauréat devraient intervenir en 1994.

Le Champ de Mars ne devrait pas connaître d'évolution majeure au cours de la période si ce n'est la fin de l'enterrement des différents réseaux. La présence d'un parking, rendu nécessaire, jusqu'à l'année 1995, empêche toute évolution importante et tout aménagement si ce n'est la création d'un mail de promenade le long de la Deûle, symétrique de celui de la façade de l'esplanade et rendu inaccessible aux voitures.

CHAPITRE 5 LA RESTAURATION DU MONUMENT

La restauration des contre-garde et demi-lunes de la deuxième enceinte devient une nécessité. La Ville de Lille sollicitera régulièrement l'Etat pour entreprendre les premiers travaux avec les aides financières importantes qui peuvent être espérées. A titre indicatif, la restauration d'une contre-garde coûte 5 millions de francs. La Ville est prête à consacrer 500 000 F par an pour ces travaux (soit 2 millions de travaux)

PROGRAMMATION ET PHASAGE DES TRAVAUX

ANNEES	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
AMENAGEMENT de la DEULE (berges)	REOUVERTURE DE LA MOYENNE DEULE FACE AU STADE	RENOVATION ECLUSE DE LA BARRE	RENOVATION DU QUAI DU WAULT	RENOVATION DES BERGES MATHIAS DELOBEL & CUVIER	PONT NAPOLEON	BERGES ALLES DES MARRONNIERS & PETIT PARADIS	PONTS RAMPONNEAU & PETIT PARADIS FOSSES	NOUVELLE ECLUSE PONT ROYAL		
RENOVATION PARC ZOOLOGIQUE		RELOCALISATION & AMENAGEMENT PLAN D'EAU	ENCLOS EXTERIEURS LOCAL D'ACCUEIL VOLIERES	RENOVATION MAISON TROPICALE						
ZONE COMPRISE ENTRE LES DEUX PREMIERES ENCEINTES			NETTOYAGE CUNETTE REMISE EN ETAT DE L ALIMENTATION DE L' EXUTOIRE		REQUALIFICATION ESPACES LIBRES & CHEMINEMENTS MOBILIERS					
AMENAGEMENT ENTREE DU PARC CHAMP DE MARS		ENTERREMENT LIGNES EDF / P.T.T.	SUPPRESSION GRILLES D'ENTREE	ETUDE AMENAGEMENT GLOBAL ENTREE	RECONSTRUCTION "POUDRIERE" ENTREE CHAMP DE MARS	AMENAGEMENT ENTREE SELON PROJET	CREATION MAIL PLANTE CHAMP DE MAIRS			
BOISEMENT	ETUDE GENERAL DU BOISEMENT DE L'ENSEMBLE DU PARC		BOISEMENT ET REBOISEMENT ENTRE LES DEUX ENCEINTES (Y COMPRIS SOMMETS FORTIFICATIONS) - TAILLE DOUCE -	- TAILLE DOUCE -		TRAITEMENT DU REBOISEMENT PAR PARCELLES - TAILLE DOUCE -	- TAILLE DOUCE -			
MONUMENT 2 ^e me ENCEINTE										

256

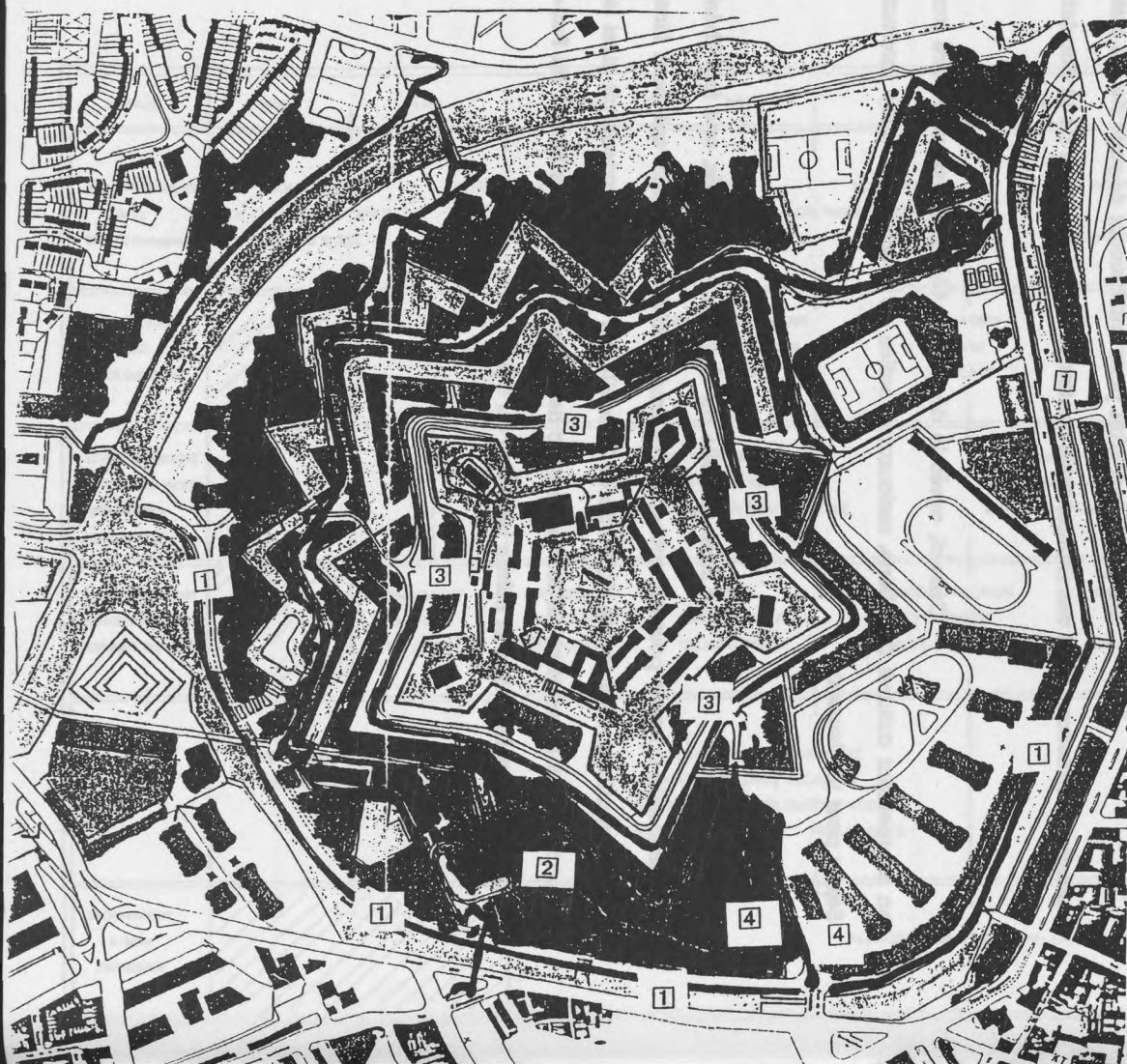
VERS UNE CITADELLE DU 21^{EME} SIECLE

Le parc de la Citadelle ne trouvera sa véritable dimension que lorsque les installations militaires qui marquent fortement l'espace auront disparu ou auront été transférés. Les plus pénalisantes pour le site sont les installations sportives sur le champ de mars et le champ de tir. La piste d'entraînement des poids lourds, ainsi que la servitude de passage dans le bois pour l'accès à la Porte Dauphine sont aussi fort gênantes pour l'image publique du parc.

On peut rêver d'un parc entièrement dégagé de ses installations parasites, permettant ainsi des promenades continues autour du joyau de la Citadelle.

Celle-ci, après le départ du 43^{ème} R.I, pourrait être transformée en équipement culturel (hôtellerie, restaurants, salles de spectacles, Centre International de Séjour pour les Jeunes).

La zone actuelle du magasin aux pavés, une fois libérée par la Communauté urbaine pourrait accueillir quelques activités de loisirs qui, pour l'instant, sont peu compatibles avec le site classé de la Citadelle. La Citadelle deviendrait ainsi le point de départ de tout le tourisme de loisirs du parc de la Deûle, depuis les limites du Pas-de-Calais jusqu'à la frontière belge et même peut être au delà.



VILLE DE LILLE

Echelle 1/5 000

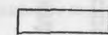
1990 - 1995

DIX ANS DE TRAVAUX
POUR LA CITADELLE DE LILLE

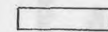
- AMENAGEMENT DES BERGEES 1
- RENOVATION DU PARC ZOOLOGIQUE 2
- ZONE COMPRISE ENTRE LES 2 ENCEINTES 3
- AMENAGEMENT DE L'ENTREE DU PARC 4



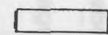
CITADELLE



BOISEMENT ET PRAIRIES



RESEAU DE PLANS D'EAU



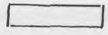
INSTALLATIONS SPORTIVES



PARC ZOOLOGIQUE - MANEGES PERMANENTS



PRINCIPAUX CHEMINEMENTS



PARCS DE STATIONNEMENT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 mai 1994

N° 94/261

OBJET**Adhésion de la Ferme Marcel Dhenin
au Groupement des Fermes d'Animation -
Modifications**Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 91/713 du 16 décembre 1991, le Conseil Municipal a souhaité adhérer au Groupement des Fermes d'Animation. Or, du fait de l'adhésion d'établissements européens et américains, cette association est devenue le Groupement International des Fermes d'Animations Educatives. Pour l'essentiel, les statuts restent identiques : le développement, par tous moyens dans un but éducatif, créatif et culturel, des connaissances et mises en relation humain/animal et végétal, en favorisant la préservation du patrimoine, de la nature et de l'environnement.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir autoriser l'adhésion de la Ferme Marcel Dhenin au GIFAE comme " membre adhérent plus". Cette qualité permet de bénéficier d'une part du service "Ferme Pass" qui, sur appel téléphonique ou courrier, aide au règlement de problème relatif au fonctionnement des fermes éducatives (gestion, demande de subvention, démarche pédagogique) et d'autre part, d'un abonnement à "la Plume aux Champs". Cette revue éditée par l'Association Récréaferme regroupe animateurs, enseignants et parents œuvrant pour recréer le lien entre les enfants et l'environnement paysan.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 1994 sous l'intitulé "Service Animalier - Cotisations municipales.

ADOPTÉE à l'unanimité

Prix : 25 Francs

Ville de Lille - service Reprographie